

Handwritten scribbles in the top left corner.

Handwritten text, possibly "e e" above "H e".



John Carter Brown
Library
Brown University

Handwritten scribble on the right side of the label.

RELATION
DE
L'INQUISITION
DE GOA.

*L'auteur de la rep. des Lettres
dit que celui de cette Relation
est un medecin de Paris
nomme' M. Delon. Jan. 1688.
pag. 13.*

J. Wetley 1736.

A PARIS,

Chez DANIEL HORTHEMELS, rue
Saint Jacques, au Meccenas.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROI.

THE HISTORY

OF THE

EMPIRE

OF THE ROMANS

BY

JOHN BISHOP

OF THE UNIVERSITY OF OXFORD

IN TWO VOLUMES

VOLUME THE FIRST

LONDON

PRINTED BY R. CLAY AND COMPANY

PRINTERS, BUNGAY, SUFFOLK

1907



A
MADEMOISELLE
MADEMOISELLE
DU CAMBOUT
DE
COISLIN.

*M*ADemoiselle,

*Faurois tort de me
plaindre des rigueurs de*
ã ij

EPITRE

*l'Inquisition, & des
mauvais traitemens que
j'ay éprouvez de la part
de ses Ministres, puis
qu'en me fournissant la
matiere de cet Ouvrage,
ils m'ont procuré l'avan-
tage de vous le dédier.*

*Je voudrois, MADE-
MOISELLE, pour profiter
d'une occasion si favora-
ble, avoir une eloquen-
ce proportionnée à mon
zele, je l'employerois à
parler de tant de belles
qualitez dont le ciel vous*

EPI T R E.

a si liberalement pour-
veüe, qui vous rendent
une des plus aymables
personnes du monde, &
vous font deja admirer
de tous ceux qui vous
connoissent. En effet, on
remarque en vous une
bontè & une douceur qui
charment, une vivacité,
une penetration d'esprit
qui surprennent, une
prudence & un discerne-
ment, qui ne sont pas
ordinaires aux person-
nes de vôtre âge.

EPI T R E.

Mais y-a-t'il de quoy
s'étonner, MADEMOI-
SELLE, que vous soyeZ
si accomplie, & ne suf-
fit-il pas pour donner une
haute idée de vous, &
faire vostre eloge en peu
de mots, de dire que
vous estes la digne Fille
de deux Personnes, aussi
distinguées & aussi illu-
stres par leur pieté, que
par leur naissance & par
leur rang.

Fasse le ciel, MADE-
MOISELLE, que vô-

EPITRE

tre merite soit suivy
 d'un bonheur sans inter-
 ruption, que vos prospe-
 ritez surpassent même
 la mesure de vos sou-
 haitz, & que ce Livre
 que je vous presente se
 répande dans les Pro-
 vinces les plus esloignées,
 moins pour instruire les
 peuples de ce qui se pas-
 se dans les Tribunaux
 du Saint Office, que
 pour y conserver la me-
 moire de vostre illustre
 Nom, & servir de preu-

EPITRE.

*ve éternelle du profond
respect, avec lequel je
suis,*

MAD E MOISELLE,

Vôtre très-humble, & très-
obéissant serviteur,

D. * * *

AVERTISSEMENT.



L n'est que trop ordinaire de trouver des Livres, dont les titres pompeux promettent beaucoup, & qui trompant l'attente des Lecteurs, ne contiennent

AVERTISSEMENT.

rien moins , que ce qu'ils ont crû y trouver. On a observé une méthode toute opposée en celui-cy , & ceux qui se donneront la peine de le lire , demeureront d'accord que le titre n'exprime que faiblement la matière de l'Ouvrage.

On s'est contenté de décrire fidèlement ce qui s'observe dans l'Inquisition , sans s'arrêter à faire de grandes réflexions , & l'on a mieux aimé laisser aux Lecteurs la liberté de les faire ; ceux qui ont

AVERTISSEMENT.

quelque légère connoissance du Saint Office, n'auront pas de peine à croire tout ce qu'on en dit ; aussi n'y a-t'il point d'exagération , & quelques extraordinaires que paroissent les procédures & les formalitez de l'Inquisition, on peut s'assûrer qu'on n'en rapporte rien qui ne soit très-véritable.

On n'a nullement prétendu blâmer l'Inquisition en elle-même , on veut même croire que l'Institution en a été bon-

AVERTISSEMENT.

ne , & il est certain que dans les lieux d'où elle tire son origine , elle n'exerce pas une sévérité si grande , que dans l'Espagne , le Portugal , & les Terres qui dépendent de ces deux Couronnes , où elle a été reçeuë ; mais comme tous les établissemens humains , quelques saints qu'ils puissent être , sont sujets au relâchement & aux abus , il n'est pas surprenant qu'il s'en soit glissé dans les Tribunaux du Saint Office.

Ce n'est donc que de

AVERTISSEMENT.

ces abus que l'on a eû
dessein de se plaindre ; ce-
pendant les Inquisiteurs
qui affectent un si grand
sécet, pour tout ce qui
a quelque rapport à leurs
Tribunaux , trouveront
peut-être mauvais , qu'on
ait pris la liberté d'expo-
ser au public des choses
qu'il semble leur importer
si fort de tenir cachées ;
mais outre que cette dé-
couverte pourra, s'ils le
veulent, leur être avanta-
geuse, on n'a pas crû de-
voir plus long-temps pri-
ver le public d'une con-

AVERTISSEMENT.

noissance qui ne peut que
luy être d'une grande uti-
lité ; en effet il est très-
important que les person-
nes que la curiosité ou les
affaires, obligent d'aller
& de vivre dans des lieux,
où le S. Office exerce sa
jurisdiction, soient infor-
mées de ce qu'il faut évi-
ter ou faire, pour ne pas
tomber entre les mains
de ces Messieurs & ne
pas éprouver un malheur
pareil à celuy qui fait le
sujet de cette Relation.

TABLE
DESCHAPITRES

CHAPITRE PREMIER.

M*otifs qui ont porté à
donner cette Relation
au public. Page 1*

Chap II. *Causes apparentes
de mon emprisonnement. 9*

T A B L E

- Chap. III. Description succincte du Cap Verd, du Cap de Bonne Espérance, & de l'Isle Bourbon. 27
- Chap. IV. De l'Isle Dauphine ou de Saint Laurens. pag. 38
- Chap. V. Départ de l'Isle Dauphine pour les Indes; de Mozambique, de l'Isle de Socotora, & de la Mer Rouge. 48
- Chap. VI. Contenant ce qu'il y a de plus remarquable à Surate. 53
- Chap. VII. Des différens Royaumes du Malabar depuis Ceilan & le Cap Co-

DES CHAPITRES.

morin, jusques à Goa. 61

Chap. VIII. Description abrégée de la Ville de Goa, de Chaoul, Baçaim, Daman, & autres petites places. 70

Chap. IX. La visite que je rendis au Commissaire de l'Inquisition, pour m'accuser moy-même & luy demander conseil. 86

Chap. X. Contenant les véritables causes de ma détention, & comment je fûs arrêté. 90

Chap. XI. Description de la prison de Daman, j'écris aux Inquisiteurs qui ne me

T A B L E

- répondent point ; misère extrême des prisonniers. 100
- Chap. XII. Retour du Père Commissaire ; l'on me transfère à Goa. 108
- Chap. XIII. Départ de Damman. Nous passons à Bacaim & y séjournons. Notre arrivée à Goa. 116
- Chap. XIV. Comme je fûs conduit à l'Inquisition ; ce qu'on y observe à l'égard de ceux qui y sont renfermez. 122
- Chap. XV. Description de l'Inquisition de Goa. 131
- Chap. XVI. De quelle manière les prisonniers de l'In-

DES CHAPITRES.

quisition sont traitez. 135

Chap. XVII. Où il est par-
lé des Officiers de l'Inqui-
sition 141

Chap. XVIII. De quelle
manière les Officiers de l'In-
quisition se comportent en-
vers les prisonniers. 146

Chap. XIX. Des formalite-
tez qu'on observe à l'In-
quisition 150

Chap. XX. Des injustices
qui se commettent à l'Inqui-
sition, à l'égard des person-
nes accusées de judaïsme. 161

Chap. XXI. Où il est encore
traité des formalitez qui
s'observent à l'Inquisition.

T A B L E

pag.	174
Chap. XXII. <i>Autres espèces d'injustices qui se commettent ordinairement à l'Inquisition.</i>	180
Chap. XXIII. <i>Quelques particularitez touchant les Officiers de l'Inquisition.</i>	189
Chap. XXIV. <i>De quelle manière je fûs conduit la première fois à l'Audiance; ce que l'on m'y dit.</i>	195
Chap. XXV. <i>Ma seconde & ma troisième Audiance.</i>	201
Chap. XXVI. <i>Comme le desespoir me porte à attenter sur ma vie.</i>	210

DES CHAPITRES.

Chap. XXVII. Nouveaux excès, où me porte le desespoir. 219

Chap. XXVIII. Ma quatrième Audiance, dans laquelle le Promoteur tire contre moy des conclusions de mort. 227

Chap. XXIX. L'on me mene encore plusieurs fois à l'Audiance; diverses remarques sur ce qui se fait à l'Inquisition. 240

Chap. XXX. De quelle manière je m'apperçûs que l'Auto dafé se devoit faire le lendemain, quels habits on donne aux prisonniers

T A B L E

- pour paroître en cette cérémonie.* 246
- Chap. XXXI. *Des dispositions à l'Acte de Foy, & les divers ornemens qu'on distribuë aux criminels, selon la diversité de leurs crimes.* 252
- Chap. XXXII. *Comme nous sortîmes en Proceſſion, pour aller en l'Acte de Foy, l'Ordre de cette marche.* 264
- Chap. XXXIII. *Contenant ce qui s'observe dans le lieu où l'on célèbre l'Auto da-fé.* 276
- Chap. XXXIV. *L'on nous absout de l'excommunica-*

DES CHAPITRES.

*brûlez ; & ce qui s'observe
en cette occasion.* 283

Chap. XXXV. *Ma der-
nière sortie de l'Inquisition.
On nous conduit dans une
maison particulière, pour y
être instruits pendant quel-
ques jours.* 293

Chap. XXXVI. *L'on me
mene encore à l'Inquisition,
pour y recevoir les péni-
tences qu'on m'avoit impo-
sées.* 303

Chap. XXXVII. *Quelques
remarques sur tout ce qui a
été dit jusques icy.* 308
*tion, on livre au bras sécu-
lier ceux qui devoient être*

T A B L E

- Chap. XXXVIII. *Histoire de Joseph Pereira de Menezes.* 327
- Chap. XXXIX. *Ce qui est arrivé à quelques autres personnes qui sortirent avec moy en l'Acte de Foy.* 337
- Chap. XL. *Mon départ de Goa. Mon arrivée au Bresil ; brève description de ce pays.* 343
- Chap. XLI. *Ce qu'il y eût de plus particulier pendant le reste du voyage ; nôtre arrivée à Lisbonne.* 362
- Chap. XLII. *Description abrégée de la Ville de Lisbonne.* 370.
- Chap.

DES MATIERES.

- Chap. XLIII. *Continuation du précédent.* 382
- Chap. XLIV. *L'on me mene à une prison appelée la Galere ; description de ce lieu.* 395
- Chap. XLV. *Je présente Requête à l'Inquisition, pour obtenir ma liberté qui m'est enfin accordée.* 404
- Chap. XLVI. *Mon départ de Lisbonne & mon arrivée en France.* 413
- Chap. XLVII. *Histoire d'un Gentil-homme, qui servira à faire connoître l'esprit du Saint Office.* 420

TABLE
Chap. XLVIII. Histoire sin-
gulière d'un autre Gentil-
homme. 427



RELATION

*Ad Vsum fratris Jacobi Tartarie-
Minorite Lioniensis, delibentia
Superiorum.*

RELATION
DE L'INQUISITION
DE GOA.

CHAPITRE PREMIER.

*Motifs qui ont porté à donner cette Réla-
tion au Public.*



OUT le monde sçait en
gros ce que c'est que
l'Inquisition, & qu'elle
est établie en certains lieux,

A

2 *Rélation de l'Inquisition*
comme l'Italie, l'Espagne, le
Portugal, & la pluspart des
pays qui en dépendent, & que
les Juges qui les occupent,
exercent avec beaucoup de
sévérité sur les peuples qui
leur sont soumis, une Juris-
prudence inconnue à tous les
autres Tribunaux : On sçait
encore que cette rigueur n'est
pas égale par tout, car l'In-
quisition d'Espagne est plus
sévère que celle d'Italie, &
moins que celle de Portugal &
des Estats qui en dépendent.

On trouve dans les Livres
imprimez les maximes de cet-
te Jurisprudence inouye, l'é-
xamen de ces maximes, & ce
qui s'en est ensuivy en plu-
sieurs rencontres ; mais je ne
sçay personne qui se soit don-
né

né la liberté de dire ce qui se
passe dans le secret de ce Tri-
bunal ; les Magistrats de cet-
te juridiction, ont trop d'in-
térêt à la maintenir pour en
découvrir le secret, & quant
à ceux qui ayant eu des af-
faires avec ces Magistrats &
leurs Ministres, sont infor-
mez de ce qui s'y pratique,
& auroient quelque raison de
s'en plaindre ; la crainte des
peines affreuses dont on a
soin de punir ceux qui se-
roient convaincus de n'avoir
pas gardé le serment, par le-
quel on leur fait promettre le
secret avant que de leur ren-
dre la liberté ; rend les myste-
res de l'Inquisition si impéné-
trables, qu'il est presque im-
possible d'apprendre jamais

4 *Rélation de l'Inquisition*

la vérité, si l'on n'est assez malheureux pour être conduit dans ses prisons & en faire ainsi soy-même l'expérience, ou si l'on n'en est instruit par quelqu'un qui ait esté assez heureux pour ne pas succomber sous un si grand malheur; encore faut-il que celui qui a été renfermé dans les affreuses solitudes du saint Office, ait eu soin pendant sa détention d'observer soigneusement ce qui s'y passe, & qu'après avoir obtenu la liberté, il puisse sans aucune apprehension raconter ce qu'il y a appris & ce qu'il y a éprouvé.

Toutes ces raisons font que tres-peu de personnes sçayent au vray ce qui se passe

dans ce redoutable Tribunal. Et comme après l'obligation de rendre à Dieu ce que l'on luy doit, nous n'en avons pas de plus pressante que celle de servir le prochain, & sur tout le public; j'ay crû luy devoir le recit de ce que j'ay souffert & de ce que j'ay remarqué dans les prisons de l'Inquisition, à quoy je joindray ce que j'ay appris par des personnes dignes de foy, que j'ay connuës familièrement pendant le temps de ma détention & depuis ma sortie.

J'ay long-temps douté si je pouvois publier cette Relation, car il y a plus de huit ans que je suis de retour en France, & il y en a plus de quatre que cette Relation est faite;

6 *Rélation de l'Inquisition*

je craignois de scandalizer le saint Office & de manquer à mon serment, & cette crainte avoit été fomentée par des personnes pieuses, mais timides, qui étoient dans les mêmes sentimens ; mais d'autres personnes aussi pieuses, mais qui me paroissent plus éclairées, m'ont depuis fait comprendre, qu'il étoit important au public en plusieurs manières de bien connoître ce Tribunal ; & que cette Rélation pourroit même être utile à Messieurs du saint Office, s'ils en sçavent profiter, & encore plus à ceux qui ont droit d'en régler les procédures, & d'en borner la juridiction ; & qu'à l'égard d'un serment aussi injustement ex-

torqué que celuy qu'on exige à l'Inquisition, sous peine du feu, l'utilité publique en dispense suffisamment pour mettre en liberté la conscience de celuy qui l'a fait, & luy par conséquent dans une espèce d'obligation de dire ce qu'il sçait.

Voilà les raisons qui m'a-voient empêché de donner cette Relation & celles qui m'engagent à la donner présentement, & si ce retardement a privé le public d'une connoissance utile, il aura du moins servy à m'assurer que je n'ay rien précipité, & que le ressentiment des mauvais traitemens que j'ay soufferts, n'a aucune part à ce recit. Au reste ce que j'ay à dire de l'Inquisition de Goa

8 *Rélation de l'Inquisition*
doit être entendu de celles
de Portugal & d'Espagne ; car
encore que cette dernière
soit moins cruelle que les
deux autres , en ce que ces
exécutionns publiques , qu'on
appelle actes de Foy , y sont
moins fréquentes , & que
l'ignorance soit encore plus
grande aux Indes qu'en Por-
tugal , on voit néanmoins par
la rélation que la Gazette de
France donna le 12. Aoust
1680 , que le même esprit ,
que les mêmes règles , & la
même rigueur dans toutes les
exécutionns de l'Inquisition
en tous ces pays , puisqu'il y
a même dans cette rélation de
la Gazette des circonstances
encore plus affreuses que cel-
les de l'acte de Foy où je me
suis trouvé.



CHAPITRE II.

Causes apparentes de mon emprisonnement.



E m'étois arrêté à Daman, qui est une Ville de l'Inde Orientale, possédée par les Portugais, pour m'y délasser un peu des fatigues que j'avois souffertes dans les divers voyages que j'avois fait jusqu'alors, afin de satisfaire ensuite plus aisément la passion que j'avois de voyager encore. Mais dans le même lieu où j'avois espéré trouver du repos, je rencontray

le commencement de nouvelles peines beaucoup plus grandes que celles que j'avois éprouvées jusqu'alors.

La cause véritable de toutes les persécutions que les Ministres de l'Inquisition m'ont fait endurer, fut une jalousie mal fondée du Gouverneur de Daman ; il n'est pas mal-aisé de juger que cette cause n'a jamais été alleguée dans mon procès, mais pour satisfaire la passion de ce Gouverneur, on se servit de divers prétextes, & l'on trouva enfin le moyen de m'arrêter & de m'éloigner des Indes, où j'aurois peut-être passé le reste de mes jours.

Il faut avouer qu'encore

que ces prétextes dont on se servit fussent insuffisans pour des personnes instruites dans la Foy & dans le Droit ; ils ne suffisoient cependant que trop, à des gens comme les Portugais, par rapport à leurs préventions & à leurs maximes, en sorte qu'à cet égard je les ay trouvez moy-même si plausibles, que je n'ay découvert les vrayes causes de ma détention que dans la suite de l'affaire.

La premiere occasion que je donnay à mes ennemis de se servir de l'Inquisition pour me perdre, fut un entretien que j'eus avec un Religieux Indien, Théologien de l'Ordre de S. Dominique; mais avant que de passer outre, je

12 *Rélation de l'Inquisition*

dois dire icy qu'encore que mes mœurs n'ayent pas toujours été entièrement conformes à la sainteté de la Religion dans laquelle j'ay été baptisé, j'ay cependant toujours été fort attaché à la Foy de mes pères, c'est-à-dire à celle de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & que Dieu m'a donné plus d'affection aux instructions qu'on y reçoit que n'en ont ordinairement la plupart des Chrêtiens. J'ay donc toujours pris plaisir à écouter & à lire, & je n'ay rien leu avec tant d'attachement que les saintes Ecritures, tant de l'ancien que du nouveau Testament que je portois d'ordinaire avec moy ; j'avois mê-

me soin de ne pas ignorer la Théologie scholastique, parce que dans des longs voyages, on roule continuellement avec toutes sortes de gens, parmy lesquels on en trouve de toutes les Religions & de toutes les sectes, & je disputois assez volontiers avec les Hérétiques & les Schismatiques que je trouvois en mon chemin; je portois des Livres par rapport à cela, & entr'autres un abrégé de Théologie fait par le Père Dom Pierre de S. Joseph Feüillant, & je m'étois assez instruit par les entretiens & par les Lectures durant le grand loisir de la Mer, & du séjour que j'avois fait en plusieurs endroits de l'Inde; je croyois donc être

14 *Rélation de l'Inquisition*
en état d'entrer en conversation & même en dispute avec des Théologiens de profession, & je tombay fort innocemment dans ce piège avec ce Religieux. Je m'étois logé chez les Dominicains à cause des instances qu'ils m'en avoient faites, & je vivois avec eux avec beaucoup de douceur & de familiarité : je leur avois même fait plaisir en plusieurs rencontres, pour reconnoître l'honneur qu'ils m'avoient fait, de me souhaiter, & l'amitié qu'ils me témoignoiēt. Nous estions souvent en conversation, & celle que j'eus avec le Religieux dont je parle, fut sur les effets du Baptême ; nous convenions des trois especes

que l'Eglise Catholique reconnoist, & ce ne fut que par manière d'entretien, & non pas pour en douter, que je voulus nier l'effet de celuy que l'on appelle *Flaminis*, & que pour soutenir mon sentiment, j'alleguay ce passage, *nisi quis renatus fuerit ex aqua* Joan. 3^e
& *Spiritu sancto &c.* 5. Cependant j'avois à peine achevé de parler, que ce bon Père se retira sans me rien répondre comme s'il eut eu quelque affaire pressante, & alla selon les apparences me dénoncer au Commissaire du saint Office. Je parlay depuis plusieurs fois à ce même Religieux, & comme il ne me témoigna aucune froideur, j'étois bien éloigné de croire

16 *Rélation de l'Inquisition*
qu'il m'eut joué un si mauvais
tour.

Je m'étois trouvé plusieurs
fois en des assemblées où l'on
porte de petits troncs, sur les-
quels est peinte l'Image de la
sainte Vierge ou celle de
quelqu'autre Saint. Les Por-
tugais ont coûtume de baiser
l'Image qui est sur ce tronc,
& ceux qui ont devotion
à ces Confrairies, mettent,
leurs aumônes dans ces boë-
tes, où il est libre de donner
ou non, mais que l'on ne peut
se dispenser de baiser, sans
scandalizer les Assistans; je
n'étois alors âgé que d'envi-
ron 24. ans, & je n'avois pas
toute la prudence requise à
une personne qui vit chez des
Etrangers, aux manières des-

quels il est bon de se conformer autant qu'il se peut, & comme je n'étois pas d'ailleurs accoûtumé à ces sortes de cérémonies, je refusois très-souvent de prendre & de baiser ces boëtes; d'où l'on inféroit assez témérairement que j'avois du mépris pour les images & que par consequent j'étois Hérétique.

Je me trouvay chez un Gentilhomme Portugais dans le temps qu'on alloit saigner son fils malade, je vis que ce jeune homme avoit dans son lit une image de la sainte Vierge, faite d'yvoire; & comme il ayroit fort cette image, il la baisoit souvent & luy adressoit la parole;

cette manière d'honorer les images est fort ordinaire chez les Portugais, & elle me faisoit quelque peine ; parce qu'en effet les Hérétiques l'interprétant en mal, cela les empesche autant qu'aucune autre chose de revenir à l'Eglise ; Je dis donc à ce jeune homme que s'il n'y prenoit garde son sang jailloiroit contre l'image, & m'ayant répondu qu'il ne se pouvoit résoudre à la quitter, je luy représentay que cela embarrasseroit l'opération ; alors il me reprocha que les François étoient des Hérétiques, & qu'ils n'adoroient pas les Images ; à quoy je répondis que je croyois qu'on devoit les honorer, & que si l'on

pouvoit se servir du mot d'adorer, ce ne pouvoit être qu'à l'égard de celles de nôtre Seigneur JESUS CHRIST, encore falloit - il que cette adoration fut rapportée à JESUS - CHRIST représenté dans ces Images ; & sur cela je citay le Concile de Trente, session 25.

Il arriva dans ce même-temps qu'un de mes voisins venant chez moy, & voyant un Crucifix au chevet de mon lit, me dit, Souvenez-vous, Monsieur, de couvrir cette image, si par hazard il vous arrive de faire venir chez vous quelque femme, & de l'y garder ; Comment luy dis-je, croyez-vous qu'on puisse se cacher ainsi aux

20 *Rélation de l'Inquisition*
yeux de Dieu, & êtes-vous
du sentiment de ces femmes
débauchées qui sont parmi-
vous, qui après avoir serré
leurs Chapelets & leurs Re-
liquaires, croient pouvoir
s'abandonner sans crime à
toutes sortes d'excès; Allez
Monsieur, ayez de plus
hauts sentimens de la Divi-
nité, & ne pensez pas qu'un
peu de toile puisse cacher
nos pechez aux yeux de
Dieu qui voit clairement ce
qu'il y a de plus secret dans
nos cœurs; au reste qu'est-
ce que ce Crucifix, sinon un
morceau d'ivoire?

Nous en demeurâmes là,
& mon Voisin s'étant retiré
s'aquitta fort exactement de
son prétendu devoir, en

m'allant dénoncer au Commissaire de l'Inquisition : car il est bon de sçavoir que toutes personnes vivant en des Pays sujets à la Jurisdiction du Saint Office, sont obligez sous peine d'excommunication majeure réservée au grand Inquisiteur, de déclarer dans l'espace de trente jours, tout ce qu'elles ont veu faire ou entendu dire, touchant les cas dont ce Tribunal prend connoissance ; & parce que bien des gens pourroient ne pas craindre cette peine, ou douter si effectivement ils l'auroient encouruë, pour obliger les peuples à obeir ponctuellement à cet ordre, les Inquisiteurs ont voulu que ceux qui manque-

22 *Rèlation de l'Inquisition*
roient à faire cette déclaration dans ledit temps, fussent reputez coupables, & ensuite punis comme si eux-mêmes avoient commis les crimes qu'ils n'ont pas révélez; ce qui fait qu'en matière d'Inquisition les amis trahissent leurs amis, les pères leurs enfans, & que les enfans par un zèle indiscret, oublient tout le respect que Dieu & la nature les obligent de porter à ceux qui leur ont donné la vie. L'opiniaftreté que j'avois fait paroître à ne vouloir pas porter de Chapelet au Col ne contribua pas moins à faire croire que j'étois Hérétique, que le refus que je faisois de baiser les Images. Mais ce qui ser-

vit plus que tout le reste de motif à mon emprisonnement & à ma condamnation fut, que m'étant trouvé dans une Assemblée où l'on parloit de la Justice des hommes, je dis qu'elle méritoit bien moins ce nom que celui d'injustice ; Que les hommes ne jugeant que selon les apparences qui sont trop souvent trompeuses, étoient sujets à ne rendre que très-peu de Jugemens équitables, & que Dieu seul connoissant les choses telles qu'elles sont ; il n'y avoit aussi que Dieu que l'on peut appeller véritablement Juste. Un de ceux devant qui je parlois prit la parole, & me dit que généralement parlant ce que j'avois dit étoit

24 *Rélation de l'Inquisition*
vray ; que cependant il y a-
voit cette distinction à faire,
que si en France on ne trou-
voit point de Justice vérita-
ble, ils avoient cet avantage
au dessus de nous , que l'on
trouvoit chez eux un Tribu-
nal dont les Arrests n'étoient
ny moins justes, ny moins in-
faillibles que ceux de JESUS-
CHRIST. Alors connoissant
bien qu'il prétendoit parler
de l'Inquisition ; Pensez-vous
luy dis-je que les Inquisi-
teurs soient moins hommes
& moins sujets à leurs pas-
sions que les autres Juges ?
Ne parlez pas ainsi me ré-
pondit ce zélé défenseur du
Saint Office , si les Inquisi-
teurs étant au Tribunal sont
infaillibles, c'est parce que le
Saint

Saint Esprit préside toujourns à leurs décisions. Je ne pûs supporter plus long-temps un discours qui me paroissoit si déraisonnable, & pour luy prouver par un exemple, que les Inquisiteurs n'étoient rien moins que ce qu'il disoit, je raportay l'aventure du Père Ephraïm de Nevers, Capucin & Missionaire Apostolique dans les Indes, lequel selon que le raconte Monsieur de la Boulaye le Gou, dans la relation de ses voyages, avoit été arrêté à l'Inquisition purement par envie il y avoit environ dix-sept ans, où l'on l'avoit gardé & mal-traité pendant long-temps; & je conclus en luy disant, que je ne doutois pas que ce bon Ré-

26 *Rélation de l'Inquisition*
ligieux ne fut plus vertueux,
& plus éclairé que ceux qui
l'avoient ainsi fait croupir
dans une étroite prison, sans
luy permettre seulement de
dire son Bréviaire ; j'ajoutay
que j'estimois la France heu-
reuse de n'avoir jamais voulu
admettre ce sévère Tribunal,
& que je me croyois heureux
moy-même, de n'être point
sujet à sa juridiction. Cette
conversation ne manqua pas
d'être exactement rapportée
au Père Commissaire, & cela
joint à ce que j'ay déjà dit,
servit dans la suite à me faire
mon procès.





CHAPITRE III.

Description succincte du Cap de Verd, du Cap de Bonne Espérance & de l'Isle Bourbon.



UOIQUE je n'aye pas dessein de faire une relation exacte de mes voyages, ny

de décrire tous les pays par où j'ay passé, avant que d'arriver à Daman, & que mon principal but n'ait été que d'informer le public de ce qui se passe à l'Inquisition : j'ay crû cependant être dans une espece d'obligation, pour la satisfaction de ceux qui liront cet Ouvrage, de racon-

28 *Rélation de l'Inquisition*
ter succinctement ce que j'ay
vû de plus remarquable dans
les lieux où j'ay séjourné a-
vant ou après ma prison. J'é-
tois party de France dans les
Vaisseaux de la Compagnie
des Indes, résolu de satisfai-
re la violente passion de voya-
ger que j'avois depuis long-
temps. Après avoir vû quel-
ques-unes des Isles Canaries,
autrement appellées *Fortunées*,
qui sont occupées par les Es-
pagnols ; nous mouillâmes au
Cap Verd. Cet endroit de
l'Afrique est situé sous le 14.
dégré de latitude Septentrio-
nale, & l'on n'aura pas de pei-
ne à croire qu'en cette éléva-
tion l'Esté y est continuel &
le froid entièrement inconnu,
presque tous les Vaisseaux

d'Europe qui vont au-delà du Cap de Bonne Esperance, s'arrêtent en ce lieu pour s'y rafraichir & y faire de l'eau & du bois ; le Port est grand, mais peu sûr, & il est peu de vents auquel on n'y soit exposé, l'air y est assez sain, le terroir y est fertile, la Mer de ces côtes fort poissonneuse, aussi bien que les Rivières, la Chasse y est abondante, les peuples y sont noirs & desagréables, ignorans, grossiers, & fort enclins au larcin ; on y trouve des bœufs & des moutons, des fruits de différentes espèces, comme Citrons, Oranges douces & aigres, Ananas & Bananes ; la nourriture ordinaire des Habitans est le millet, ils

30 *Rélation de l'Inquisition*
cultivent du ris & du bled,
mais en petite quantité; ils
font profession d'un Mahomé-
tisme corrompu, & parmy
leurs Cérémonies l'on en re-
marque bien dont l'Alcoran
ne fait aucune mention.

Nous ne séjournâmes en
ce lieu qu'autant de temps
qu'il en fallut pour nous four-
nir des choses dont nous a-
vions besoin & que nous y pû-
mes trouver.

En étant partis, nous con-
tinuâmes nôtre route & eû-
mes un voyage assez heureux
jusques au Cap de Bonne Es-
pérance, non toutefois sans
avoir essuyé de tems en tems
quelques tempêtes & quel-
ques calmes, qui sont à mon
avis plus insupportables &

plus fatigans que les plus furieux orages. Nous nous occupions quand le vent nous manquoit à la pêche des Réquins; celle des Bonites étoit encore plus utile que divertissante, pendant que nous allions, & quoique nous fussions abondamment pourvus de toutes sortes de vivres, ce poisson ne laissoit pas de nous paroître & d'être en effet pour nous un rafraichissement bien agréable.

Nous doublâmes le Cap de Bonne Espérance, avec un tems assez favorable: ce lieu qui est le plus méridional de l'Afrique est situé sous le 37. degré de latitude au midy de la ligne: les Hollandois y sont établis depuis long-

32 *Rélation de l'Inquisition*
tems, & ils y ont bâty une
tres-belle Forteresse & une
Ville. Le Port en est assez bon
& tous les Vaisseaux qui vont
d'Hollande aux Indes ou qui
reviennent des Indes en Hol-
lande, ne manquent pas de
s'y arrêter. Ils y trouvent a-
bondamment tout ce qui est
nécessaire pour rafraichir les
équipages & pour réparer les
dommages que les Vaisseaux
ont pû recevoir en Mer. Les
autres Nations d'Europe vont
aussi assez souvent se rafrai-
chir au Cap de Bonne Espé-
rance qui est comme la moitié
de la route d'Europe aux In-
des.

Les Habitans du Cap ne
font pas si noirs que ceux du
Cap Verd, mais ils ne sont

pas pour cela, ny plus agreables, ny plus traitables ; ils n'ont presque aucune Religion, vivent en vagabonds, passent leur vie à la chasse & à la pêche, se nourrissent de millet & ne se donnent pas la peine de bâtir des Villes; l'on trouve en ce lieu toutes sortes d'animaux féroces, comme dans le reste del' Afrique, & particulierement quantité de Rhinoceros.

Comme nous passâmes fort au large, nous ne pûmes découvrir le Cap de Bonne Espérance, nous continuâmes nôtre route & arrivâmes à l'Isle de Mascaraigne que nos François ont depuis nommée l'Isle Bourbon, située sous le 21. degré. Bourbon & l'Isle Mau-

34 *Relation de l'Inquisition*
rice qui n'en est éloignée que
de 25. lieuës & qui est possé-
dée par les Hollandois, sont
les plus saines & les plus a-
gréables du monde, on y
trouve du Gibier de toutes
fortes & en abondance, les
Rivieres & les Estangs sont
fort poissonneux, aussi bien que
les côtes de la Mer. L'on trou-
ve dans l'Isle Bourbon quanti-
té de Tortuës de Terre & de
Mer. Ces dernières sont d'un
grand secours dans les longs
voyages, à cause qu'on les
peut conserver vivantes pen-
dant près de deux mois, en les
tenant renversées, & les ar-
rosant seulement une fois le
jour.

Le terroir y est si bon que
tout ce qu'on y seme, y vient

parfaitement bien, & l'on ne prend que tres-peu de peine à cultiver la terre; l'air y est si sain, que depuis 40. ans on n'a vû aucun des François qui y soit tombé malade, & tous ceux qui y abordent y recouvrent en peu de temps une santé parfaite, quelque désesperé que soit l'état où ils sont en y arrivant. Il y a un Port passablement bon du côté de l'Orient, les nôtres appellent ce quartier le beau pays; L'on trouve encor une rade vers le quartier de l'habitation de saint Paul, mais il n'y a pas de sûreté pour les Vaisseaux dans les temps des houragans, qui soufflent ordinairement au mois de Février & Mars, aussi n'en voit-on

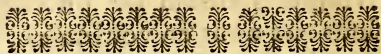
guères qui approchent ces Isles pendant cette saison ; le reste de l'année , le calme regne presque toujours dans ces Mers, ainsi on peut s'en approcher & mouïller dans toutes les rades sans rien appréhender.

Dès que nos anchres furent jettées nous descendîmes nos malades à terre, & l'air benin & salutaire de cet agreable pays, que bien des voyageurs ont appellé un Paradis Terrestre , joint aux soins que l'on apporta pour les soulager, les rétablit si bien & si promptement , qu'en quinze jours de temps il ne paroïssent pas qu'ils eussent été malades.

Tout nôtre équipage étant suffisamment rafraichy , après

avoir pris autant de provisions que nous en voulûmes, nous levâmes les anchres, & fîmes voile vers l'Isle Dauphine, où nous arrivâmes tres-heureusement après huit jours de Navigation.





CHAPITRE IV.

*De l'Isle Dauphine , ou de saint
Laurent.*



ETTE Isle que nos François ont nommée Dauphine, & que les Portugais avoient auparavant appelée *Saint Laurent*, est une des plus grandes du monde, ayant 750. lieuës de circuit. Elle est située en longueur depuis le 8. degré jusques au 27. degré de Latitude Méridionale ; elle est censée de l'Afrique, parce qu'elle en est plus voisine que d'aucun autre continent ; il y a tout à

l'entour différentes petites Isles, comme celles de Sainte Marie vers la Baye d'Antongil, & les Isles Majotes du côté de Mozambique.

Les Anglois y passoient autrefois fréquemment, & avoient même bâti quelques habitations dans la Baye de Saint Augustin, qui est vers le 25. degré Sud & à l'Ouest del'Isle. Les Hollandois ont aussi fait quelque séjour dans la Baye d'Antongil, & depuis qu'ils ont cessé d'y entretenir des Commis, ils n'ont pas laissé d'y aller de temps en temps charger du Ris, pour le transporter à Batavia, Ville située proche Bantam dans la grande Isle de Java, & qui est la Capitale de toutes cel-

40 *Rélation de l'Inquisition*
les que possède la Compagnie
Hollandoise dans les Indes.

Les François s'y sont éta-
blis depuis long-temps ; ils
ont souvent changé le lieu
de leur habitation , jusques
à ce qu'enfin la principale a
été fixée proche la pointe
Ditapere , dans les fonds
d'un Havre qu'ils ont appel-
lé l'Ance Dauphine , & le
Fort qu'ils ont bâty aussi nom-
mé le Fort Dauphin.

Ce Port n'est pas mau-
vais , & il y a peu de Vents
qui y puissent incommoder
les Vaisseaux ; mais il faut
bien se donner de garde en
y entrant de tomber sous le
Vent , car il est si difficile
de le regagner , qu'on est
souvent plusieurs mois pour

réparer une imprudence d'une heure.

Nôtre Nation avoit fait encor des établissemens en plusieurs autres endroits de Saint Laurent, comme à Galamboule, dans l'Isle de Sainte Marie, & dans la Baye d'Antongil qui est une des plus belles qui soient dans tout l'Océan; mais la Compagnie ayant jugé ces établissemens non seulement inutiles; mais encore préjudiciables à son commerce, elle les a abandonnez depuis long-temps.

Pour le Fort Dauphin qui a été le séjour ordinaire des Gouverneurs & puis des Vice-Rois; il n'y avoit qu'une seule maison de pierre. Tou-

42 *Rélation de l'Inquisition*
te l'Isle de Madagascar est
fort peuplée & très-fertile,
elle abonde en bestiaux &
en mouches à miel ; les Ha-
bitans font de diverses cou-
leurs , la plus grande partie
noirs ; il y en a cependant
qui font presque aussi blancs
que des Européens. Ils n'ont
point de politesse ny de céré-
monies, à l'exception de ceux
qui habitent les côtes Sep-
tentrionales de l'Isle , qui
ont une très-foible teinture
du Mahométisme ; tous les
autres n'ont presque aucune
ombre de Religion. Ils sont
fiers, cruels, libertins, vin-
dicatifs, jusques à un point
qui ne se peut exprimer, lar-
rons & sans parole. Nos Fran-
çois n'ont que trop souvent

éprouvé combien il étoit dangereux de se fier en leurs promesses ; & leurs trahisons fréquentes les a enfin défabusez & leur a fait prendre la résolution d'abandonner entièrement cette Isle , dont les Habitans sont les plus infidèles du monde. L'on avoit crû d'abord y pouvoir faire quelque fruit pour le spirituel , & l'on se flatoit que les instructions de la Religion Chrétienne adouciroit un peu cette humeur féroce & intraitable , qui les rend incapables d'aucune société ; mais le zèle de nos Missionnaires s'est épuisé en vain, & l'on n'a jamais remarqué qu'ils ayent profité des soins qu'on a pris de les instruire ;

44 *Rélation de l'Inquisition*

car non seulement les Adultes retournoient à leurs dérèglements d'abord qu'ils quitoient la compagnie des François , mais ceux même qui avoient été élevez avec une application toute particulière dans les Séminaires , abandonnoient nos Prêtres dès qu'ils étoient avancez en âge , & vivoient parmi les leurs avec le même libertinage que si jamais ils n'eussent entendu parler du Christianisme.

La nourriture ordinaire de ces peuples , est le ris & des racines de différentes especes ; ils recüeillent aussi des poids & des fèves , mais qui ne sont pas comme celles d'Europe ; ils ont aussi quan-

tité de fruits & sont grands mangeurs ; neantmoins au temps de la disette ils supportent admirablement bien la faim.

Quoy qu'il y ait de la vigne dans l'Isle Dauphine, les Habitans ne la sçavent pas cultiver & ne connoissent pas les bonnes qualitez de son fruit ; leur boisson ordinaire est l'eau , & dans les Fêtes publiques ils boivent de l'hydromel qu'ils font très bon & si fort qu'il enyvre comme nôtre vin.

L'occupation ordinaire de ces Insulaires est la guerre qu'ils se font entre-eux presque continuellement ; en temps de paix ils paissent leurs troupeaux ou s'adon-

46 *Rélation de l'Inquisition*
nent à la pêche ; toute l'Isle
est arroufée d'une infinité de
Rivières , ou le Poisson n'y
manque pas. Les bœufs de
cette Isle ont cela de particu-
lier qu'ils portent sur leur
dos une espee de loupe ; sou-
vent grosse comme deux fois
leur tête : j'en ay vû quel-
ques-unes dont on a tiré jus-
ques à trente livres de grais-
se fonduë : comme personne
ne fait de beure dans l'Isle ,
cette graisse leur en tient
lieu , & les François à l'imi-
tation des Nègres ne fai-
soient pas de difficulté de
s'en servir pour leurs sauces,
même pendant le Carême.


L'on trouve le long des
côtes de Lambregis, les pour-
ceaux sont frians de ce pré-

cieux bitume, & les Naturels qui n'ignorent pas entièrement ses bonnes qualitez, le recherchent avec soin & le fument avec le tabac : cependant quand ils trouvent des Etrangers qui le veulent acheter, ils le troquent volontiers pour des Bracelets, de la Coralines ou des toilles peintes, qui sont les choses qu'ils estiment le plus ; ne se souciant pour la pluspart ny d'or ny d'argent, & en quelques endroits il s'en trouve même qui font plus de cas de l'estain & du cuivre que de ces deux métaux pour lesquels les Nations de l'Europe marquent tant d'avidité & d'empressement.



CHAPITRE V.

Départ de l'Isle Dauphine pour les Indes, de Mosambique, de l'Isle de Socotora, & de la Mer Rouge.

 PRES avoir séjourné quelque temps à l'Isle Dauphine, nous prîmes la route des Indes. Nous passâmes entre l'Isle & la terre ferme d'Affrique, nous découvrîmes de loin les Isles Majotes, qui ne sont pas éloignées de Mosambique.

Cette place est une des plus importantes que les Portugais ayent au delà du Cap de Bonne - Espérance. Ils y entre-

entretiennent en tout temps une forte garnison. Et comme d'ailleurs la situation en est fort avantageuse, cela a rendu toujourn inutile les efforts que les ennemis de cette Nation on fait pour s'en rendre les maîtres.

Le Gouvernement de Mosambique est très-considérable, & après la Vice-Royauté il n'y a point de poste plus avantageux à espérer; aussi la Cour de Portugal le donne pour récompenser les services les plus importans, & c'est pour l'ordinaire un degré pour devenir Vice-Roy.

Les Portugais ont tiré par le passé & tirent encor aujourd'huy beaucoup d'or des endroits d'Affrique voisins de

50 *Rélation de l'Inquisition*
cette place, & c'est particu-
lièrement l'abondance de ce
riche métal qui fait que ce
gouvernement est si brigué.

Les Portuguais ont encor
le long de la côte quelques
Places comme, Monbasá &
autres, dont les Gouverne-
ments rélevent de celuy de
Mofambique : Dans toutes
ces Places il s'y fait un tra-
ficq considérable d'yvoire,
d'ambre gris, & de poudre
d'or, & même de l'or en lin-
got ; on donne en échange du
ris, des toilles, des étoffes de
soye, & plusieurs autres mar-
chandises qu'on fait venir des
Indes.

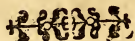
Nous passâmes ensuite af-
sez près de l'Isle de Socotora,
d'où vient cette gomme que

nous appellons Aloes Socotrin ou Socotorin ; elle est située assés près de la Mer Rouge ; elle est peuplée par des Arabes, son terroir n'est pas fort fertile & la nourriture ordinaire des Habitans n'est que de dates ; le ris & le bled dont usent les plus riches, leur est apporté des Indes.

Le sein Arabique ou la Mer Rouge, est un Golfe qui sépare l'Asie de l'Afrique, il s'y fait un tres-grand négoce à cause de la quantité de gommes & de drogues médecinales que fournit l'Arabie, mais la dévotion que tous les sectateurs de Mahomet ont de visiter ce fameux Sépulcre de leur faux Prophete, y attire encore plus de monde que le

52 *Rélation de l'Inquisition*
commerce & les richesses du
pays; le Tombeau de cet Im-
positeur est à la Meque, &
tous ceux qui viennent y ren-
dre leurs hommages de tous
les Royaumes de l'Inde,
débarquent ordinairement à
Moqua, Ville considérable
de l'Arabie, & continuent
ensuite leur Voyage, jusques
au lieu où leur dévotion les
appelle.

Nous n'eûmes aucune a-
vantage qui merite d'être
rapportée, depuis l'Isle Dau-
phine jusques aux Indes, &
malgré quelques petits ora-
ges donc nous fûmes battus,
nous arrivâmes assez heureu-
sement dans le Port de Soaly.





CHAPITRE VI.

Contenant ce qu'il y a de plus remarquable à Surate.

SURATE qui n'est que quatre lieuës de Soaly, est une Ville à peu près comme Orleans, mais beaucoup plus peuplée, c'est une des plus importantes de tout l'Empire du Mogol, à cause du grand commerce qui s'y fait, & de l'abord non seulement de tous les Peuples de l'Inde, mais encore de toutes les Nations de l'Europe. Elle est arrosée d'une assez belle Riviere, dans laquelle on fait entrer les Vaisseaux pour

54 *Rélation de l'Inquisition*
radouber ; elle est à trois
lieuës de la Mer ; sa situation
est avantageuse , & comme
elle est bâtie dans une grande
plaine , il n'y a rien qui
la commande : elle n'étoit
point autrefois enceinte de
murailles , ce qui la rendoit
exposée au pillage des Prin-
ces voisins , qui en ont sou-
vent enlevé des richesses im-
menses : depuis quelques an-
nées on la enfermée de mu-
railles , sur lesquelles on a
placé du canon près de la Vil-
le sur le bord de l'eau , il y a
une grande Forteresse où l'on
entretient une garnison assez
nombreuse , mais ce Fort n'a
rien de régulier , & ne résiste-
roit pas long-temps non plus
que la Ville , si elle étoit as-

siégée par quelque Nation
d'Europe.

Le Gouverneur de Surate,
l'est non seulement de la Vil-
le, mais encore de toute une
grande Province, il entre-
tient un train magnifique &
proportionné à la grandeur
de son Gouvernement; quand
il sort il est accompagné de
plus de deux cent Gardes,
tant à pied qu'à cheval; quoi-
que son autorité s'étende sur
toutes les juridictions de la
Ville, il n'a cependant rien
à voir dans le Château, où le
Commandant est absolu; &
dépend immédiatement du
Prince. Il y a dans cette Ville,
un Tribunal pour la Police,
un autre pour les affaires Ci-
viles & Criminelles; le Casi,

56 *Rélation de l'Inquisition*
a l'inspection sur les affaires
de religion; & les Marchands
pour ce qui concerne leur né-
goce, ne reconnoissent point
d'autre Juge que le Chaban-
dar ou Chef des Doïanes,
devant lequel tous les diffé-
rents qui surviennent dans le
commerce, sont terminez &
jugez sans appel; tout le
monde a une entière liberté
de venir & de demeurer en
toute assurance dans cette
Ville, ce qui y attire un nom-
bre prodigieux de peuple de
toutes Nations & de toutes
Réligions, qui peuvent y vi-
vre chacun à sa manière, sans
craindre d'être inquiétez,
pouvû qu'ils n'enseignent
point d'autre Réligion que
celle du Souverain, qui est

celle de Mahomet , & qu'ils ne subornent & ne portent personne à y renoncer ; car en ce cas l'on punit de mort ceux qui en seroient convaincus , & personne ne seroit capable de les délivrer du supplice. Quoique le Mogol soit Mahométant , & que ceux de cette Secte soient les maîtres de Surate , il y a cependant un bien plus grand nombre de Gentils idolatres , qui sont divisez en une infinité de Sectes , dont la plus noble & la plus considérable est celle des Bramenes ; mais la plus nombreuse est celle des Baniens qui sont extrêmement adroits , & qui entendent si parfaitement le négoce , que tout celuy des Indes leur

58 *Rélation de l'Inquisition*
passe par les mains. Ces deux
espèces de Gentils croyent la
Métémphysique, & quoi-qu'il
y ait quelque différence en-
tr'eux ils conviennent du
moins en ce que les uns ny
les autres ne tiënt aucun ani-
mal, & ne mangent jamais
rien de toutce qui a eu ou peut
avoir vie, ne se nourrissant que
de fruits, de légumes, & de
laitage. Les autres Gentils
mangent du poisson & des ani-
maux terrestres, excepté de
la Vache, qui est également
respectée par tous ces Idola-
tres; ils ont tous l'exercice li-
bre de leur Religion, mais
leurs Temples qu'ils appel-
lent *Pagodes*, sont hors de la
Ville, il n'y a que les Mos-
quées des Mogols, qui soient

dans l'enceinte des murailles.

Les femmes de ces Gentils étoient autrefois dans une obligation indispensable de se brûler avec le cadavre de leurs maris, mais depuis quelques siècles on ne les contraint plus à s'immoler ainsi, ce qui fait que peu se font un honneur de suivre leurs Epoux jusques dans les flammes; l'horreur de ce genre de mort n'empêche pourtant pas qu'il n'y en ait toujours quelque une qui se sacrifie de la sorte, & j'en ai vû brûler une pendant mon séjour en cette Ville.

L'on trouve aussi à Surate, une espèce d'Idolâtres qui s'appellent *Parsis*; ils adorent le Feu & le Soleil, ils n'ont

60 *Rélation de l'Inquisition*
point de Temples, & man-
gent indifféremment toutes
fortes d'animaux terrestres &
aquatiques.


Les Chrêtiens, soit Fran-
çois, Anglois, Hollandois &
Arméniens y ont de tres-bel-
les maisons, dans lesquelles
ils font l'exercice de leur Re-
ligion, où tous ceux de leur
communion ont une entière
liberté d'aller.

Surate est située sous le 21.
dégré au Nord de l'Equateur,
à l'entrée du Golfe de Cam-
baia, ainsi appelé du nom de
la Ville de Cambaia qui est
au fonds de ce Golfe, & à
vingt lieuës de Surate; de
l'autre côté du Golfe est la
Ville de Diu, possédée par
les Portugais.



CHAPITRE VII.

Des différens Royaumes de Malabar, depuis Ceilan & le Cap Comorin, jusques à Goa.

 A decorative initial letter 'L' enclosed in a square frame with floral patterns. The letter is stylized and occupies the first part of the first line of the paragraph.
A partie de l'Inde qui s'étend depuis Surate jusques au Cap de Comorin, s'appelle la Côte de Malabar, quoique à le prendre à la rigueur le Malabar ne commence qu'un peu audeffous de Mangalor.

Les Portugais ont autrefois été les maîtres de la meilleure partie de ces pays, ils avoient même l'Isle Ceilon, dans laquelle croît la meil-

62 *Rélation de l'Inquisition*
leure canelle, que les Hollandois leur ont ravy dans les dernières guerres.

Entre Ceilan & le Cap de Comorin, il y a une des plus belles pêcheries de perles qui soient dans tout l'Orient; les Hollandois en sont maintenant les maîtres, aussi bien que de Cochin, Ville du Royaume de Calicut que les Portugais ont aussi perduë.

Tanor est un petit Royaume enfermé dans celuy de Calicut, dont le Roy s'est toûjours conservé neutre avec toutes les Nations d'Europe.

Calicut, Capitale des Etats du Samorin, a été autrefois l'endroit de l'Inde où se faisoit le plus beau commer-

ce, il est situé sous le II. degré du Nord, les Portugais y avoient une grande & bonne Forteresse, dont le Roy du pays les a chassez, & s'en est emparé.

Ce Prince souffre dans ses Etats plusieurs établissemens de Pirates, dont les plus redoutables sont à Bargara & à Cognialy. Ces Corsaires courent les Mers des Indes & attaquent tout ce qu'ils trouvent & qu'ils croient être moins fort qu'eux, n'épargnent pas même les Mahométans, quoi qu'ils fassent profession de cette même Religion.

Cananor est une petite place, que les Hollandois ont prise sur les Portugais, elle

64 *Rélation de l'Inquisition*
donne le nom à tout un
Royaume, & le Prince qui y
commande quoique bien
moins puissant en étendue de
pays, que le Roy de Calicut,
est pourtant le plus respecté
d'entre les Roys Malabres.
Cette Nation qui fait profes-
sion de Gentillisme, a des
mœurs qui lui sont particulié-
res, principalement, le pou-
voir aux femmes d'avoir au-
tant de maris qu'il leur plaît,
d'ont s'enfuit la loy qui exclut
les enfans de l'héritage du
père, & qui n'admet à l'héré-
dité que les neveux du côté
maternel.

Il croît dans ces petits
Royaumes beaucoup de poi-
vre & de cardamone, on y
receuille aussi de la canelle,

mais il s'en faut bien qu'elle ne soit si bonne, que celle de Ceilan. Tout le pays de Malabar est fertile & abondant; on y trouve de tres-bons fruits, le Cocco en fait la plus grande richesse; on y recueille le ris deux fois l'année; il y croît beaucoup d'Areque & de Bethel, cette herbe si fameuse & si en usage chez tous les Orientaux, que c'est une incivilité tres-grande & également offensante, ou de ne la pas présenter à ceux qui rendent visite, ou de la refuser quand elle est présentée. Il y a du gibier en quantité, mais les habitans s'occupent principalement à la pêche, n'y ayant guères de Mers plus poissonneuses que celles qui

66 *Rélation de l'Inquisition*
arrose ces côtes. Au Nord du
Mont Dely, l'on trouve le
Royaume de Canara; Les
Portugais y possédoient au-
trefois trois ou quatre places
dont les plus considérables é-
toient, Mangalor & Barca-
lor, mais ils en ont été chassez
par le Roy du pays, avec le-
quel ayant eu depuis une
longue & cruelle guerre, tout
ce qu'ils ont pû obtenir a été
qu'on permit qu'ils y eussent
des Bureaux établis avec des
Commis qui y résident, & la
liberté du commerce sans
payer aucun droit d'entrée
n'y de sortie

Le plus beau poivre & le
plus beau ris de toute l'Inde,
se recueille dans le Canara,
le poivre n'y est pas en si gran-

de Goa. CHAP. VII. 67
de abondance que vers Calicut, mais en récompense, on y ferre tant de ris, qu'on en transporte non seulement dans quelques endroits de l'Inde qui ne sont pas propres à le produire, mais encore de plus, on en fournit presque toute l'Arabie & une partie de la Perse.

Les Roys de Canara sont Gentils, aussi bien que la plupart de leurs sujets, ils ont plus de rapport quant à leurs superstitions, à leurs coutumes & leur façon de s'habiller, avec les Gentils de Guferate, qu'avec les Malabres du côté de Calicut; l'on trouve aussi dans ce Royaume beaucoup de Mahométans, & les Roys les

68 *Rélation de l'Inquisition*
admettent indifféremment à
toutes les charges, mêmes les
plus importantes de l'Etat.

Le Royaume de Visapor,
est voisin du Canara, mais il
n'a que tres peu de places
Maritimes, ce n'est pas un
des moindres Roys de l'Inde,
quoique tributaire du grand
Mogol, en remontant vers le
Nord, on passe dans une par-
tie des Etats de ce Prince si
fameux, appelé *Sevagi*, qui é-
tant né sujet du Roy de Visa-
pour, avoit secoué le joug de
son maître & luy avoit bien
donné de la peine, de même
qu'au grand Mogol, aux Por-
tugais & à tous ses autres voi-
sins, & qui malgré le grand
nombre de ses ennemis, con-
tre qui il a eu à se deffendre

de Goa. CHAP. VII. 69
pendant sa vie, s'est glorieu-
sement maintenu & a été jus-
ques à la mort la terreur de
ceux qui ont osé l'attaquer.





CHAPITRE VIII.

Description abrégée de la Ville de Goa, de Chaoul, Baçaim, Daman & autres petites Places.



ON trouve ensuite la célèbre Ville de Goa, la plus belle, la plus grande & la plus magnifique de toute l'Inde, elle est située sous le 15. degré; les Portugais qui la possèdent l'ont bâtie sur une petite Isle que forme la Rivière.

Sur les deux pointes de la Terre ferme, entre lesquelles la Rivière tombe dans la Mer, on voit deux tres-bel-

les Fortereſſes, celle qui eſt ſur la pointe Méridionale ſe nomme Mourmougon, & l'autre qui eſt ſur le Cap Septentrional, eſt appellée Agoada; comme l'Iſle continuë à diviſer la Rivière juſques à la Mer, la pointe la plus occidentale de l'Iſle eſt preſque au niveau avec les deux pointes dont je viens de parler, & l'on y a auſſi bâti un Fort.

Depuis le mois de May, juſques au mois d'Aouſt, la barre ou entrée de la Rivière du côté d'Agoada, ſe bouche à cauſe des ſables que les vents de Sud-Oüeſt y jettent continuellement; & les Vaiſſeaux qui y arrivent en cette ſaiſon, entrent dans le bras de la Rivière qui eſt du côté

72 *Rélation de l'Inquisition*
de Mourmougon ; pendant
le reste de l'année tous en-
trent du côté d'Agoada &
montent jusques à la Ville.

L'on trouve en montant la
Rivière, une quantité prodigi-
euse de Maisons de plaisan-
ce, que l'on pouroit à bon ti-
tre appeller des Palais, & que
tout ce qu'il y a eû de person-
nes puissantes à Goa, pendant
que les Portugais étoient
dans leur Estat florissant, ont
fait bâtir comme à l'envy,
pour faire éclater leur mag-
nificence. On n'aura pas de
peine à croire qu'une Ville
dont les dehors sont si super-
bes, renferme en son enceinte
dequoy donner de l'admira-
tion à ceux qui la voyent ; en
effet quoique la Nation qui
l'occu-

l'occupe soit presentement dans sa decadence, qu'elle ait fait des pertes qui se peuvent à peine comprendre, & que le négoce n'y soit presque plus que l'ombre de ce qu'il a été autrefois; ses maisons sont cependant tres-belles & l'on ne peut rien voir de plus riche & de plus magnifique, que les Eglises & les Convents; mais entre tous les autres, l'on ne peut se lasser d'admirer l'éclat & la beauté des maisons & des Eglises des Pères Jesuites, dans l'une desquelles on conserve avec une vénération toute particulière, les précieuses Reliques du grand Apôtre des Indes & du Japon, S. François Xavier, pour qui tous

74 *Rélation de l'Inquisition*
les Orientaux ont un respect
tres-grand , & qui quelque
chose qu'ils puissent faire
pour honorer sa mémoire, ne
sçauroient que foiblement
reconnoître les grandes obli-
gations qu'ils luy ont , pour a-
voir exposé un million de fois
& sa santé & sa vie, afin de
les instruire & de les gagner à
JESUS - CHRIST. Après les
maisons des Pères Jesuites,
rien n'est plus grand ny plus
riche que les Convents des
Jacobins & des Augustins ;
L'Eglise des Théatins est
sans contredit une des plus
agréables de Goa, quoiqu'elle
ne soit pas des plus magni-
fiques ; Les Carmes déchauf-
sez sont aussi parfaitement
bien logez ; La Cathédrale

dédiée à St^c Catherine, & l'Eglise de la Miséricorde, sont d'une richesse & d'une beauté surprenante, & l'on n'auroit jamais finy, si l'on vouloit décrire en détail la magnificence tant de ces Eglises, que des autres que je passe sous silence, & dont la moindre s'attire l'admiration des Etrangers.

Quoiqu'il y ait dans Goa un tres-grand nombre de particuliers qui ont des maisons qui pouroient servir à loger des Princes, rien cependant n'égale la beauté, la grandeur & la richesse du Palais des Vice-Roys, qui se sont tous faits successivement & à l'envy un plaisir del'embellir; il a veü d'un côté sur la Rivière & de l'autre sur une

76 *Rélation de l'Inquisition*
grande place qui est devant la
principale porte. Outre ce
Palais, les Vice-Rois & les
Gouverneurs des Indes en
ont encore un autre fort
somp tueux & fort agréable
hors de la Ville & sur le bord
de l'eau, en descendant, & ils
y vont assez souvent pour
jouir de l'air frais, pendant
que les chaleurs les plus vio-
lentes se font sentir dans la
Ville, qui en est fort incom-
modée à cause de sa situation
qui est dans un fonds, & qu'
elle est presque toute encen-
te de montagnes. Les Vice-
Rois & les Grands de la Cour
quand ils vont par la Ville,
se font ordinairement porter
dans des Palanquins, qui sont
comme une manière de lits de

repos couverts, que quatre hommes portent sur les épaules; cette voiture est fort douce & fort en usage chez toutes les personnes de qualité des Indes, tant Gentils que Mahométans, & c'est d'eux que les Portugais en ont appris l'usage: la Noblesse & le Vice-Roy même, vont quelquefois à cheval, mais cela est rare, les Palanquins étant bien plus commodes à cause qu'on y est à l'abry de la pluye & du Soleil.

Il y a à Goa un Parlement que les Portugais appellent en leur langue *Relaçam*, qui juge souverainement toutes les affaires Civiles & Criminelles, excepté qu'il ne peut condamner un Gentil-hom-

78 *Rélation de l'Inquisition*
me à mort , sans un ordre ex-
prés de Portugal.

L'Archevêque de Goa ,
est le seul qu'ils ayent dans
les Indes , il avoit autrefois
plusieurs Suffragans , quel-
ques-uns dans la Chine , un
à Cochindans la côte de Ma-
labar , dont nous avons déjà
parlé , un à Mascate Ville de
l'Arabie , située dans le sein
Persique , dont les Arabes
se sont emparez depuis long-
temps , un à Ormus Ville de
Perse située dans une petite
Isle de même nom , vis-à-vis
de Banderabassy , dont les
Portugais ont été dépossédez
par le Roy de Perse , que les
Anglois favoriserent dans
cette rencontre ; ils avoient
encore quelques autres Evê-

chez dans les côtes d'Afrique au-delà du Cap de Bonne Espérance qui renonnoient tous l'Archevêque de Goa pour Métropolitain, mais depuis que les Hollandois ont eû la guerre avec les Portugais, & qu'ils ont conquis leurs meilleures places, les autres Nations d'Orient voyant la foiblesse des vaincus, ont peu à peu secoué le joug, & comme il ne reste aujourd'huy que tres-peu de places aux Portugais, & qui sont même de peu de conséquence, l'Archevêque de Goa n'a présentement plus d'autres Suffragans que son Grand-Vicaire.

Les seules places, de quelque considération que les

Portugais possèdent donc à présent dans les Indes, sont Goa, dont nous venons de parler; Macao qui leur reste encore dans la Chine; Chaoul dans la côte de Malabar environ 40. lieuës au Nord de Goa, place forte, qui a résisté à tous les efforts des Hollandois & des Indiens, qui ont plusieurs fois essayé inutilement de s'en rendre maîtres.

Baçaim est une grande Ville à vingt lieuës au Nord de Chaoul, elle n'est pas si bien fortifiée que cette dernière, quoique la bonté de son Port eût dû porter les Portugais à ne la pas négliger. Il y a dans cette Ville beaucoup de noblesse & de beau monde, son terroir est fertile, l'air y est

fain, & il s'y fait un négoce assez considérable. Ce qu'il y a de plus rare, est l'Eglise de Nôtre-Dame du Remède, taillée dans un rocher ; Ce Temple a autrefois servy à la superstition des Gentils & est aujourd'huy consacré à Dieu sous la protection de la sainte Vierge ; les Mahométans & les Idolatres n'y ont guères moins de dévotion, que les Chrétiens, & les offrandes continuelles qu'on y apporte de toutes parts, le rendent un des plus riches & des plus magnifiques qui soit dans tout l'Orient.

Daman est entre Baçaim & Surate, environ à vingt lieuës de chacune de ces deux Villes. Avant que d'y arriver,

82 *Rélation de l'Inquisition*

on trouve Trapor & Danou, deux petites places dont les Gouverneurs dépendent de celui de Daman ; il y a après de Danou une montagne appelée le Pic de Danou, fort haute & fort pointuë, que l'on découvre de loin en Mer, & elle sert à reconnoître cette côte de l'Inde ; Daman est situé environ sous le 21. degré de latitude Septentrionale, la Ville est petite, mais agréable & tres-réguliere, on y entre par deux portes, l'une est du côté de la Rivière, & l'autre répond au chemin qui conduit à Baçaim ; les ruës sont fort droites, & ont été tirées au cordeau ; elle n'étoit autrefois entourée que de pieux, mais depuis que les

Mogols ont effaié de s'en rendre maîtres, on la enfermée de bonnes & hautes murailles, & on a bâti de l'autre côté de la Rivière, vis-à-vis de la Ville un tres-beau Fort qui peut également & défendre & battre la Ville qui en est commandée. Il y a dans ce Fort une nombreuse garnison, toute remplie de naturels Portugais; les Mestices & les Mulates, n'y sont point admis, & le Gouverneur de cette importante place, ne dépend en aucune manière de celui de la Ville.

Outre ce Fort qu'on appelle de S. Jerôme, il y a dans la Ville une espee de Forteresse où loge le Gouverneur, mais cette place est plus pour

l'ornement que pour la défense de la Ville : il y a à Damman de tres-belles maisons & des Eglises assez propres ; les habitans passent pour les meilleurs Cavaliers des Indes, aussi ont-ils le soin de s'exercer souvent, & les Gouverneurs sortent fréquemment à cheval, accompagnés de tout ce qu'il y a de noblesse dans la Ville ; La petitesse de Damman n'empêche pas qu'il ne s'y fasse un commerce assez considérable, & qu'il n'y ait des Marchands fort riches, il y en viendroit sans doute un bien plus grand nombre, attirés par la beauté du lieu & la fertilité du terroir, si la crainte de l'Inquisition ne les empêchoit.

Le Gouvernement de Daman est un des plus considérables de l'Etat Portugais, aux Indes ; aussi ne le donne-t-on guères qu'à des personnes qui ont rendu de longs & utiles services, celuy qui le possédoit dans le temps que j'arrivay en cette Ville, étoit un Cousin germain du Vice-Roy & se nommoit, *Manoel Furtado de Mendonça*, dont il fera encore parlé dans la suite.

Voila en peu de mots, ce dont j'ay crû devoir instruire les Lecteurs, avant que de continuer le recit de ce qui regarde l'Inquisition.





CHAPITRE IX.

La visite que je rendis au Commissaire de l'Inquisition, pour m'accuser moy-même, & luy demander conseil.



NONOBTANT le secret inviolable, que l'Inquisition exige par serment de tous ceux qui approchent ses Tribunaux, je ne laissay pas d'avoir quelque vent des dépositions qu'on avoit faites contre moy, & l'apprehension de tomber entre les mains du S^t Office, m'obligea d'aller trouver le Commissaire, duquel j'esperois des conseils & de la

protection, parce que je luy avois été recommandé par des personnes qui méritoient que l'on eut de la considération pour elles, & que depuis que j'étois à Daman il avoit toujours affecté d'être de mes amis.

Je luy racontay donc naïvement & de point en point comment les choses s'étoient passées, & je le priay ensuite de m'apprendre de quelle manière je devois me comporter à l'avenir, luy témoignant, que comme je n'avois eû aucun mauvais dessein, j'étois prêts de me corriger & de me dédire, s'il jugeoit que j'eusse avancé quelque chose qui ne fut pas bien.

Ce bon Père m'avoüa que

88 *Rélation de l'Inquisition*
mon procédé avoit scandalisé
bien des gens , qu'il étoit per-
suadé que mon intention n'a-
voit pas été mauvaise, & qu'il
n'y avoit même rien dans tout
ce que j'avois dit qui fut ab-
solument criminel ; que ce-
pendant il me conseilloit de
m'accomoder un peu à la fa-
çon du peuple, & de ne plus
parler si librement de ces sor-
tes de matières, & particu-
lièrement des images que j'a-
vois souvent dit ne devoir
pas être adorées, ce que j'a-
vois essayé de prouver par des
citations de l'Écriture & des
Pères ; que le peuple étoit à
la vérité dans de certaines er-
reurs légères, qui passaient
pour une véritable dévotion,
mais que ce n'étoit pas à moy

d'entreprendre de les corriger & de les réformer.

Je remerciay le Commissaire des bons avis qu'il m'avoit donné, & me retiray fort soulagé, parce que je sçavois que m'étant accusé moy-même, avant que d'être arrêté, je ne le pouvois plus être selon les loix de l'Inquisition: j'étois d'ailleurs extrêmement satisfait de l'équité & de l'intégrité de ce bon Père, parce que ne m'ayant pas trouvé coupable, il m'avoit donné librement les avis nécessaires pour me conduire à l'avenir avec tant de prudence, afin que je ne donnasse plus aucune ombre de soubçon contre moy.



CHAPITRE X.

*Contenant les véritables causes
de ma détention, & comment
je fus arrêté.*



UO I QV E tout ce que j'ay exposé dans les Chapitres précédens, fut plus que suffisant pour me perdre, selon les maximes de l'Inquisition & les coûtumes du pays; les choses ne seroient pourtant pas allées, ny si loin ny si vîte, si le Gouverneur de Damman, appelé *Manoel Furtado de Mendonça*, n'eut été pressé de la jalousie dont j'ay parlé, laquelle il dissimuloit si

bien qu'il sembloit être un de mes meilleurs amis, mais il sollicitoit vivement le Commissaire du Saint Office, d'écrire à Goa aux Inquisiteurs, pour les informer des discours que j'avois tenus, ne voulant pas manquer l'occasion que je luy avois donnée sans y penser, de s'assûrer de moy & de m'éloigner de Damman pour toujourns. Le sujet de la jalousie de ce Gouverneur, furent les fréquentes, mais innocentes visites que je rendois à une Dame qu'il aimoit, & dont il n'étoit que trop aimé, ce que j'ignorois alors, & comme il jugeoit par les apparences, il appréhenda que je ne fusse plus aimé que luy.

Certain Prêtre noir Secrétaire du Saint Office demouroit devant le logis de cette Dame, il avoit pour elle une passion aussi forte que celle du Gouverneur, & l'avoit sollicitée de satisfaire à ses infâmes désirs jusques dans les Tribunaux de la pénitence, ainsi que je l'ay scû de cette même Dame.

Ce Prêtre m'observant devint aussi jaloux que le Gouverneur, & quoiqu'il eut été jusqu'alors de mes amis, & que je luy eusse rendu même des services assez importants, il ne laissa pas de se joindre à *Manoel Furtado* pour m'opprimer.

Ces deux Rivaux ainsi unis, presserent si vigoureusement

le Commissaire , que sur les avis qu'il envoya à leur sollicitation à Goa , il reçut ordre des Inquisiteurs de m'arrêter, ce qui fut exécuté le soir du 24. Aoust 1673 , lorsque je revenois de chez une Dame de grand mérite, nommée *la Sennora Dona Francisca Percira*, femme d'un des premiers Gentils-hommes de la Ville, nommé *Manoel Peixote da Gamma* ; cette Dame étoit âgée de soixante ans , elle croyoit m'avoir obligation de la vie de sa fille aînée & de sa petite fille, & en effet j'avois été assez heureux pour ne leur pas être inutile; l'aînée étoit tombée malade en l'absence de sa mère, & l'imprudence d'un *Pandite*, ou Médecin Indien

94 *Rélation de l'Inquisition*
l'avoit réduite à la dernière
extrémité, lorsque j'y fus ap-
pellé; je me mis donc à trai-
ter cette malade, & elle gué-
rit. La mère revenuë & ravie
de la guérison de sa chere fil-
le, sa petite fille qui luy étoit
encore plus chere, tomba aussi
malade & plus dangereuse-
ment que n'avoit été sa Tan-
te, je ne fus pourtant pas ap-
pellé d'abord pour voir cette
jeune malade, & l'on n'eut
recours à moy, que quand on
la vît dans un état desespéré;
je lui trouvay une fièvre tres-
violente, & quoiqu'elle fut
sur le point de tomber en
phrénésie, le Médecin In-
dien, loin de songer à la faire
saigner, luy avoit couvert la
tête de poivre que je fis ôter

d'abord, & en ayant pris le
soin, je reüssis, & la malade
recouvra en peu de jours une
santé parfaite ; Depuis ce
temps-là, cette Dame péné-
trée de reconnoissance, m'ac-
cabloit de présens, & dési-
rant que je logeasse auprès
d'elle, elle m'avoit donné u-
ne maison vis-à-vis de la sien-
ne ; c'étoit le jour même dont
je parle, qu'elle m'avoit don-
né cette maison, & je sortois
de chez cette Dame si géné-
reuse, pour retourner le soir
à mon logis, lorsque le Juge
Criminel de la Ville, appel-
lé en Portugais *Ovvidor do cri-
me*, vint audevant de moy &
me commanda de le suivre
jusques en la prison où je fus
conduit, sans qu'on me vou-

96 *Rélation de l'Inquisition*
lut dire par quel ordre, qu'a-
près que je fus enfermé.

Quelque grande qu'eut é-
té ma surprise, lorsque ce Ju-
ge m'arrêta, cependant com-
me je ne me sentois point cou-
pable, & que tout au plus je
ne pensois être pris que pour
quelque léger sujet, j'éspe-
rois avec assez de fondement
que *Manoel Furtado*, qui m'a-
voit toujourns marqué beau-
coup d'amitié, ne permettroit
pas que je restasse seulement
une nuit en prison ; mais
quand celuy qui m'y avoit
conduit, me déclara que c'é-
toit par ordre de l'Inquisition,
mon étonnement fut si grand,
que je restay quelque temps
immobile ; enfin, m'étant un
peu remis, je demanday à par-
ler

ler au Commissaire ; mais pour comble de disgrâce, l'on me dit qu'il étoit party ce même jour pour aller à Goa ; de sorte qu'il ne me resta point d'autre consolation, que l'espérance que chacun me donnoit d'être bientôt remis en liberté, à cause que la justice du Saint Office étoit, non seulement équitable ; mais qu'elle inclinait encore beaucoup à la clémence, principalement envers ceux qui avoüoient leurs fautes de bonne grace, sans se faire long-tems solliciter.

Toutes ces belles paroles n'empêchèrent pas que mon malheur présent ne me fut tres-sensible, & la veüe de mes amis qui ne manquèrent

98. *Rélation de l'Inquisition*
pas de venir pour me consoler, bien loin de me soulager, ne servoit qu'à m'affliger davantage, par la comparaison que je faisois de leur état au mien.

Comme je n'avois que des ennemis cachez, ils se mêlerent aisément parmi mes meilleurs amis, le Gouverneur & le Prêtre noir qui ne souhaitoient rien tant que mon éloignement, sçurent admirablement bien dissimuler leur haine & leur jalousie; le premier en m'envoyant des Officiers de sa Maison pour m'assûrer de la part qu'il prenoit à mon malheur, & m'offrir tout ce qui dépendoit de luy, & l'autre en venant à la grille répandre quelques

de Goa. CHAP. X. 99
fausses larmes , que la joye
plùtost que la tristesse luy fai-
soient verser.





CHAPITRE XI.

Description de la prison de Daman; J'écris aux Inquisiteurs qui ne me répondent point. Misère extrême des Prisonniers.



A Prison de Daman est plus basse que la Rivière qui en est proche, ce qui la rend humide & mal-saine; & il s'en falut peu qu'elle ne fût inondée il y a quelques années, par un trou que les prisonniers avoient fait sous la muraille pour s'échaper.

Les murs en sont fort épais, la prison consiste en

deux grandes salles basses & une haute ; les hommes sont en bas & les femmes en haut ; les deux salles basses ont environ, la plus grande , quarante pieds de longueur sur quinze de large , & l'autre les deux tiers de cette étendue ; Nous étions dans cette espace environ quarante personnes ; & il n'y avoit point d'autre lieu pour satisfaire aux nécessitez ordinaires que celui-là ; où rendoit l'eau au milieu de cette salle où le ramas de ces eaux faisoit une espèce de mare ; les femmes n'avoient point d'autre commodité dans leur étage , & il n'y avoit entr'elles & nous que cette différence que leurs eaux s'écouloient de

leur falle haute & tomboient à travers du plancher dans la nôtre, où toutes ces différentes eaux croupissoient.

Pour les autres excréments nôtre unique commodité étoit un large baquet, qu'on ne vuidoit guère qu'une fois la semaine; enforte qu'il s'y engendroit une multitude innombrable de vers, qui couvroient le pavé & venoient jusques sur nos lits. Pendant que je demeuray dans cette prison le soin que je prenois de la faire nettoyer la rendoit un peu moins horrible; mais quoique j'y fisse souvent jeter jusqu'à cinquante sceaux d'eau pour un jour, la puanteur ne laissoit pas d'y être tres-grande.

A peine je me vis renfermé dans cette triste demeure, que faisant une sérieuse réflexion sur mon malheur, j'en découvris aisément la cause, & je résolus de ne rien oublier de ce qui pouvoit contribuer à le finir.

Mes amis me disoient sans cesse que le meilleur & le plus prompt moyen pour recouvrer ma liberté, étoit de confesser volontairement & au plûtôt, ce que je pensois qui me l'avoit fait perdre. Voulant donc profiter de leurs avis, j'écrivis à Goa, au grand Inquisiteur qu'on appelle en Portugais, *Inquisidor mor*, je luy déclaré ingénument par ma lettre, tout ce dont je crus avoir pû être ac-

104 *Rélation de l'Inquisition*
cusé, & le priay de considé-
rer que si j'avois manqué, ç'a-
voit été bien plus par légèré-
té & par imprudence que par
malice. Ma Lettre fut fidé-
lement renduë ; mais contre
mon espérance , & le désir
de mes amis, l'on ne me fit
point de réponse , & on me
laisa languir dans cette
puante & obscure prison, en
la compagnie de plusieurs
Noirs , qui aussi-bien que
moy étoient arrêtez par l'or-
dre du saint Office.

Les charitables soins que la
généreuse *Dona Francisca* prit
de moy pendant tout le tems
que je restay prisonnier à Da-
man, me rendirent ma capti-
vité un peu plus suportable ;
cette illustre Dame ne se

contentoit pas de m'envoyer le nécessaire ; mais je recevois de sa part tous les jours dequoy nourrir abondamment & délicatement quatre personnes, elle même se donnoit la peine d'aprêter mon manger, & faisoit toujourns accompagner l'esclave qui me l'aportoit par quelqu'un de ses petits fils, jusqu'à ce que je l'eusse reçu, appréhendant que quelqu'un ne subornât ses domestiques ou le Géolier pour m'empoisonner ; & comme elle ne pouvoit pas venir en personne me consoler dans la prison, elle avoit soin que son mary, ses enfans, ou ses gendres y vinssent tous les jours.

Il n'en étoit pas de même

106 *Rélation de l'Inquisition*
des autres prisonniers, il n'y
a point de subsistance réglée
pour eux à Daman, les Ma-
gistrats s'en déchargent sur
la charité de quiconque s'a-
vise de les secourir, & com-
me il n'y avoit dans toute la
Ville que deux personnes
qui leur donnassent à man-
ger régulièrement deux fois
la Semaine, la plûpart ne re-
cevant rien les autres jours,
étoient réduits à une misère
si digne de pitié, que cela ne
contribuoit pas peu à me fai-
re trouver la mienne plus
grande ; Je donnois tout ce
que je pouvois ménager sur
ma subsistance ; mais il y eut
pourtant de ces malheureux
qui n'étoient séparés de moy
que par une muraille, qui fu-

rent pressés de la faim jusqu'au point de subsister de leurs propres excréments : J'appris à cette occasion que quelques années auparavant , environ cinquante Corsaires Malabares , ayans été pris & enfermés dans cette prison , l'horrible disette qu'ils y souffrirent en avoit porté plus de quarante à s'étrangler avec le linge de leur Turban.

L'extrémité où se trouvoient ces pauvres gens qui étoient avec moy , me fit beaucoup de compassion , ce qui m'obligea d'en écrire au Gouverneur & aux plus apparens de la Ville , qui dans la suite eurent la bonté d'envoyer dequoy entretenir ces misérables Victimes du saint Office.



CHAPITRE XII.

*Retour du Père Commissaire. L'on
me transfere à Goa.*



LE Père Commissaire ne m'avoit point trouvé criminel dans la confession que j'étois allé luy faire de mon propre mouvement, comme j'ay déjà dit, & quand je l'aurois été, je devois demeurer libre selon les loix de l'Inquisition, mais comme ce n'étoit pas l'intention du Gouverneur, ny du Prêtre noir, ce bon Père passant par dessus toutes les loix, m'avoit accusé comme Hérétique dogmatifant; il auroit

pû m'envoyer à l'Inquisition de Goa, aussi-tôt après mon emprisonnement, & s'il en eut agi de la sorte, j'aurois pû sortir de prison trois mois après en l'acte de foy qui se fit au mois de Decembre; mais ce n'étoit pas non plus le compte de mes rivaux que je fusse sitôt en liberté; c'est pourquoy le Commissaire, loin de me faire partir de Damman, en étoit party luy-même, pour n'entendre ny mes prières ny mes plaintes, & étoit passé à Goa aussi-tôt qu'il m'eut fait arrêter, dont il ne revint qu'après l'acte de Foy, c'est-à-dire vers la fin de Decembre, & je ne sçay s'il n'y employa point les quatre mois qu'il me fit passer dans la pri-

110 *Rélation de l'Inquisition*
son de Daman, pour me recom-
mander à l'Inquisiteur,
comme un homme fort crimi-
nel & fort dangereux, qu'il
falloit éloigner des Indes,
ainsi que j'ay lieu de le soub-
çonner, par les rigueurs que
l'on a affectées dans la Sen-
tence de ma condamnation,
& qui ont paru si extraordi-
naires même en Portugal.

Le Commissaire revint donc
le 20. Décembre avec la pe-
tite flotte qui va ordinaire-
ment dans cette saison de
Goa à Cambaia pour y éscor-
ter les Vaisseaux Marchands.

Ce Père qui avoit ordre de
faire embarquer tous les pri-
sonniers de l'Inquisition sur
les galiotes, me fît avertir
d'être prêt à partir quand la

flotte reviendroit de Cambaia.

Monfieur l'Abbé Carré revenant alors de faint Thomé où étoit alors Monfieur de la Haye, & paffant par Daman, ayant obtenu avec bien de la peine la permiffion de me voir, eut la bonté de me rendre vifite dans la prifon, la veille & le jour de Noël, qui fut celuy de fon départ pour Surate.

J'écrivis enfuite au Commiffaire & le fis prier par diverfes perfonnes, de me vouloir parler, mais ny mes Lettres, ny la follicitation de ceux qui s'employoient pour moy, ne l'y pûrent faire réfoudre, tant il appréhendoit les juftes reproches que j'au-

112 *Rélation de l'Inquisition*
rois pû luy faire au sujet de
son peu de sincérité.

~ Environ ce même temps ,
un Portugais nommé *Manoel*
Vas, que j'avois connu assez
particulièrement, accusé d'a-
voir une femme en Portugal,
fut arrêté & conduit par l'or-
dre du Saint Office, dans la
prison où j'étois , pour en a-
voir épousé une seconde à
Daman depuis un mois.

Ma généreuse protectrice,
ayant sçû que je devois être
transféré à Goa, ne manqua
pas de me préparer des provi-
sions, qui auroient pû suffire
à un voyage beaucoup plus
long que celui que j'allois fai-
re. Enfin une partie de la flo-
te étant de retour de Cam-
baia , le Commissaire envoya

le dernier Décembre, des fers & des chaînes, pour mettre aux pieds de tous ceux qu'on devoit conduire à Goa: on enchaîna les noirs deux à deux, à la reserve de quelques-uns qui étoient si exténués de la faim qu'ils avoient endurée dans les prisons, qu'on fut obligé en les embarquant, de leur laisser la liberté des pieds dont ils n'étoient pas en état de profiter. Quant aux Portugais & à moy, l'on nous fit l'honneur de nous donner des fers séparés; le Commissaire eut même l'honnêteté de me faire dire qu'il me laissoit le choix des deux qui étoient destinez pour son compatriote & pour moi; pour profiter de sa civilité, je choi-

114 *Rélation de l'Inquisition*
fis les plus commodes, quoi-
qu'ils fussent les plus péfans,
je fortis ce même jour de pri-
son comme tous les autres, &
je fus conduit les fers aux
pieds dans un Palanquin jus-
que sur le bord de la Rivière,
où je trouvay plusieurs de
mes amis qui s'y étoient ren-
dus, & que j'eûs la liberté
d'embrasser en leur disant A-
dieu. Le Gouverneur qui s'y
trouva, n'oublia rien pour me
persuader le chagrin que luy
causoit mon infortune, & fit
mille souhaits trompeurs pour
ma prompte délivrance &
pour mon heureux retour. La
vuë de mes amis & leurs lar-
mes, ne servirent qu'à aug-
menter ma douleur, mais rien
ne me fît plus de peine, que

le refus de me laisser prendre congé de ma bienfaictrice, que j'aurois voulu remercier de tous les charitables soins qu'elle auoit pris de moy. Enfin après bien des tristes complimens, l'on me fit entrer dans une chaloupe, & je fus conduit dans une des galiotes de cette petite flote, qui n'attendoit plus que les ordres du Général pour lever les anches.





CHAPITRE XIII.

*Départ de Daman, nous passons
à Baçaim & y séjournons ;
notre arrivée à Goa.*



UOY qu'une partie des Galiotes & des Barques ne fussent pas encore arrivées de Diu & de Cambaja, le Général Louïs de Mello, ne laissa pas de faire le signal pour faire partir celles qui se trouvoient à Daman, d'où nous sortîmes le premier jour de l'an 1674. à dessein d'aller à Baçaim, attendre que le reste de la flote nous eût joint. Comme le vent

de Goa. CHAP. XIII. 117
étoit favorable, & que nous
n'avions que vingt lieuës à
faire, nous y arrivâmes le
lendemain, & l'on n'eut pas
plûtôt mouillé les anches
qu'on fit descendre tous les
prisonniers à terre, qui fu-
rent conduits dans la prison
de cette Ville pour y être
gardez pendant tout le tems
que les Vaisseaux resteroient
dans le Port : J'y fus mené
avec les autres & un de mes
amis qui étoit depuis peu é-
tably à Baçaim, ayant inuti-
lement essayé d'obtenir la
permission de me voir, me
témoigna par une lettre qu'il
eut encore bien de la peine
à me faire tenir, la part qu'il
prenoit à mon infortune.

La prison de Baçaim est

118 *Rélation de l'Inquisition*
plus grande & moins fâcheuse
que celle de Daman, nous y
trouvâmes bon nombre de
compagnons de misère, que
le Commissaire de l'Inquisition
de cette ville retenoit
depuis long-tems prisonniers
attendant une occasion propre
pour les envoyer à Goa.

Ils furent tous enchaînez
comme nous l'étions, l'on
nous embarqua le sept du
mois, & toute la Flotte étant
r'assemblée & suffisamment
pourveuë de tout ce qui luy
étoit nécessaire, nous levâmes
les anchres & fîmes voile
le lendemain.

Il ne nous arriva rien de
remarquable pendant le reste
de la route, nous allions toujours
à la veuë de terre, &

le vent ayant été assez favorable nous arrivâmes le quatorzième à la barre de Goa.

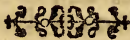
Nos Capitaines ayans d'abord donné avis à l'Inquisiteur, nous mêmes pied à terre le lendemain, & l'on nous menna par son ordre à l'Inquisition ; mais parce que ce jour là il n'y avoit point d'audiance, un des Officiers nous fit conduire en la prison de l'Ordinaire, c'est-à-dire de l'Archevêque de Goa ; cette prison s'appelle en Portugais, *Aljouvar* ; j'y entray des premiers, & j'y vis arriver peu à peu toute nôtre infortunée troupe r'assemblée, après avoir été dispersée pendant le voyage.

Cette prison est la plus sâle,

120 *Rélation de l'Inquisition*
la plus obscure, & la plus horrible de toutes celles que j'ay vûës, & je doute qu'on en puisse trouver de plus puante & de plus affreuse; c'est une espèce de cave où l'on ne voit le jour que par une fort petite ouverture, où les plus subtils rayons du Soleil, ne pénètrent point, & où jamais il n'y a de véritable clarté: la puanteur y est extrême, car il n'y a point d'autre lieu pour la nécessité des prisonniers, qu'un puits sec à fleur de terre, au milieu de la cave, d'où l'on n'oseroit presque approcher, en sorte qu'une partie des ordures demeure sur le bord du puits, & que la plupart des prisonniers ne va pas même jusques là, & se vident

vuident aux environs.

La nuit étant venuë, je ne pûs me résoudre à me coucher de peur de la vermine, dont cette prison étoit pleine, & des ordures dont elle étoit semée, & je fus contraint de la passer appuyé contre la muraille; cependant tout horrible qu'est cette demeure, je l'aurois préférée aux cellules propres & éclairées de la Ste Inquisition, parce qu'il y avoit de la compagnie & de la conversation dans *L'aljowar*, & que j'étois informé qu'il n'y en avoit point dans les prisons du Saint Office.



CHAPITRE XIV.

Comme je fus conduit à l'Inquisition, & ce qu'on y observe à l'égard de ceux qui y sont enfermez.



E commençois à me flater qu'on pouroit bien me laisser dans *L'ajouvar*, jusqu'à ce que mon affaire fût terminée,

parce qu'on nous y avoit laissé tout le jour & toute la nuit suivante; mais je vis évanouïr toutes mes espérances, lorsqu'un Officier vint le 16. Janvier sur les 8. heures du matin avec ordre de nous conduire tous à la *Santa Casa*, ce qui fût exécuté sur le champ.

Ce ne fût pas sans beaucoup de peine que j'arrivay où l'on nous menoit, à cause des fers que j'avois aux pieds, cependant il nous fallut tous traverser en ce triste équipage, l'espace qui est depuis *L'aljovvar*, jusques à l'Inquisition, où ayant été aidé pour monter le degré, j'entray avec mes compagnons dans la grand'Salle, où nous trouvâmes des Forgerons qui nous

24 *Rélation de l'Inquisition*
ôterent nos fers, ensuite de-
quoy je fûs appelé le pre-
mier à l'Audiance.

Après avoir traversé la Sal-
le, je passay dans une anti-
chambre, & de là dans l'en-
droit où étoit mon Juge ; ce
lieu qui est appelé par les
Portugais *msea do Santo Oficio*,
c'est-à-dire, table du saint Of-
fice, étoit tapissé de plusieurs
bandes de taffetas, les unes
bleuës, les autres couleur de
citron ; l'on y voit à l'un des
bouts un grand Crucifix en
relief, élevé presque jusqu'
au plancher ; il y a au milieu
de la chambre une grande es-
trade, sur laquelle est posée
une table longue, d'environ
quinze pieds, & large de 4. &
tout au tour des fauteuils aussi

sur l'estrade, à un des bouts de cette table, & du côté du Crucifix étoit le Secrétaire assis sur un siège ployant ; je fus placé à l'autre bout, vis-à-vis du Secrétaire ; tout auprès de moy, & à ma droite étoit dans un fauteüil, le grand Inquisiteur des Indes, nommé *Francisco Delgado ematos*, Prêtre séculier, âgé d'environ quarante ans ; il étoit seul, parce que des deux Inquisiteurs qui sont ordinairement à Goa, le second qui est toûjours un Religieux de saint Dominique, étoit allé depuis peu en Portugal, & que personne n'avoit encore été nommé pour remplir sa place.

Aussi-tôt que je fus entré dans la chambre de l'Audian-

ce, je me jettay à genoux aux pieds de mon Juge, pensant le toucher par cette posture suppliante, mais il ne me voulut pas souffrir en cet état, & m'ordonna de me relever. Puis m'ayant demandé mon nom & ma profession, il s'informa si je sçavois pour quel sujet j'avois été arrêté ; il m'exhorta de le déclarer au plutôt, puisque c'étoit l'unique moyen de recouvrer promptement ma liberté ; après avoir satisfait à ses deux premières demandes, je luy dis que je croyois sçavoir le sujet de ma détention, & que s'il vouloit avoir la bonté de m'entendre, j'étois prêt à m'accuser sur le champ ; je mélay des larmes à ma prière

& me prosternay encore une fois à ses pieds ; mais mon Juge sans s'émouvoir, me dit que rien ne pressoit, qu'il avoit alors des affaires à traiter plus importantes que les miennes, & qu'il me feroit avertir quand il en seroit tems, & ayant aussi-tôt pris une petite clochette d'argent qui étoit devant luy, il s'en servit pour appeller *l'Alcaide*, ou le Géolier du Saint Office, qui entra dans la chambre, d'où il me fit sortir, & me mena dans une longue galérie, qui n'en étoit pas éloignée, où le Secrétaire nous suivit aussi-tôt. Là je vis apporter mon coffre, l'on en fit l'ouverture en ma présence, on me fouilla exactement, l'on m'ôta tout

128 *Rélation de l'Inquisition*
ce que j'avois sur moy, jus-
ques à des boutons & une ba-
gue que j'avois au doigt, sans
qu'il me restât autre chose
que mon chappelet & mon
mouchoir & quelques pièces
d'or que j'avois cousuës dans
une de mes jarretières, &
qu'on ne s'étoit pas avisé d'e-
xaminer. De tout le reste, on
en fit sur le champ un mémoi-
re aussi exact, qu'il a depuis
été inutile, puisque tout ce
qu'il y avoit de bon, ne m'a
jamais été rendu, quoique
pour lors le Secrétaire m'eut
assuré qu'en sortant tout me
feroit fidelement remis entre
les mains, & que l'Inquisiteur
même m'eut depuis souvent
réitéré la même promesse.

Cet inventaire finy, l'Al-

caide me prit par la main, & me conduit tête nuë dans une celulle de dix pieds en quarre, où je fus renfermé seul sans plus voir personne jusqu'au soir, quand on m'apporta à souper: comme je n'avois rien mangé ce jour là ny le précédent, je reçûs avec assez d'avidité, ce que l'on me donna, & cela contribua à me faire reposer un peu la nuit suivante. Le lendemain quand on vint pour le déjeuner, je demanday des Livres & mes peignes, mais j'appris qu'on ne donnoit les premiers à personne, non pas même le Breviaire aux Prêtres, & que les seconds ne me seroient plus nécessaires, les cheveux m'aians été coupez sur le

130 *Rélation de l'Inquisition*
champ , ce qui se pratique
envers tous les Prisonniers
de quelque condition ou sexe
qu'ils soient , dès le premier
jour qu'ils entrent dans ces
saintes prisons , ou le lende-
main au plus tard.


Il faut ici interrompre pour
quelque temps , le récit de
ce qui me regarde , pour d'é-
crire succinctement cette
maison , l'ordre & les forma-
litez qu'on y observe.





CHAPITRE XV.

*Description de l'Inquisition de
Goa.*

 A. maison de l'Inquisition, que les Portugais appellent *Santa Casa*, c'est-à-dire, la Sainte Maison, est située à un des côtez de la grande place qui est devant l'Eglise Cathedrale dédiée à sainte Catherine; cette maison est grande & magnifique, ayant dans sa face trois portes; celle du milieu est plus grande que les autres, & c'est par elle qu'on monte par le grand escalier pour aller dans

132 *Rélation de l'Inquisition*
la Salle, dont j'ay parlé cy-
dessus ; les portes des côtez
conduisent aux appartemens
des Inquisiteurs, dont cha-
cun est assez grand, pour lo-
ger un train raisonnable ; il
ya au dedans plusieurs autres
appartemens pour les Offi-
ciers de la maison, & en pé-
nétrant plus avant, on trou-
ve un grand bâtiment divisé
en plusieurs corps de logis à
deux étages, séparez les uns
des autres par des basses
cours ; Il y a dans chaque
étage, une galerie en forme
de Dortoir, divisé en sept ou
huit chambrettes, chacune
de dix pieds en quarré, &
le nombre de ces chambres
peut - être en tout, de deux
cent.

Les cellules d'un de ces Dortoirs, sont obscures, sans aucune fenestres, plus petites & plus basses que les autres, & l'on me les fit voir un jour que je me plaignois d'être traité avec trop de rigueur, pour me faire connoître que je pouvois être pis que je n'étois. Les autres sont carrées, voutées, blanchies, propres & éclairées, par le moyen d'une petite fenestre grillée, qui ne ferme point, & à laquelle le plus grand homme ne sçauroit atteindre; les murailles ont partout cinq pieds d'épaisseur, chaque chambre ferme à deux portes, l'une en dedans, l'autre en dehors de la muraille; celle de dedans est à deux ba-

134 *Rélation de l'Inquisition*
tans , forte , bien ferrée & ouverte par la moitié d'embas, en forme de grille, elle a en haut une petite fenestre par où les prisonniers reçoivent la nourriture, leur linge & les autres choses dont ils ont besoin, & qui y peuvent passer; cette ouverture à une petite porte qui se ferme avec de bons verroux.

La porte qui est en dehors de la muraille, n'est pas si forte ny si épaisse que l'autre, mais elle est entière & sans aucune ouverture, on la laisse ordinairement ouverte, depuis six heures du matin, jusqu'à onze, afin que le vent puisse entrer par les fentes de l'autre, & qu'ainsi l'air de la chambre soit purifié.



CHAPITRE XVI.

*De quelle manière les Prisonniers
de l'Inquisition sont traitez.*



O N donne à cha-
cun de ceux que
leur malheur con-
duit dans ces saintes

prisons, un pot de terre plein
d'eau, pour se laver; un autre
plus propre, de ceux qu'on
appelle, *Gurguleta*, aussi plein
d'eau pour boire, avec un *Pu-
caro*, ou tasse faite d'une es-
pèce de terre sigillée, qui se
trouve communément aux
Indes, & qui rafraichit admi-
rablement bien l'eau quand
on l'y laisse quelque temps; on

136 *Rélation de l'Inquisition*
leur donne aussi un balay,
pour tenir leur chambre pro-
pre, une nate pour étendre
sur une estrade où ils cou-
chent, un grand bassin que
l'on change de quatre en qua-
tre jours, & un pot pour le
couvrir, qui sert aussi pour
mettre les ordures qu'on a
balayées.

Les prisonniers y sont assez
bien nouris ; ils font trois re-
pas par jour, on leur donne à
déjeûné à six heures du ma-
tin, à dîné à dix, & à souper
à quatre heures du soir.

Le déjeûné des Noirs est
ordinairement du *Cangé*, qui
est une eau de ris épaisse ;
aux autres repas on leur sert
toujours du ris & du poisson.

Les Blancs y sont mieux

traitez ; on leur porte le matin un petit pain tendre pesant environ trois onces, avec du poisson frit, des fruits, ou une saucisse, si c'est le Dimanche & même quelque fois le Jedy ; on leur donne aussi de la viande à dîner en ces deux jours avec un petit pain, comme au matin, un plat de ris & quelque ragoût avec beaucoup de sauce, pour mêler avec le ris, qui n'est cuit qu'avec de l'eau & du sel ; pour tous les autres jours, ils n'ont au dîner que du poisson ; on leur apporte encore au souper, du pain, du poisson frit, un plat de ris, & un ragoût de poisson ou d'œufs, dont la sauce se puisse manger avec le ris ; pour de la

138 *Rélation de l'Inquisition*
viande, on n'en sert jamais à
souper, non pas même le jour
de Pâques, & je pense que ce
régime ne s'observe pas moins
pour l'épargne, le poisson é-
tant à fort bon marché dans
les Indes, que pour mortifier
davantage ceux qui ont en-
couru l'excommunication ma-
jeure, & les garentir en mê-
me temps du cruel mal, que
les Indiens appellent *Morde-*
chi, qui n'est autre chose que
l'indigestion, laquelle est fré-
quente & dangereuse dans
ces climats, & sur tout dans
un lieu où l'on ne fait aucun
exercice.

L'on a grand soin aussi de
donner aux malades toutes
les choses nécessaires; les
Médecins & les Chirurgiens,

ne manquent pas de les visiter quand il le faut, & si les maladies deviennent dangereuses, on leur donne des Confesseurs, mais l'on n'administre à personne, dans cette Sainte Maison, ny le Viatique, ny l'Extrême-Onction, de même qu'on n'y entend jamais ny Sermon, ny Messe.

Ceux qui meurent dans les prisons, sont enterrez dans la maison sans aucune cérémonie, & s'ils sont jugez dignes de mort, selon les maximes de ce Tribunal, on les desfosse, & l'on conserve leurs ossemens pour être brûlez lorsque l'acte de Foy se fait; j'expliqueray ailleurs ce que c'est que cette cérémonie.


Comme il fait toujours

140 *Rélation de l'Inquisition*
chaud dans les Indes, & que
dans l'Inquisition on ne don-
ne des Livres à personne, les
prisonniers ne voyent jamais
de feu ny d'autre lumière,
que celle du jour. Il y a dans
châque cellule deux estrades
pour se coucher, parce que
quand la nécessité le requiert,
on enferme deux personnes
ensemble: outre la natte que
l'on donne à chacun, les Eu-
ropéens ont de plus une cou-
verture piquée, qui leur sert
de matelas, n'en ayant pas
besoin pour se couvrir, si ce
n'est pour éviter la persécu-
tion de ces mouchérons, qu'
on appelle *Cousins*, qui sont en
trés-grand nombre, & qui cau-
sent une des plus grandes in-
commoditez qu'on ayt à souf-
frir dans cette triste demeure.



CHAPITRE XVII,

Où il est traité des Officiers
de l'Inquisition.

 L y a à Goa deux In-
quisiteurs, le premier
que l'on appelle, *In-*
quisidor mor, où le grand In-
quisiteur est toujours un
Prestre seculier, & le se-
cond un Religieux de l'Or-
dre de Saint Dominique : le
Saint Office a encor des Of-
ficiers qu'on appelle, *Depu-*
tados do Santo Oficio, ceux-ci
sont en plus grand nombre ;
il y en a de tous les Ordres
Religieux, ils assistent au

142 *Rélation de l'Inquisition*
jugement des criminels, à
l'examen & à l'instruction de
leurs procès ; mais ils ne
viennent jamais au Tribu-
nal sans être mandez par les
Inquisiteurs : Il y en a d'au-
tres qu'on nomme *Califica-*
dores do Santo Oficio, ausquels
on laisse le soin d'examiner
dans les Livres les proposi-
tions que l'on soupçonne
contenir quelque chose de
contraire à la pureté de la
Foy, & ceux-cy n'assistent
point aux Jugemens & ne
viennent au Tribunal que
pour faire leur raport, tou-
chant les choses qui leur
ont esté commises.

Il y a deplus un Promo-
teur, un Procureur, & des
Avocats pour les Prisonniers

qui en demandent, & qui servent bien moins pour les défendre, que pour sçavoir leurs plus secrets sentimens, & pour les tromper; & quand même il n'y auroit aucun lieu de douter de leur fidélité, leur protection, seroit cependant fort inutile aux accusez, puisque ces Avocats ne leur parlent jamais, qu'en presence de leurs Juges, ou des personnes qu'ils envoient pour leur rendre compte de ces conférences.

L'Inquisition a d'autres Officiers que l'on nomme *Familiars do Santo Oficio*, qui sont proprement les Huissiers de ce Tribunal; les personnes de toute condition font gloire d'être admises à cette

144 *Rélation de l'Inquisition*
noble fonction , quand même ils seroient Ducs , ou Princes ; on les employe pour aller arrêter les personnes accusées , & l'on observe ordinairement d'envoyer un Familiar de la condition de celuy que l'on veut faire prendre. Ces Officiers n'ont aucuns gages , & ils s'estiment suffisamment recompensez , par l'honneur qu'ils prétendent recevoir en servant un si saint Tribunal , ils portent tous comme une marque honorable , une médaille d'or sur laquelle sont gravées les Armes du Saint Office ; ils vont seuls quand il est question d'arrêter quelqu'un , & d'abord qu'ils ont déclaré à une personne ,
qu'elle

de Goa. CHAP. XVII. 145
qu'elle est appellée par les In-
quisiteurs , on est obligé de
les suiyre sans repliquer , car
pour peu qu'on voulut résis-
ter , tout le monde ne man-
queroit pas de prêter main
forte pour l'exécution des
ordres du Saint Office.

Outre tous ces Officiers ,
il y a encor des Secrétaires ,
de veritables Huiffiers , qu'
on appelle *Meirinhos* , un *Al-
caide* , ou Géolier & des Gar-
des pour veiller sur les pri-
sonniers ; & leur porter la
nouriture , & les autres cho-
ses nécessaires.



G



CHAPITRE XVIII.

De quelle manière les Officiers de l'Inquisition se comportent envers les Prisonniers.



OMME tous les Prisonniers sont séparés, & qu'il arrive rarement qu'on en mette deux ensemble; quatre personnes sont plus que suffisantes pour en garder deux cent. On fait observer dans l'Inquisition un silence perpetuel & fort exact, & ceux qui veulent se plaindre, pleurer, ou même prier Dieu trop haut, se mettent en un très-grand danger de rece-

voir des coups de houffine de la main des Gardes, qui au moindre bruit qu'ils entendent, accourent à l'endroit où il se fait, pour avertir que l'on se taife, & faute d'avoir obéï au fecond commandement, ils ouvrent les portes & frappent fans pitié, ce qui fert non feulement à corriger ceux que l'on châtie, mais encore à intimider les autres qui tous entendent les cris & les coups, à caufe du profond filence qui regne par tout.

L'Alcaide & les Gardes, font continuellement dans les galeries, & y couchent la nuit.

L'Inquisiteur accompagné d'un Secrétaire & d'un Interprete, visitent tous les Prisonniers, de deux mois en

148 *Rélation de l'Inquisition*
deux mois ou environ, pour leur demander s'ils ont besoin de quelque chose, si on leur apporte à manger aux heures prescrites, & s'ils n'ont point quelques plaintes à faire contre les Officiers qui les approchent; & d'abord qu'il a eu réponse sur ces trois articles, on referme promptement la porte; au reste ces visites ne se font que pour faire éclater la justice & la bonté, dont ont fait parade en ce Tribunal, mais elles ne font d'aucune utilité, ny d'aucun soulagement aux Prisonniers, qui font des plaintes, puisqu'ils n'en sont pas traitez plus humainement.

Ceux d'entre les Prison-

niers qui ont du bien, ne sont pas mieux nourris, que ceux qui n'en ont pas, & l'on fournit à ceux-cy, le nécessaire de ce qui a été confisqué aux autres ; car le Saint Office ne manque, que bien rarement, à confisquer tous les biens, meubles & immeubles de ceux qui ont le malheur de tomber entre ses mains.





CHAPITRE XIX.

*Des formalitez qu'on observe à
l'Inquisition.*



QUAND une personne est arrêtée à l'Inquisition, on luy demande d'abord son nom, sa profession ou sa qualité; on l'exhorte ensuite à faire une exacte déclaration de tous ses biens, & pour l'y porter plus aisément, on luy déclare de la part de JESUS-CHRIST, que s'il est innocent, tout ce qu'il aura déclaré luy sera fidelement rendu, & qu'au contraire quand même son innocence seroit

reconnuë, tout ce qu'on pourra découvrir dans la suite luy appartenir, qu'il n'aura pas avouë, restera confisqué & perdu pour luy. Et parce que, presque tout le monde est prévenu de la sainteté & de l'intégrité de ce Tribunal, une personne à qui la conscience ne reproche aucun crime, ne doutant point que son innocence ne doive être reconnue, & qu'on ne luy rende par consequent, la liberté, ne fait guères de difficulté d'exposer à ces Messieurs ce qu'il y a de plus secret & de plus important dans ses affaires & dans sa famille.

Ce n'est pas tout à fait sans apparence, que le public est prévenu en faveur de ce Tri-

152 *Rélation de l'Inquisition*
bunal ; à n'en considérer que
les dehors, il n'y a point de
jurisdiction au monde, où la
justice s'exerce avec plus de
douceur & de charité. Ceux
qui s'accusent de leur propre
mouvement, & qui témoi-
gnent leur repentir avant que
d'être saisis, demeurent li-
bres, & ne sont pas sujets à ê-
tre emprisonnez ; il est vray
que l'on y regarde comme
criminels, ceux qui ne s'ac-
cusent pas avant leur empri-
sonnement, & que l'on les y
condanne comme tels, mais
on n'y punit jamais personne
d'aucune peine temporelle,
qui aille à la mort, que ceux
qui sont tenus manifestement
convaincus ; on ne s'y con-
tente pas de deux ou trois

témoins, comme dans les autres Juridictions laïques, pour y regarder un homme accusé, comme criminel convaincu ; & quoique deux témoins fussent pour décréter la prise de corps, il faut qu'il y en ait pour le moins sept pour le faire condamner ; quelque convaincu que soit le criminel, & quelque énorme que soit le crime dont il est réputé convaincu ; le Saint Office se contente de la peine Ecclesiastique de l'excommunication & de la confiscation des biens, & à l'égard des peines temporelles & corporelles, dont le criminel est redevable à la justice laïque, s'il avouë son crime, il en est quitte pour cet

154 *Rélation de l'Inquisition*
aveu ; le Saint Office inter-
cede pour luy, suspend le
bras séculier , & obtient la
grace du criminel , & il n'y a
exhortation ny instance que
l'on ne fasse pour en tirer cet
aveu.

Il est vray que s'il retombe
dans son crime, l'Inquisition
ne peut plus le sauver, mais
elle l'abandonne à regret, &
ne le livre au bras séculier ,
qu'après avoir obtenu des
Juges laïques, que s'ils per-
sistent à vouloir punir de
mort le criminel relaps, ce
sera au moins sans effusion
de sang ; quelle douceur !

Mais après avoir dit tout
ce qu'on peut alleguer en fa-
veur du Saint Office, il faut
ajôûter quelques circonstan-

de Goa. CHAP. XIX. 155
ces qui feront voir, ce que
l'on doit attendre de cette
bonté & de cette charité ap-
parente. Jamais on ne con-
fronte les témoins, on reçoit
pour témoins toutes sortes de
personnes, mêmes celles qui
sont intéressées de la vie à la
condamnation de l'accusé,
on ne reçoit jamais aucun re-
proches de sa part contre les
témoins les plus notoirement
indignes d'être écourez, &
les plus incapables de dépo-
ser contre luy; le nombre de
ces témoins, est souvent re-
duit à cinq; on comprend
dans le nombre de ces té-
moins, les complices pré-
tendus, qui ne déposent que
dans la torture, & qui ne
peuvent sauver leur vie, qu'

156 *Rélation de l'Inquisition*
en avouant ce qu'ils n'ont pas
fait, & on comprend dans ce
nombre de sept, le coupable
prétendu, qui avouant à la
question le crime qu'il n'a
pas commis, est réputé té-
moin contre soy-même; sou-
vent même ce nombre de
sept, est réduit à rien, par-
ce qu'il n'est composé que de
complices prétendus, qui
sont véritablement innocens
du crime qu'on leur a impo-
sé, & que l'Inquisition rend
effectivement criminels, en
les obligeant, ou par les me-
naces du feu, ou par la tor-
ture, à accuser l'Innocent
pour sauver leur vie. Pour
bien connoître ce mystère,
il faut sçavoir, qu'entre les
crimes dont l'Inquisition a

droit de connoître , il y en a que l'on peut commettre , de manière qu'on est seul coupable , comme le blasphème , l'impiété &c.

Il y ena que l'on ne peut commettre , sans avoir au moins un complice , comme la Sodomie ; & il y en a d'autres enfin qu'on ne peut commettre sans avoir plusieurs complices , comme d'avoir assisté au Sabbath Judaïque , ou d'avoir eû part à ces assemblées superstitieuses , que les Idolatres convertis ont tant de peine à quitter , & que l'on traite de magie & de forcellerie , parce qu'elles se tiennent pour découvrir les choses secrètes , & pour sçavoir l'avenir , par des

158 *Rélation de l'Inquisition*
voyaes qui ne peuvent naturellement conduire à de pareilles connoissances.

C'est particulièrement à l'égard de ces crimes qu'on ne peut commettre qu'avec un ou plusieurs complices, que les procédures du saint Office, sont les plus étranges & les plus extraordinaires.

Les Juifs, ayant été chassés de l'Espagne par Ferdinand Roy d'Aragon & Isabelle Reine de Castille sa femme, se réfugièrent en Portugal, où on les reçut, à condition d'embrasser le Christianisme; ce qu'ils firent du moins en apparence, & comme le nom de Juif est odieux par toute la terre,

l'on a toujours distingué des familles Chrêtiennes, les familles des Juifs convertis, & l'on appelle encore aujourd'huy, ceux qui en sont descendus en quelque degré que ce soit, *Cristans novos*; c'est à dire, Chrêtiens nouveaux; & par ce que dans la suite des temps, quelques-uns ont contracté alliance avec les anciens Chrêtiens; l'on reproche tous les jours à leurs successeurs, qu'ils sont en partie Chrêtiens nouveaux, & que les Portugais expriment en disant, *temparte de Cristam novo*; en sorte que quoy-que leurs ayeuls & bisayeuls ayent été Chrêtiens, ces malheureux n'ont encore pû obtenir d'être ad-

160 *Rélation de l'Inquisition*
mis au nombre des *Cristams*
Velhos ; c'est à dire des An-
ciens Chrétiens. Et comme
les Familles qui sont ainsi
venus directement ou en par-
tie de ces Juifs sont distin-
ctement connus dans le Por-
tugal , où elles sont l'objet
de la haine & de l'honneur
des autres , elles sont obli-
gées de s'unir plus étroite-
ment entr'elles , pour se ren-
dre les services mutuels qu'
elles ne peuvent espérer
d'ailleurs , & c'est cette mê-
me union qui augmente le
mépris & l'aversión que l'on
a pour elles & qui est la
cause ordinaire de leurs dis-
graces.





CHAPITRE XX.

*Des injustices qui se commettent
à l'Inquisition, à l'égard des
personnes accusées du Judaïs-
me.*



OUR bien éclaircir
cette matière, je sup-
pose qu'un Chrétien
nouveau, mais qui pourtant
est très-sincèrement & très-
véritablement Chrétien des-
cendu de ces familles infor-
tunées, soit arrêté par or-
dre de l'Inquisition, & qu'il
soit aculé non seulement par
sept témoins, mais par cin-
quante si l'on veut; cet hon-

162 *Rélation de l'Inquisition*
me qui est convaincu de son
innocence , qu'il espere de-
voir être indubitablement
reconnuë , n'aura pas de pei-
ne à donner à ses Juges une
déclaration exacte de tous
ses biens, qu'il croit luy de-
voir être fidèlement rendus ;
Cependant ces Messieurs le
tiennent à peine renfermé
dans leurs cachots, qu'ils font
vendre tout à l'encan , bien
assûrez qu'ils font de ne les
jamais restituer.

Quelque mois s'étans en-
suite écoulés, on appelle cet
homme à l'Audiance pour
luy demander s'il sçait pour-
quoy on l'a mis en prison,
à quoy il ne manque pas de
répondre qu'il n'en sçait
rien ; on l'exhorte donc d'y

penſer ſérieuſement, & de le dire, puisſque c'eſt l'unique moyen de ſe voir bien-tôt en liberté; après quoy on le renvoye en ſa logette. On le fait encore venir à l'Audiance quelque-temps après, & on l'interroge pluſieurs fois en la même maniere, ſans en tirer d'autre répoſe: Mais enfin le temps de *L'auto da fé* s'aprochant, le Promoteur ſe préſente, & luy déclare qu'il eſt accuſé par un bon nombre de témoins, d'avoir judaïſé, ce qui conſiſte à obſerver les Cérémonies de la Loy Moſaïque, comme de ne point manger de pourceau, de lièvre, de poiſon ſans écaille, de s'être aſſemblé, & d'avoir ſolemnifé le

164 *Rélation de l'Inquisition*
jour du Sabat, d'avoir mangé l'Agneau Paschal, & ainsi du reste. On le conjure ensuite par les entrailles de la miséricorde de nôtre Seigneur JESVS-CHRIST ; car ce sont là les propres termes dont on affecte d'user dans cette Sainte Maison ; de confesser volontairement ses crimes , puisque c'est la seule voye qui luy reste pour sauver sa vie , & que le saint Office cherche tous les moyens possibles pour ne la luy pas faire perdre. Cet homme innocent persiste à nier ce qu'on luy impose ; & sur cela on le condamne comme, *convicto negativo* ; c'est à dire convaincu ; mais qui n'avoüe pas , a être livré au bras fé-

de Goa. CHAP. XX. 165
culier pour être puny selon
les Loix , c'est à dire pour
être brûlé.

L'on ne discontinuë pas
pour cela à l'exhorter tres-
souvent à s'accuser , & pour-
veu qu'il le fasse avant la
veille de sa sortie il peut en-
core éviter la mort. Mais s'il
persiste à se dire innocent
malgré toutes les exhorta-
tions, sollicitations, & la que-
stion qu'on luy donne pour
l'obliger à s'accuser: on luy
signifie enfin son Arrest de
mort, le Vendredy qui précé-
de immédiatement le Di-
manche de la sortie. Cette sig-
nification se fait en présence
d'un Huissier de la Justice sé-
culière , qui jette un cordon
sur les mains du prétendu

166 *Rélation de l'Inquisition*
coupable, pour marque qu'il
en prend possession, après que
la Justice Ecclesiastique l'a
abandonné. L'on fait entrer
en même temps un Confes-
seur, qui ne quitte plus le
Condamné ny jour ny nuit,
& qui ne manque pas de le
presser en particulier & de
l'exhorter à déclarer ce dont
on l'accuse afin de sauver sa
vie ; mais un homme inno-
cent se trouve alors bien
embarassé : s'il continuë à
nier jusqu'au Dimanche, il
est cruellement executé à
mort le même jour ; & s'il
s'accuse, le voila infame &
misérable pour toute sa vie ;
neantmoins si les avis de son
Confesseur & l'apréhension
du supplice le portent à con-

fesser des crimes qu'il n'a pas commis, il faut qu'il demande d'être conduit à l'Audience; ce qu'on ne manque jamais de luy accorder sur le champ. Etant en la présence de ses Juges, il doit d'abord se déclarer coupable, & puis demander miséricorde tant pour ses crimes, que pour son opiniastreté à ne les avoir pas voulu avouer; & comme on croit avoir tout lieu de croire qu'il s'accuse sincèrement, on l'oblige à dire en détail toutes ses fautes & toutes ses erreurs; & cet homme innocent, à qui l'on a signifié les dépositions de ses témoins, n'a, pour satisfaire à ce qu'on exige de luy, qu'à réciter

168 *Rélation de l'Inquisition*
ce qu'il a déjà ouy dire.

Cet homme s'imagine peut-être alors être quitte de tout ; mais il luy reste des choses à faire incomparablement plus mal-aisées, que tout ce qu'il a fait jusques-là ; car les Inquisiteurs ne manquent pas de luy parler à peu près de la sorte : si tu as observé la Loy de Moïse, si tu as été à des Assemblées le jour du Sabbath, comme tu le dis, & que tes accusateurs s'y soient trouvez, comme il est vray-semblable, il faut pour nous convaincre de la sincérité de ton repentir, que tu nomme, non seulement ceux qui t'ont accusé, mais de plus tous ceux qui ont été avec
toy.

toy à ces mêmes Assemblées.

Il n'est pas aisé de découvrir la raison qui porte Messieurs du Saint Office à obliger ces prétendus Juifs à deviner les témoins qui les ont accusés, si ce n'est que les témoins du Sabbath sont complices; mais comment ce pauvre innocent peut-il les deviner? Et quand il seroit coupable, de quoy sert qu'il les nomme au Saint Office, qui les connoît, puisqu'il a reçu leur déposition, & que ce n'est que sur cette déposition qu'on traite l'accusé comme coupable? Dans tous les autres cas, on ne veut pas que les criminels connoissent leurs témoins, contre qui ils au-

H

170 *Rélation de l'Inquisition*
roient des reproches à allé-
guer ; icy on veut qu'il les
devine ; ils sont complices,
je le veux, mais l'Inquisition
ne les connoitra pas mieux
quand il les aura nommez :
s'ils ont été forcez d'avoüer
leur crime dans les prisons de
l'Inquisition, ils y sont enco-
re, ou ils y ont été, & le St.
Office n'a nul interêt à les
faire deviner à cet accusé ;
il n'en sera pas plus innocent,
ils n'en seront pas moins cou-
pables. L'accusé & les té-
moins sont également en la
puissance de l'Inquisition ;
quel est donc l'interêt de ces
Juges ? Si ce n'est de faire
que cet homme accuse tous
ses complices en tâchant de
deviner tous ses témoins ;

cela peut servir de quelque chose s'il est véritablement coupable ; mais s'il ne l'est pas, cette nécessité de deviner ne peut qu'embarasser des innocens ; aussi est-ce ce qui arrive, car ce pauvre Chrétien nouveau, forcé de nommer des gens qu'il ne connoît pas, à l'Inquisition qui les connoît, puisque sans cela l'avêu d'un crime, dont il est innocent, ne luy serviroit de rien pour se sauver du feu, raisonne à peu près ainsi ; il faut de nécessité que ceux qui m'ont accusé, soient de mes parens, de mes amis, de mes voisins, & enfin quelques-uns d'entre les Chrétiens nouveaux que j'ay coûtume de fréquenter, car les

172 *Rélation de l'Inquisition*
anciens Chrétiens , ne sont
presque jamais ny repris ny
soupçonnez de Judaïsme , &
peut-être que ces personnes
ont été reduites au même é-
tat, où je me trouve présentement. Il faut donc que je
les charge toutes à mon tour ;
& comme il n'est pas possible
qu'il devine à point nommé
ceux qui ont déposé contre
luy, pour trouver les six ou
sept personnes qui l'ont ac-
cusé, il est obligé de nom-
mer un grand nombre d'in-
nocens qui n'avoient jamais
pensé à luy, contre qui ce-
pendant il devient luy-mê-
me un témoin par sa déclara-
tion , ce qui suffit souvent
pour les faire arrêter & gar-
der dans les prisons du Saint

Office , jusqu'à ce qu'avec le
temps, l'on puisse avoir con-
tr'eux sept témoins, comme
celuy que je viens de sup-
poser, ce qui est assez pour
les faire condamner au feu.





CHAPITRE XXI.

Où il est encore traité des formalitez qui s'observent à l'Inquisition.



Il est aisé de connoître, parce qu'il a été dit au Chapitre précédent, que les misérables victimes de l'Inquisition, s'accusent réciproquement les uns les autres, & qu'un homme peut par ce moyen être tres-innocent, quoiqu'il ait cinquante témoins contre luy, & cependant cet homme tout innocent qu'il est, faute de s'accuser ou de bien deviner,

est livré aux boureaux, comme suffisamment convaincu, ce qui n'arriveroit pas, ou du moins bien plus rarement, si l'on avoit le soin de confronter les accusateurs, les témoins & les accusez.

Tout ce qui se pratique contre les personnes renduës suspectes de Judaïsme, & tout ce qui vient d'en être dit, doit être entendu des personnes renduës suspectes de fortilège, parce qu'elles sont censées avoir été aux assemblées superstitieuses dont j'ay parlé, & l'embarras de nommer leurs témoins est encore plus grand, parce qu'ils n'ont pas comme les nouveaux Chrétiens à chercher leurs témoins & leurs com-

176 *Rélation de l'Inquisition*
plices dans une certaine es-
peces d'hommes; mais il faut
qu'ils les trouvent au hazard
& indifferemment, dans tout
ce qu'ils connoissent, amis,
parens, ennemis, indifferens
de toute profession, ce qui
embarasse encore plus d'in-
nocens dans ces accusations
fortuites & forcées, parce
qu'il en faut nommer un plus
grand nombre, pour rencon-
trer dans cette foule d'inno-
cens les témoins sur lesquels
on est interrogé.

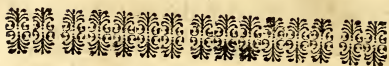
Les biens de ceux qui sont
punis de mort & de ceux qui
l'évitent par leur confession,
sont également confisquez,
parce qu'ils sont tous repu-
tez coupables; & comme les
Inquisiteurs ne demandent

pas tant la vie que les biens, & que selon les loix du Tribunal, on ne livre au bras séculier que les relaps & ceux qui ne veulent pas demeurer d'accord de leurs accusations, les Juges mettent tout en usage pour obliger les prisonniers à confesser, n'oubliant pas de leur donner la question pour les y porter ; ils ont même la bonté de la donner tres-rude à ces accusez pour leur sauver la vie, en les forçant à confesser le crime dont ils sont accusez ; mais la véritable raison qui leur fait si fort souhaiter que l'on s'accuse soy même, c'est qu'un homme s'étant luy-même déclaré coupable, le monde n'a plus lieu de douter que ses

178 *Rélation de l'Inquisition*
biens n'ayent été confisquez
justement, & que remettant
la peine de mort à ces pré-
tendus criminels, ils font é-
clater aux yeux des simples,
une bonté & une justice ap-
parente, qui ne contribuë pas
peu à conserver l'idée que
l'on a de la sainteté & de la
douceur de ce Tribunal, qui
ne pourroit pas subsister long-
temps sans cét artifice. Il est
à propos d'expliquer icy que
ceux qui ont ainsi évité le
feu par leur confession forcée,
lors qu'ils sont hors des pri-
sons du St Office, sont étroi-
tement obligez à publier
qu'on a usé à leur égard de
beaucoup de bonté & de cle-
mence, puis qu'on leur a con-
servé la vie qu'ils avoient jus-

tement merit  de perdre ; car
un homme qui s' tant d clar 
coupable , voudroit se justi-
fier apr s sa sortie, seroit aus-
sit t d nonc , arr t  & br l 
au premier acte de foy , sans
aucune esp rance de pardon.





CHAPITRE XXII.

*Autres espèces d'injustices qui se
commettent ordinairement à
l'Inquisition.*



I l'on fait souvent mourir des Chrétiens faussement accusés & très-mal convaincus d'avoir Judaïsé, comme les Juges du Saint Office le pouvoient aisément reconnoître s'ils vouloient se donner la peine d'examiner les choses sans prévention, & considérer qu'entre cent personnes condamnées au feu, comme Juifves, à peine s'en trouvent-il quatre

qui professent cette foy en mourant ; les autres crians & protestans toujors jusqu'au dernier soupir , qu'ils sont Chrétiens, qu'ils l'ont été toute leur vie, qu'ils adorent JESUS-CHRIST, comme leur seul & véritable Dieu, & que ce n'est que sur sa miséricorde & les mérites de son sang adorable, qu'ils fondent toutes leurs espérances; Mais les cris & les déclarations de ces infortunez, si l'on peut appeller de ce nom, ceux qui souffrent pour ne pas avouer le mensonge, ne peuvent tant soit peu ébranler ces Messieurs, qui s'imaginent que cette confession authentique de leur foy, qu'un si grand nombre de gens fait en mou-

182 *Rélation de l'Inquisition*
rant, ne mérite pas seulement qu'on y fasse la moindre réflexion, & qui croient qu'un certain nombre de témoins, que la seule crainte du feu oblige à accuser des personnes tres-innocentes, sera une raison assez forte pour les mettre à couvert des justes vangeances de Dieu; si dis-je, tant de Chrétiens passans pour Juifs sont injustement livrez aux bourreaux dans toutes les Inquisitions, l'on ne commet pas de moindres ny de moins fréquentes injustices dans les Indes, envers ceux qui sont accusez de magie ou de sortilége, & comme tels condamnez au feu; & pour mettre cecy dans son jour, il faut remarquer

que les Gentils, qui dans le Paganisme observent un tres-grand nombre de superstitions; pour sçavoir par exemple le succès d'une affaire ou d'une maladie; si on est aimé de certaine personne; qui a dérobé quelque chose qu'on a perdu; & pour d'autres raisons de cette nature; que ces Gentils, dis-je, ne peuvent si bien ny si tôt oublier toutes ces choses, qu'il ne les mettent encore très-souvent en pratique après avoir été baptisez; ce que l'on trouvera moins étrange si l'on considère qu'en France où la Religion Chrétienne est établie depuis tant de siècles, l'on y trouve cependant tant de personnes qui donnent

184 *Rélation de l'Inquisition*
créance, & qui usent de ces
impertinentes cérémonies,
qu'un si long-temps n'a en-
core pû faire oublier ; que
ces Gentils nouvellement
convertis à la foy, ont passé
la meilleure partie de leur
vie dans le Paganisme, & que
ceux qui ont à vivre dans les
Etats du Roy de Portugal
aux Indes, sont des Sujets,
ou des Esclaves, qui ne chan-
gent ordinairement de Reli-
gion que dans l'espérance
d'être mieux traitez de leurs
Seigneurs ou de leurs Maî-
tres ; cependant ces sortes de
fautes, qui dans des person-
nes grossieres & ignorantes,
meriteroient, ce me semble,
plûtôt le foïet que le feu, ne
laissent pas d'être expiées par

ce cruel supplice en tous ceux qui en sont convaincus selon les maximes de ce Tribunal, pour la seconde fois s'ils ont confessé la première, ou pour la première s'ils persistent à nier, & l'Inquisition punit non-seulement les Chrétiens qui tombent, ou qui sont accusés d'être tombez dans les cas dont elle a droit de connoître; mais encore les Mahometans, Gentils, ou autres étrangers de quelques Religion qu'ils soient, qui ont commis quelques-uns de ces crimes, ou qui ont fait quelque exercice de leur Religion dans les terres sujettes au Roy de Portugal, car quoy-que le Prince permette

186 *Rélation de l'Inquisition*
la liberté de conscience, le
Saint Office interpretant cet-
te permission, consent bien
que les Etrangers vivent dans
leur Religion, mais fait pu-
nir comme coupables ceux
qui en font quelque exerci-
ce. Et comme dans les terres
de la domination Portugaise
aux Indes il y a bien plus de
Mahometans & de Gentils
que de Chrêtiens, & que l'In-
quisition qui punit de mort
les Chrêtiens relaps, ne con-
damne jamais au dernier
supplice ceux qui n'ont pas
receu le Baptême, quand ils
retomberoient cent fois dans
les mêmes fautes, & que tout
au plus ils en sont quites pour
l'exil, le foüet, ou les gale-

res. Cette crainte d'être condamnez au feu , en empêche beaucoup d'embrasser le Christianisme, & le S. Office, bien loin d'être utile dans ces païs pour la propagatiõ de la Foy ne sert qu'à éloigner les Peuples de l'Eglise, & à leur en donner de l'horreur.

L'enchaînement perpetuel d'accusations, qui suit necessairement de tout ce qui vient d'être dit, & la liberté qu'un chacun se donne de dénoncer impunément ceux qui luy sont ennemis, fait que les prisons de l'Inquisition ne sont jamais long-temps vuides ; & quoy-que les actes de Foy se fassent pour le plus tard , de deux en deux , ou

188 *Rélation de l'Inquisition*
de trois en trois ans, on ne
laisse pas de voir paroître en
chacun jusques à deux cens
prisonniers, & quelquefois
plus.





CHAPITRE XXIII.

Quelques particularitez touchant les Officiers de l'Inquisition.

DANS tous les pays de la domination Portugaise, il y a quatre Inquisitions, à sçavoir en Portugal, celles de Lisbonne, de Coimbra, & Devora, & dans les Indes Orientales, celle de Goa. Ces Tribunaux sont tous Souverains, & connoissent sans appel, de toutes les affaires qui arrivent dans l'étenduë de leur ressort. Celle de Goa étend sa juridiction, sur tous les pays

190 *Rélation de l'Inquisition*
possédez par le Roy de Portugal, au de-là du Cap de Bonne Espérance. Outre ces quatre Tribunaux, il y a encore le grand Conseil de l'Inquisition, où préside l'Inquisiteur général; ce Tribunal est le Chef de tous les autres, & l'on l'informe de tout ce qui se fait ailleurs. Outre l'honneur, l'autorité excessive & les appointemens annexez aux Charges de tous les Inquisiteurs, ils retirent encore un profit considérable en deux manières, la première, lorsqu'il font vendre à l'encan les effets des Prisonniers, parce que s'il se trouve quelque chose de rare & de précieux, ils n'ont qu'à envoyer quel-

qu'un de leurs domestiques pour enchérir, & il est seur que personne ne fera assez hardi pour offrir au dessus, d'où il arrive assez souvent que les choses leur sont adjudgées pour la moitié moins que leur juste valeur; le second moyen par où ils peuvent encore beaucoup profiter, est que le provenu des biens confisquez étans portez au Trésor Royal, ils ont droit d'y envoyer des Ordonnances quand ils veulent & pour les sommes qu'il leur plaît, pour survenir aux dépenses & aux nécessitez secrètes du Saint Office, ce qui leur est d'abord payé comptant, sans que personne ose s'informer en quoy consistent

192 *Rélation de l'Inquisition*
les besoins secrets ; de sorte
que presque tout ce qui pro-
vient des confiscations , leur
revient d'une façon ou d'au-
tre.

Tous les Inquisiteurs sont
nommez par le Roy & con-
firmez par le Pape, de qui ils
reçoivent leurs Bulles ; il n'y
a à Goa que le Grand Inqui-
siteur , qui ait , ou qui s'attri-
buë le droit de se faire porter
en chaise, on a pour luy beau-
coup plus de respect que
pour l'Archevêque ou le Vi-
ceroy ; son autorité s'étend
sur toutes sortes de person-
nes Laïques & Ecclesiasti-
ques, à l'exception del'Arche-
vêque, de son Grand Vicaire,
qui est ordinairement un E-
vêque , du Viceroy & des
Gouver-

Gouverneurs quand le Vice-roy est mort, encore les peuvent-ils tous faire arrêter, après en avoir donné avis préalablement à la Cour de Portugal, & en avoir receû des ordres secrets du Conseil souverain de l'Inquisition de Lisbonne appellé, *Conselho supremo*; ce Tribunal ne s'assemble que de quinze en quinze jours, s'il ne survient quelque chose d'extraordinaire qui oblige à le convoquer plus fréquemment; au lieu que les Conseils ordinaires sont régulièrement assemblez deux fois par jour, le matin depuis huit heures jusqu'à onze, & l'après midy depuis deux heures jusqu'à quatre, & quelquefois plus

194 *Relation de l'Inquisition*
tard, sur tout quand le temps
des Actes de Foy approche,
car alors les Audiances sont
souvent prolongées jusques à
dix heures du soir.


Quand on juge les causes,
outré les *Deputados* qui y as-
sistent, les Archevêques ou
Evêques des lieux où l'In-
quisition est établie ont droit
de se trouver au Tribunal,
& d'y présider dans tous les
Jugemens qui s'y rendent.
Mais il est tems de revenir
à ce qui me regarde.





CHAPITRE XXIV.

*De quelle manière je fus conduit
la première fois à l'Audiance
& ce que l'on m'y dit.*

 Onm'avoit averty lors
que je fus renfermé
dans les prisons du
Saint Office, que quand j'au-
rois besoin de quelque cho-
se, il ne falloit qu'heurter
doucement à la porte pour
appeller les Gardes, ou le leur
demander aux heures du re-
pas; & que quand je vou-
drois aller à l'Audiance, j'euf-
se à m'adresser à l'Alcaide,
lequel, non plus que les Gar-
des, ne parle jamais sans com-

196 *Rélation de l'Inquisition*
pagnon aux Prisonniers. L'on
m'avoit fait aussi esperer que
ma liberté, suivroit de près
ma confession, c'est pour-
quoy je ne cessay point d'im-
portuner ces Officiers pour
être conduit devant mes Ju-
ges ; mais avec mes larmes
& mes empressements, je ne
pus obtenir cette grace que
le dernier de Janvier 1674.

L'*Alcaide* accompagné d'un
Garde, vint pour ce sujet à
deux heures après midy, je
m'habillay comme il luy plût,
& je sortis de ma cellule la tête,
les jambes & les pieds
nuds. J'étois précédé de l'*Al-
caide*, & le Garde me suivoit.
Nous marchâmes en cet or-
dre jusqu'à la porte de la
chambre où se tient l'Au-

de Goa. CHAP. XXIV. 197
diance ; là , l'*Alcaïde* s'étant
un peu avancé , & ayant fait
une profonde reverence re-
fortit pour me laisser entrer
seul. J'y trouvay comme la
premiere fois , l'Inquisiteur
& le Secretaire. Je me mis
d'abord à genoux , mais ayant
receû ordre de me relever
& de m'asseoir , je me mis
sur un banc qui étoit au bout
de la table du côté de mon
Juge , proche de moy sur le
bout de la table , il y avoit
un Messel , sur lequel avant
que de passer outre , l'on me
fit mettre la main & promet-
tre de dire la verité , & gar-
der le secret , qui sont les
deux sermens qu'on exige
de ceux qui approchent ce
Tribunal , soit pour y dépo-

198 *Rélation de l'Inquisition*
fer ou pour y recevoir quel-
que ordre.

L'on me demanda ensuite si je sçavois la cause de ma détention & si j'étois résolu de la déclarer, à quoy ayant fait réponse, que je ne demandois pas mieux ; je récitay exactement tout ce que j'ay rapporté au commencement de cette rélation, touchant le Baptême & les Images, sans rien dire de ce que j'avois avancé de l'Inquisition, parce qu'il ne m'en souvenoit pas alors ; mon Juge m'ayant encore demandé si je n'avois plus rien à dire, & ayant entendu que c'étoit là tout ce dont je me souvenois, bien loin de me rendre la liberté, comme je l'a-

vois espéré, finit cette belle Audiance, par les propres termes que voicy.

Que j'avois pris un très-bon conseil, de m'accuser ainsi moy-même volontairement, & qu'il m'exhortoit de la part de nôtre Seigneur JESVS-CHRIST, de déclarer au plûtôt le restant de mes informations, afin que je pûsse éprouver la bonté & la miséricorde dont on use en ce Tribunal, envers ceux qui font paroître un véritable repentir de leurs crimes, par une confession sincère, & non forcée.

Ma déclaration & son exhortation étans finies & écrites, l'on m'en fit la lecture, & je la signay, ensuite de-

200 *Rélation de l'Inquisition*
quoy l'Inquisiteur sonna sa
clochette pour appeller l'*Al-*
caide , qui me fit sortir , &
me ramenna dans ma cham-
bre au même ordre que j'é-
tois venu.





CHAPITRE XXV.

*Ma seconde & ma troisième Au-
diance.*



E fûs conduit pour
la deuxiême fois
devant mon Juge,
sans l'avoir deman-
dé, le quinzième de Février,
ce qui me fit croire que l'on
avoit quelque dessein de me
délivrer. Aussi-tôt que j'y
fûs arrivé, on m'interrogea
de nouveau, pour sçavoir si
je n'avois plus rien à dire, &
l'on m'exhorta à ne rien dé-
guiser, mais au contraire à
confesser sincèrement toutes
mes fautes ; je répondis que

202 *Rélation de l'Inquisition*
quelque soin que j'eusse pris
pour m'examiner, je n'avois
cependant pû me souvenir
d'autre chose que de ce que
j'avois déclaré, Ensuite on
me demanda mon nom, ce-
luy de mes père & mère, frè-
res, ayeuls & ayeules, pa-
rains & maraines, si j'étois
Cristam de oito dias, c'est-à-
dire, Chrétien de huit jours,
parce qu'en Portugal on ne
baptise les enfans, que le
huitième jour après leur nais-
sance, de même que les fem-
mes accouchées, ne sortent
& ne vont à l'Eglise, que
quarante jours après leur ac-
couchement, quelque heu-
reux qu'il ait pû être; mon
Juge parût surpris quand je
luy dis que cette coûtume

d'attendre huit jours pour baptiser les enfans, n'avoit point de lieu en France, où l'on les baptise le plutôt que l'on peut. Et il paroît assez par l'observance de ces cérémonies légales, que malgré l'averfion que les Portugais témoignent avoir pour les Juifs, ils ne font pas cependant des Chrétiens fort épurez, mais ce n'est pas là le plus grand mal qui résulte de l'observance de ces cérémonies, car de la première; il n'arrive que trop souvent, que des enfans meurent fans être régénerez par le saint Sacrement du Baptême, & qu'ils font ainsi privez du ciel pour jamais; & pour ne pas violer la coûtume.

204 *Rélation de l'Inquisition*
me de la purification, qui
devroit ne plus subsister de-
puis la publication de l'E-
vangile; les femmes Portu-
gaises ne font aucun scrupu-
le de mépriser le comman-
dement de l'Eglise, qui ob-
lige tous les Chrétiens d'as-
sister les Dimanches & les
Fêtes au saint sacrifice de la
Messe, s'ils n'ont des empê-
chemens légitimes

L'on me demanda encore
le nom du Curé qui m'avoit
baptisé, en quel Diocèse,
quelle Ville, & enfin si j'a-
vois été confirmé, & par quel
Evêque; ayant satisfait à
toutes ces demandes, l'on
m'ordonna de me mettre à
genoux de faire le signe de la
Croix, de réciter le *Pater*,

de Goa. CHAP. XXV. 205
l'*Ave Maria*, le *Credo*, les
Commandemens de Dieu &
del'Eglise & le *Salve Regina*;
enfin il finit comme la pre-
miere fois en m'exhortant
par les entrailles de la mi-
sericorde de nôtre Seigneur
JESVS-CHRIST, à confesser
incessamment, ce qui étant
écrit, leû en ma présence &
signé de moy, on me renvoya.

Depuis le moment que j'é-
tois entré dans cette prison,
j'avois toujourns été affligé,
& je n'avois point cessé de
répandre des larmes ; mais
au retour de cette seconde
Audiance, je m'abandonnay
tout entier à la douleur,
voyant qu'on exigeoit de
moy des choses qui me pa-

206 *Rélation de l'Inquisition*
roissoient impossibles , puis
que ma memoire ne me four-
nissoit rien de ce qu'on vou-
loit que j'avoüasse. J'essayay
donc de finir ma vie par la
faim ; il est vray que je rece-
vois les alimens que l'on
m'apportoit, parce que je ne
pouvois les refuser , sans
m'exposer à recevoir des
coups de canne de la main
des Gardes, qui ont un grand
soin d'observer lors qu'on
leur rend les plats , si l'on a
assez mangé pour se nourrir ;
mais mon desespoir me four-
nissoit les moyens de trom-
per tous leurs soins , je pas-
sois les journées entières ,
sans rien prendre , & afin
qu'on ne s'en apperçût pas ,
je jettois dans le bassin une

partie de ce que l'on me donnoit ; cette excessive diète étoit cause que j'étois entièrement privé du sommeil, & toute mon occupation n'étoit plus que de me meurtrir de coups & de verser des larmes, je ne laissay pourtant pas pendant ces jours d'affliction, de réfléchir sur les égaremens de ma vie passée, & de reconnoître que c'étoit par un juste Jugement de Dieu que j'étois tombé dans cét abîme de misere & d'infortune ; j'en vins même jusques à croire qu'il vouloit peut-être se servir de ce moyen pour me rappeler & me convertir ; & m'étant un peu fortifié par de semblables pensées, j'imploray de tout

mon cœur l'assistance de la sainte Vierge, qui n'est pas moins la consolatrice des affligés, que l'azile & le refuge des pécheurs, & de qui j'ay si visiblement éprouvé la protection, tant pendant ma prison, qu'en plusieurs autres rencontres de ma vie, que je ne puis m'empêcher d'en rendre ce témoignage au public.

Enfin, après avoir fait un plus exact ou plus heureux examen de tout ce que j'avois dit ou fait pendant mon séjour à Daman; je me ressouvins de tout ce que j'avois avancé touchant l'Inquisition & son intégrité, je demanday d'abord audience, qui ne me fut pourtant ac-

de Goa. CHAP. XXV. 209
cordée que le 16. de Mars
ensuivant.

Je ne doutay point en allant devant mon Juge, que je ne deüssé en ce même jour terminer toutes mes affaires, & qu'après la confession que j'allois faire l'on ne me mit aussi-tôt en pleine liberté; mais lors que je croiois mes desirs sur le point d'être accomplis je me vis décheû tout à-coup de ces douces espérances, parce qu'ayant déclaré tout ce que j'avois à dire touchant l'Inquisition, l'on me dit que ce n'étoit pas là ce que l'on attendoit de moy, & n'ayant pas autre chose à dire, je fus renvoyé sur le champ sans qu'on voulust seulement écrire ma confession.



CHAPITRE XXVI.

*Comme le desespoir me porta à
attenter sur ma vie.*



E voicy arrivé aux temps les plus fâcheux de ma captivité, car quelque dure qu'elle eût été jusqu'alors, j'avois au moins la consolation d'avoir souffert avec quelque patience, & même d'avoir tâché de faire un bon usage de mes souffrances; Or la foy nous oblige de croire que les plus grands maux sont de véritables biens pour ceux qui en font un bon usage; je ne

dois donc compter comme un temps malheureux , que celuy dans lequel j'ay fait des fautes que je ne puis considérer que comme très-grandes, & que je ne prétends, ny justifier, ny même excuser par la dureté de ceux qui exigeoient de moy des choses impossibles, sur peine du feu, puisqu'il n'y a point de si grande extrémité qui puisse justifier le desespoir, qui est le plus grand & le dernier de tous les maux.

J'avois résolu de ne point parler de celuy dont je fus saisi, & des efforts auxquels il me porta pour me détruire moy-même. Mais on a crû qu'il étoit important de faire cet aveu , parce qu'on

ne peut nier que les rigueurs injustes de l'Inquisition, ne soient au moins l'occasion à plusieurs de tomber au même état, & qu'il est important de faire connoître, non seulement le mal de ces injustices considérées en elles mêmes, mais encore les horribles maux qui en sont les suites trop ordinaires, car si des personnes qui ont de la raison & de l'éducation, qui sont instruites de leurs devoirs, & qui ne perdent point de vûë les lumières de la foy, tombent dans de telles extrêmités, que ne doit-on point craindre pour tant de gens ignorans, sans éducation, la plupart nouveaux Convertis du Paganisme, où

ils ont regardé presque toute leur vie le desespoir, comme un action de générosité,

J'avouë que les mauvais succez de ma dernière Audience, que j'avois crû me devoir être si favorable, fût un coup bien insupportable pour moy, & n'envisageant plus la liberté, que comme un bien auquel je ne devois plus prétendre, je m'abandonnay de telle sorte à la tristesse & au desespoir, que peu s'en fallut que je ne perdisse entièrement la raison. Je n'avois pas oublié, qu'il est défendu de se détruire soy-même, & je n'avois pas dessein de me perdre éternellement, mais je ne voulois plus vivre, & l'extrême

214 - *Rélation de l'Inquisition*
desir que j'avois de mourir
troubla ma raison, de sorte
que j'imaginay un milieu en-
tre le desespoir qui donna la
mort tout d'un coup, & la
mort naturelle que je ne pou-
vois me résoudre d'attendre,
& j'espérois que Dieu me
pardonneroit si je me la pro-
curois lentement & par le
ministère d'autrui. Je fei-
gnis donc d'être malade &
d'avoir la fièvre, on fit venir
aussi-tôt un *Pandite*, ou Me-
decin Gentil, qui n'eût pas
de peine à trouver de l'émo-
tion dans mon poulx, & la
prenant pour une fièvre vé-
ritable.

Il m'ordonna la saignée qui
fut réitérée jusques à cinq
fois, en cinq jours de suite,

& comme mon intention en faisant ce remède, étoit bien différente de celle du Médecin qui travailloit à rétablir ma santé, pendant que je ne songeois qu'à finir ma triste & malheureuse vie, d'abord que le monde étoit retiré, & que ma porte étoit fermée. Je déliois la bande & laissois couler le sang assez long - temps pour en remplir une tasse tenant du moins dix-huit onces; je réitéray ces cruelles évacuations autant de fois que je fus saigné, & ne prenant cependant presque aucune nourriture, il n'est pas malaisé de juger que je fus réduit à la dernière foiblesse.

L'*Alcaide* qui remarquoit

216 *Rélation de l'Inquisition*
un changement si considéra-
ble en ma personne, ne pou-
voit assez s'étonner, aussi-
bien que le *Pandire*, du fâ-
cheux état où j'étois, qui ne
laissoit presque plus d'espé-
rance de guérison, ce qui
l'obligea d'en donner avis à
l'Inquisiteur, qui me fit pro-
poser de me confesser, & com-
me je ne me croyois plus
moy-même en état d'en é-
chaper, je commençay à me
repentir de ce que j'avois
fait, & ne voulant pas per-
dre l'ame & le corps tout en-
semble, je consentis qu'on
me donnast un Confesseur.
L'on me mena donc un bon
Religieux de l'Ordre de saint
François, auquel ayant don-
né une entière connoissance
de

de mon procédé, j'en reçus beaucoup de consolation, & ses bons avis me firent prendre la résolution de contribuer autant que je le pouvois au rétablissement de ma santé.

Je-luy permis d'informer secrètement l'Inquisiteur, de tout ce qui s'étoit passé, & dès ce jour, qui étoit un Vendredy Saint, l'on me donna avec beaucoup de soin toutes les choses nécessaires pour réparer promptement mes forces, que j'avois perduës avec mon sang, & pour adoucir un peu la mélancholie, dont j'étois accablé, l'on enferma avec moy, un autre prisonnier Noir, qui étoit accusé de Magie, & qui me

218 *Rélation de l'Inquisition*
tint compagnie pendant cinq
mois.

J'eûs pendant ce temps
plus de raison & moins de
chagrin, mais d'abord qu'on
me crût bien rétably, on re-
tira mon compagnon, & la
privation de cette consola-
tion, me fit bien-tôt retom-
ber dans le même état où
j'avois été déjà réduit.





CHAPITRE XXVII.

*Nouveaux excès où me porte le
desespoir.*



E dévins plus fu-
rieux que jamais par
l'absence de mon
compagnon, je me

meurtris de coups, la poitri-
ne & le visage, & ne me con-
tentant pas de cela, je cher-
chay les moyens de m'ôter
la vie que je n'avois pû per-
dre la première fois.

Je crûs bien, que je ne
réüssirois pas à faire une se-
conde fois le malade, &
quand même je l'aurois été
effectivement, si l'on m'eût

220 *Rélation de l'Inquisition*
fait ouvrir la veine, l'on au-
roit pris des précautions pour
empêcher que je ne perdisse
mon sang un autre fois, c'est
pourquoy animé de mon des-
espoir, je m'avisay, que non-
obstant la diligente recher-
che qu'on avoit fait sur moy,
quand je fûs enfermé, j'a-
vois sauvé quelques pièces
d'or, que j'avois cousûes
dans un ruban attaché à ma
jambe sous le bas, en forme
de jarretière; je pris donc
une de ces pièces, que je
rompis en deux, & en égui-
sai une contre un pot de ter-
re, si bien & si long temps,
que je la rendis pointuë &
tranchante des deux côtez;
je m'en servis comme d'une
lancette, à dessein de m'en

ouvrir les artères du bras, je pris pour cet effet toutes les précautions nécessaires, & je l'enfonçay aussi avant qu'il me fût possible, mais malgré tous mes soins, je ne pus venir à bout de ce que j'avois entrepris, & au lieu des artères, je n'ouvris que les veines qui sont audessus.

Comme je ne voulois plus garder aucune mesure, je ne me contentay pas de tirer du sang peu à peu, je le laissay couler des deux bras, jusques à ce qu'étant tombé en foiblesse, je me laissay aller dans mon sang, dont la chambre étoit remplie; & il est sûr, que si Dieu par une bonté particulière, n'eût permis qu'on eût ouvert ma

porte, pour me donner quelque chose, dans un temps où l'on n'avoit pas accoûtumé de venir, j'eusse perdu misérablement ma vie & mon ame.

Je laisse à penser la surprise des Gardes, quand ils me virent en cet état, ils appellèrent promptement l'*Alcaide*, & tous ensemble entrèrent, me lièrent les bras, & firent si bien, que je revins de la défaillance où m'avoit réduit une évacuation si considérable.

On fit sçavoir d'abord cette nouvelle à l'Inquisiteur, qui ordonna qu'on me conduisit à l'Audiance, où l'on me porta à quatre, & m'ayant étendu de mon long par ter-

de Goa. CHAP. XXVII. 223
re, l'extrême foiblesse où
j'étois, ne me permettant pas
de demeurer debout, ny
assis.

L'Inquisiteur me fit plu-
sieurs reproches, commanda
qu'on m'emportât, & qu'on
me mit des menottes, pour
m'empêcher d'ôter les ban-
des, dont on m'avoit lié,
cela fût exécuté sur le champ
& j'eûs non seulement les
mains enchaînées, mais en-
cor un carcan de fer, qui se
joignoit aux menottes, & qui
fermoit avec un cadenas, en-
forte que je ne pouvois plus
du tout remuer les bras ;
mais ce procédé ne servit
qu'à m'irriter davantage, je
me jettay par terre, & me
cognay la tête contre le pa-

124 *Rèlation de l'Inquisition*
vé & les murailles , & pour
peu qu'on m'eût laissé enco-
re en cet état, mes bras se
feroient infailliblement dé-
liés, & je ne pouvois éviter
d'en mourir, mais comme on
me gardoit à veuë , on vit
bien par mes actions, que la
sévérité n'étoit pas de saison,
& qu'il valoit mieux tenter
les voyes de la douceur.

L'on m'ôta donc tous ses
fers, on tâcha de me conso-
ler par des espérances trom-
peuses, on me changea de
chambre, & l'on me donna
encor une fois un compagnon
qui eût ordre de répondre
de moy ; c'étoit un prisonnier
Noir, mais bien moins trai-
table, que celuy qui avoit été
autrefois avec moy, cepen-

de Goa. CHAP. XXVII. 225
dant Dieu qui m'avoit pré-
servé d'un si grand malheur,
dissipa par sa grace le desef-
poir où j'étois plongé, plus
heureux en cela que beau-
coup d'autres qui se sont
souvent donnez la mort dans
les prisons du Saint Office,
où la porte est fermée aux
malheureux qui y sont à tou-
tes sortes de consolations hu-
maines ; mon nouveau com-
pagnon resta avec moy, en-
viron deux mois, & si-tôt
qu'on me vit un peu plus
tranquille, on le retira,
quoique la langueur où j'é-
tois fût si extrême, qu'à pei-
ne je pouvois me lever de
mon lit, pour aller recevoir
mes repas à la porte, qui
n'en étoit cependant éloi-

226 *Rélation de l'Inquisition*
gnée que de deux pas ; en-
fin après avoir passé environ
un an de la sorte, à force
de souffrir je m'en fis presque
une habitude, & Dieu me
donna dans la suite assez de
patience pour ne plus atten-
ter à ma vie.





CHAPITRE XXVIII.

Ma quatrième Audiance, dans laquelle le Promoteur tire contre moy des conclusions de mort.

IL y avoit près de dix huit mois que j'étois dans l'Inquisition, lorsque mes Juges ayant scû que j'étois en état de leur répondre, me firent conduire pour la quatrième fois à l'Audiance, où l'on me demanda si je n'étois pas enfin résolu de déclarer ce que l'on attendoit de moy ; ayant répondu, que je ne me souvenois d'aucune

228 *Rélation de l'Inquisition*
autre chose, que de ce que
j'avois déjà dit; le Promoteur
du Saint Office se présenta
avec son libelle, pour me si-
gnifier les informations faites
contre moy.

Dans tous mes autres in-
terrogatoires, je m'étois ac-
cusé, & on s'étoit contenté
d'entendre ma déposition,
sans entrer en aucun dis-
cours avec moy, & on m'a-
voit renvoyé dès le moment
que j'avois achevé de dire
ce que j'avois à dire contre
moy-même; mais dans ce
quatrième interrogatoire, je
fûs accusé, & on me donna
le temps de me défendre;
on me lût dans les informa-
tions faites contre moy, les
choses dont je m'étois accu-

fé ; les faits étoient vrais, je les avois avôüez de mon propre mouvement, il n'y avoit donc rien à dire sur ces faits , mais je crûs devoir montrer à mes Juges, qu'ils n'étoient pas si criminels, qu'ils les pensoient ; je répondis donc à l'égard de ce que j'avois dit sur le Baptême, que mon intention n'avoit nullement été de combattre la doctrine de l'Eglise, mais que le passage: *nisi quis renatus fuerit ex aqua & Spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei*, m'ayant parû très-formel, j'en avois désiré explication ; Monsieur le grand Inquisiteur me parût surpris de ce passage, que tout le monde sçait par

Joani 3.
5.

230 *Rélation de l'Inquisition*
cœur , & je fûs surpris de
sa surprise ; il me demanda
d'où je l'avois tiré , de l'E-
vangile saint Jean , luy dis-
je , Chapitre 3. Verset 5. Il
fit apporter le Nouveau Tes-
tament , chercha l'endroit ,
le lût , & ne me l'expliqua
pas ; il étoit cependant bien
aisé de me dire que la tradi-
tion l'explique suffisamment ,
puisque'on a toujourns regar-
dé comme baptisez , non seu-
lement ceux qui sont morts
pour nôtre Seigneur JESVS-
CHRIST , sans avoir été
baptisez à l'ordinaire , mais
encore ceux qui ont été sur-
pris de la mort , dans le dé-
sir d'être baptisez , & dans le
regret de leurs péchez.

Sur l'adoration des Ima-

ges, je luy dis que je n'avois rien avancé, que je n'eusse tiré du S. Concile de Trente, & luy citay le passage de la Session 25. de *Invocatione Sanctorum & sacris Imaginibus. Imagines Christi, Deipara Virginis, & aliorum Sanctorum retinendas, iisque debitum honorem & venerationem impertientiam, ita ut per Imagines coram quibus procumbimus, Christum adoremus & Sanctos, quorum illa similitudinem gerunt, veneremur.*

Mon Juge me parût encor plus surpris de cette citation, que de la première, & l'ayant cherchée dans le Concile de Trente, il referma le Livre sans m'expliquer le passage.

Il y a quelque chose d'in-

232 *Rélation de l'Inquisition*
compréhensible dans ce degré d'ignorance, en des personnes qui se mêlent de juger les autres sur des matières de foy, & j'avouë que j'aurois peine à me croire moy-même sur ces faits, quoique je les aye vûs, & que je m'en souviene très-bien, si je n'avois appris par les relations imprimées, de Monf. Tavernier, que quelque réservé que soit le P. Ephraïm de Nevers, sur ce qui regarde l'Inquisition qui l'a fait tant souffrir, il luy est cependant échapé de dire, que rien ne luy avoit été si insupportable que l'ignorance de ses Ministres.

Le Promoteur en lisant les informations, avoit dit qu'ou-

tre tout ce que j'avois avoué, j'étois de plus accusé & suffisamment convaincu d'avoir parlé avec mépris de l'Inquisition & de ses Ministres, & d'avoir même tenu des discours peu respectueux, du Souverain Pontife, & contre son autorité, & concluoit que l'opiniâreté que j'avois témoignée jusques alors, en méprisant tant de délais & d'avertissemens charitables que l'on m'avoit donez, étant une preuve convaincante, que j'avois eû de très-pernicieux desseins, & que mon intention avoit été d'enseigner & de fomenter l'hérésie, j'avois par conséquent encouru la peine d'excommunication majeure, que mes biens

234 *Rélation de l'Inquisition*
devoient être confisquez au profit du Roy, & moy livré au bras séculier, pour être puny de mes crimes selon la rigueur des loix, c'est-à-dire, pour être brûlé.

Je laisse à penser à ceux qui liront cecy, l'état que purent produire dans mon esprit les cruelles conclusions du Promoteur du saint Office, cependant je puis assûrer que quelques terribles que fussent ces paroles, la mort dont j'étois menassé me parût alors bien moins à appréhender que la continuation de mon esclavage, ainsi malgré le trouble & le serrément de cœur qui me prit à ces conclusions que l'on faisoit contre moy, je ne laiss-

de Goa. CHAP. XXVIII. 235
J'ay pas de répondre aux nouvelles accusations qui venoient de m'être signifiées, qu'à l'égard de mes intentions, elles n'avoient jamais été mauvaises, que j'avois toujours été tres Catholique, que tous ceux avec qui j'avois vécu dans les Indes le pouvoient témoigner & particulièrement le P. Ambroise & le Père Yves tous deux Capucins François qui m'avoient ouy plusieurs fois en Confession, & j'ay sçû depuis ma sortie que le Père Yves étoit actuellement à Goa dans le même temps que je le citois comme un témoin de mon innocence; que j'avois fait jusqu'à seize lieuës pour satisf-

236 *Rélation de l'Inquisition*
faire au devoir Paschal, que
si j'avois eû quelque hérésie
dans le cœur il étoit bien ai-
sé de m'établir dans les lieux
des Indes où l'on peut vi-
vre & parler en toute liber-
té ; & que je n'aurois pas
choisi ma demeure dans les
Etats du Roy de Portugal ;
que j'étois en effet si éloigné
de dogmatifer contre la Ré-
ligion, que j'étois au con-
traire entré plusieurs fois
en dispute contre les Héré-
tiques pour la défendre,
qu'à la vérité je me souvé-
nois d'avoir parlé avec trop
de liberté du Tribunal de-
vant lequel j'étois & des
personnes qui l'occupoient,
mais que j'étois surpris qu'on
me voulût faire un grand

de Goa. CHAP. XXVIII. 237
crime d'une chose qu'on
avoit traité de bagatelle lors-
que jel'avois voulu déclarer
il y avoit près d'un an &
demy ; que pour ce qui re-
gardoit le Pape je ne me sou-
venois pas d'en avoir parlé
de la manière que le por-
toient mes accusations , que
cependant si l'on vouloit
bien m'en dire le détail j'a-
vouërois de bonne foy la vé-
rité.

L'Inquisiteur prenant la
parole me dit que l'on me
donnoit du temps pour pen-
ser à ce qui régardoit le
Souverain Pontife, mais qu'il
ne pouvoit assez admirer mon
impudence en ce que j'assû-
rois avoir confessé ce qui re-
gardoit l'Inquisition , puis-

238 *Rélation de l'Inquisition*
qu'il étoit tres certain que
je n'en avois pas ouvert la
bouche, & que si j'eusse fait
ma déclaration sur cet ar-
ticle dans le temps que je
disois l'avoir fait, je n'aurois
pas demeuré si long-temps
en prison.

Je me souvenois si bien de
ce que j'avois dit & de ce
qu'on m'avoit répondu &
j'étois d'ailleurs si transpor-
té de colére de me voir ainsi
joué, que si l'on ne m'eût fait
retirer aussi-tôt après avoir
signé ma déposition; peut-
être n'aurois-je pû m'empê-
cher de dire des injures à
mon Juge, & si j'avois eû
autant de force & de liber-
té que ma passion me don-
noit de courage, peut-être

de Goa, CHAP. XXVIII. 239
n'auroit-il pas été quitte
pour des paroles outragean-
tes.





CHAPITRE XXIX.

L'on me mene encore plusieurs fois à l'Audiance, diverses remarques sur ce qui se fait à l'Inquisition.



E fus encore appelé trois ou quatre fois en moins d'un mois à l'Audiance où l'on me pressa de confesser ce dont j'étois accusé touchant le Pape, l'on m'y signifia même une nouvelle preuve que le Promoteur prétendoit avoir été tirée contre moy sur ce sujet, & qui ne contenoit rien de différent de ce qu'il m'en avoit déjà

déjà dit ; mais ce qui montre clairement que cette accusation n'étoit qu'une fausseté inventée exprés afin de me faire parler , c'est que l'on ne me voulut pas dire le détail de ce que l'on prétendoit que j'avois avancé , qu'enfin voyant qu'on ne pouvoit plus rien tirer de moy , on cessa de m'en parler ; & que cet article ne fut pas inséré dans mon procez lorsqu'on en fit la lecture publique en l'acte de Foy.

On essaya encore dans ces dernières Audiances , de me faire advoüer que dans les faits dont je convenois , mon intention avoit été de défendre l'herésie ; mais c'est de quoy je ne voulus jamais de-

242 *Rélation de l'Inquisition*
meurer d'accord , n'y ayant
rien de plus éloigné de la vé-
rité.

Pendant les mois de Novem-
bre & Décembre , j'enten-
dois tous les matins les cris
de ceux à qui l'on donnoit
la question , qui est si cruelle
que j'ay vû plusieurs person-
nes de l'un & l'autre sexe
qui en étoient demeurez es-
tropiez , & entr'autres le
premier compagnon qu'on
m'avoit donné pendant ma
prison.

L'on n'a aucun égard
dans ce saint Tribunal à la
qualité, à l'âge ny au sexe ;
on y traite tout le monde a-
vec une égale sévérité &
tous sont indiféremment
appliquez à la torture pres-

que nuds, lorsque l'interêt de l'Inquisition le requiert.

Il me souvenoit d'avoir ouy dire avant que d'entrer dans les prisons du S. Office que *l'Auto dafé* se faisoit ordinairement le premier Dimanche de l'Advent, parce qu'on lit en ce jour dans l'Eglise l'endroit de l'Evangile, où il est parlé du Jugement dernier, & que les Inquisiteurs pretendent par cette cérémonie en faire une vive & naturelle représentation; j'étois persuadé d'ailleurs qu'il y avoit un fort grand nombre de prisonniers, le profond silence qui regne dans cette maison m'ayant donné moyen de compter à peu près combien

244 *Rélation de l'Inquisition*
on ouvroit de portes aux
heures du repas ; j'avois de-
plus une connoissance pres-
que certaine qu'il étoit arri-
vé un Archevêque à Goa
au mois d'Octobre , après
que le siège de cette Ville
avoit vacqué près de trente
ans, à cause que l'on avoit
extraordinairement carillon-
né à Cathédrale pendant neuf
jours, ausquels ny l'Eglise
universelle ny celle de Goa
en particulier ne solemnise
aucune Fête remarquable ,
& que je sçavois que ce Pré-
lat étoit attendu même avant
ma détention.

Toutes ces raisons me fai-
soient espérer que je pour-
rois sortir au commencement
du mois de Décembre ; mais

de Goa. CHAP. XXIX. 245
quand je vis le premier & le
second Dimanche de l'A-
vent passez , je ne doutay
point que ma liberté ou mon
supplice ne fussent tout au
moins reculez d'un an.





CHAPITRE XXX.

*De quelle maniere je m'apperçû
que Lauto dafé se devoit faire
le lendemain, & quels habits
on donna aux prisonniers pour
paroître à cette cérémonie.*



OMME je me per-
suadois que *Lauto-*
dafé ne se faisoit ja-
mais qu'au commen-
cement de Décembre, le
voyant tout passé sans re-
marquer aucune disposition
à cette effroyable cérémo-
nie, je me déterminay à
souffrir encore une année;
cependant lorsque je m'y at-

tendois le moins, je me trouvay à la veille de sortir de la dure captivité où je languissois depuis deux ans.

Je remarquay que le Samedi onzième Janvier 1676. ayant voulu après le dîné donner mon linge selon la coûtume aux Officiers pour le faire blanchir, ils ne le voulurent pas recevoir & me remirent au lendemain.

Je ne manquay pas à bien faire des réflexions sur la cause de ce refus extraordinaire, & n'en trouvant aucune qui me satisfît, je conclus que *Lauto dafé* se pourroit bien faire le lendemain; mais je me confirmay bien plus dans mon opinion ou plutôt je la tins pour toute

248 *Rélation de l'Inquisition*
assûrée lors qu'après avoir
entendu sonner Vêpres à la
Cathédrale, l'on sonna tout
aussi-tôt Matines, ce qui ne
s'étoit pas encore fait depuis
que j'étois prisonnier, excep-
té la veille de la Fête Dieu
que l'on célèbre dans les In-
des, le Jedy qui suit immé-
diatement la Quasimodo, à
cause des pluyes continuelles
qui y tombent dans le temps
qu'on la solemnise en Euro-
pe; Il sembloit que la joye
devoit commencer à repren-
dre place dans mon cœur,
puisque je me croyois à la
veille de sortir de ce tom-
beau, où j'étois ensevely de-
puis deux ans tout vivant;
cependant la crainte que
m'avoient causé les funestes

conclusions du Promoteur, & l'incertitude où je me trouvois de ce que l'on feroit de moy, redoublerent si fort mes inquiétudes & mes douleurs, que je passay le reste de ce jour & une partie de la nuit dans un état capable de donner de la pitié à tout autre qu'à ceux à qui j'avois affaire.

L'on m'apporta le soupé que je refusay, & que contre l'ordinaire on ne me pressa pas trop de recevoir, & d'abord que les portes furent fermées, je m'abandonnay entierement aux tristes pensées qui m'occupoyent; enfin après bien des pleurs & des soupirs, accablé de chagrin & d'imaginations

250 *Rélation de l'Inquisition*
mortelles, je m'assoupis un
peu sur les onze heures du
soir.

Il n'y avoit pas long-tems
que j'étois endormy lorsque
mon sommeil fut tout à coup
interrompu par le bruit que
firent les Gardes en ouvrant
les verouls de ma cellule ;
je fus surpris d'y voir entrer
des gens avec de la lumiere
n'y étants pas accoutumez ,
& l'heure qu'il étoit, contri-
buoit beaucoup à redoubler
mon appréhension.

L'Alcaïde me presenta un
habit qu'il m'ordonna de vê-
tir & de me tenir prêt à sor-
tir quand il me viendrait ap-
peller , & se retira laissant
dans ma chambre une lam-
pe allumée, je n'eûs dans

cette occasion ny la force de me lever, ny celle de répondre, & dès l'instant que ces hommes m'eurent quitté je fus saisi d'un tremblement universel & si violent que de plus d'une heure il ne me fut pas possible de regarder l'habillement qu'on m'avoit apporté; enfin je me levay, & m'étant prosterné contre terre devant une Croix que j'avois peinte sur la muraille, je me recommanday à Dieu & abandonnay mon sort entre ses mains, puis je me couvris de cet habit qui consistoit à une veste dont les manches venoient jusqu'au poignet & un calçon qui descendoit jusques sur les talons, le tout de toile noir rayé de blanc.

CHAPITRE XXXI.

*Des dispositions à l'Acte de Foy
& les divers Ornemens qu'on
distribua aux Criminels selon
la diversité de leurs crimes.*



E n'eus pas long-
temps à attendre
après que j'eus pris
l'habit que l'on m'a-
voit laissé ; ces Messieurs qui

étoient venus la première fois un peu avant minuit, revinrent sur les deux heures du matin dans ma chambre, d'où ils me firent sortir pour me mener dans une longue Gallerie, où je trouvay bon nombre de mes compagnons de misere déjà arrangez de bout contre la muraille ; je m'y mis à mon rang & il en vint encore plusieurs après moy, quoy qu'il y eut près de deux cens hommes dans cette gallerie, comme tous gardoient un tres profond silence, que dans ce grand nombre il n'y en avoit qu'environ douze blancs qu'on avoit peine à distinguer entre les autres, & que tous étoient comme moy vêtus de

254 *Rélation de l'Inquisition*
toile noire ; l'on eût facilement pris toutes ces personnes pour autant de statues posées contre le mur , si le mouvement de leurs yeux dont le seul usage leur étoit permis n'eût fait connoître qu'elles étoient vivantes.

L'endroit où nous étions ainsi assemblez , n'étoit éclairé que par un petit nombre de lampes dont la lumière étoit si lugubre , que cela joint à tant d'objets noirs , tristes & funestes , sembloit n'être qu'un appareil pour célébrer des funeraillles.

Les femmes qui étoient vêtues de même étoffe que nous , étoient dans une galerie voisine où nous ne pouvions les voir ; mais je pris

garde que dans un dortoir peu éloigné du nôtre il y avoit aussi des prisonniers & des personnes vêtues de noir & en habit long, qui se promenoient de temps en temps, je ne sçavois alors ce que c'étoit, mais j'appris peu d'heures après, que ceux qui devoient être brûlez étoient là, & que ceux qui se promenoient étoient leurs Confesseurs.

Comme j'ignorois les formalitez du saint Office, quelque désir que j'eusse eû de mourir par le passé, j'appréhendois alors d'être du nombre de ceux qu'on devoit condamner au feu; je me rassûray cependant un peu, en considérant que je n'avois

256 *Relation de l'Inquisition*
rien dans mon habillement
qui me distinguât des autres,
& qu'il n'y avoit pas d'appar-
ence qu'on dût faire mourir
un si grand nombre de per-
sonnes qui étoient parées
comme moy.

Après que nous fûmes
tous arrangez contre la mu-
raille de cette gallerie ; l'on
nous donna à chacun un cier-
ge de cire jaune, l'on appor-
ta ensuite des paquets d'ha-
bits faits comme des dalma-
tiques ou de grands scapu-
laires, ils étoient de toile
jaune avec des Croix de saint
André peinte en rouge de-
vant & derrière ; l'on a cou-
tume de donner ces sortes
de marques à ceux qui ont
commis, ou qui passent pour

avoir commis des crimes contre la Foy de JESUS-CHRIST, soit Juifs, Mahométans, Sorciers ou Hérétiques qui ont été auparavant Catholiques; l'on appelle ces grands Scapulaires avec ces Croix de saint André, *Sambenito*.

Ceux qui sont tenus pour conuaincus, & qui persistent à nier les faits dont ils sont accusés, ou qui sont relaps, portent une autre espèce de Scapulaire, appelé, *Samarra*, dont le fonds est gris; le portrait du patient y est représenté au naturel devant & derrière, posé sur des tisons embrasés, avec des flammes qui s'élevent, & des Démons tout à l'entour; leurs noms & leurs crimes sont écrits au

258 *Rélation de l'Inquisition*
bas du portrait ; mais ceux
qui s'accusent après qu'on
leur a prononcé leur Senten-
ce , & avant leur sortie , &
qui ne sont pas relaps , por-
tent sur leurs *Samarras* des
flammes renversées la pointe
en bas , ce qu'on appelle , *Fo-
go revolto* , c'est-à-dire , feu
renversé.

On distribua des *sambeni-
tos* , à une vingtaine de Noirs
accusés de Magie , à un Por-
tugais atteint de même cri-
me , & qui de plus étoit
Chrétien nouveau ; & com-
me l'on ne se vouloit pas ven-
ger de moy à demy , & qu'
on avoit résolu de m'insulter
jusqu'au bout , on m'obligea
de vêtir un habit semblable
à celui des Sorciers & des

Hérétiques, quoique j'eusse
tôujours fait profession de la
foy Catholique, Apostoli-
que, & Romaine; ce que mes
Juges auroient pû aisément
sçavoir par une infinité de
personnes, tant étrangères,
que de ma Nation, avec qui
j'avois demeuré en divers
endroits des Indes. Mon ap-
préhension redoubla, quand
je me vis ainsi paré, parce
qu'il me sembla que n'y ayant
parmy un si grand nombre
de criminels, que vingt-
deux personnes à qui l'on
eût donné de ces honteux
Sambenitos, il pourroit bien
arriver, que ce seroient-là
ceux pour qui il n'y avoit
point de miséricorde.

Ensuite de cette distribu-

260 *Rélation de l'Inquisition*
tion, je vis paroître cinq bonnets de carton , élevez en pointe, à la façon d'un pain de sucre , tous couverts de Diables & de flammes de feu, avec un écriteau à l'entour , qui exprimoit ce mot , *Feitice-ro* , c'est-à-dire , Sorcier , l'on appelle ces bonnets , *Carochas* ; on les posa sur les têtes d'autant de personnes, les plus coupables entre celles qui étoient accusées de Magie , & comme elles se trouvèrent assez près de moy , je crûs qu'on ne manqueroit pas de m'en présenter aussi un , ce qui n'arriva pourtant pas.

Je ne doutay presque plus alors, que ces misérables ne dûssent effectivement être brûlez , & comme ils n'é-

de Goa. CHAP. XXXI. 261
toient pas mieux instruits que
moy des formalitez du Saint
Office, j'ay scû d'eux du
depuis, que dans ce moment,
ils avoient cru leur perte
inévitabile.

Chacun étant ainsi orné
selon la qualité de ses cri-
mes, nous eumes la liberté
de nous asseoir par terre, en
attendant de nouveaux or-
dres.

Sur les quatre heures du
matin, des Serviteurs de la
maison vinrent à la suite des
Gardes, pour distribuer du
pain & des figues à ceux qui
en voulurent, mais quoique
je n'eusse pas soupé le soir
précédent, je me trouvois si
peu disposé à manger, que
je n'aurois rien pris, si un

262 *Rélation de l'Inquisition*
des Gardes s'étant appro-
ché de moy , ne m'eût dit :
prenez vôtre pain , & si vous
ne pouvez le manger à pre-
sent, mettez-le dans vôtre
poche, car vous aurez assû-
rément faim, avant que de
revenir.

Les paroles de cét homme
me fûrent d'une grande con-
solation, & dissipèrent toutes
mes craintes , par l'espéran-
ce qu'elles me donnoient de
mon retour, ce qui m'obligea
à suivre son conseil.

Enfin après avoir bien at-
tendu , le jour parût sur les
cinq heures, & l'on pût alors
remarquer sur les visages
d'un chacun, les divers mou-
vemens de honte , de dou-
leur & de crainte, dont ils

de Goa. CHAP. XXXI. 263
étoient agitez, car quoique
tous ressentissent de la joye,
se voyant sur le point d'être
délivrez d'une captivité si
dure & si insupportable ; cet-
te joye étoit cependant fort
diminuée par l'incertitude,
où l'on étoit, de ce qu'on
devoit devenir,





CHAPITRE XXXII.

Comme nous sortîmes en Procession, pour aller en l'Acte de Foy; l'Ordre de cette marche.



On commença, à sonner la grosse cloche de la Cathédrale un peu avant que le Soleil fut levé, ce qui est comme un signal pour advertir les peuples d'accourir pour voir l'auguste cérémonie de *Lauto dafé* qui est comme le triomphe du saint Office, & d'abord on nous fit sortir un à un.

Je remarquay, en passant de la gallerie dans la grande salle,

salle, que l'Inquisiteur étoit assis à la porte, ayant près de luy un Secretaire debout; que la salle étoit remplie d'habitans de Goa, dont les noms étoient écrits sur une liste que le Secretaire tenoit à ses mains & qu'en même temps qu'on faisoit sortir un prisonnier il nommoit un de ces Messieurs qui étoient dans la salle, qui s'approchoit aussi-tôt du criminel pour l'accompagner & luy servir de parain en l'Acte de Foy.

Ces Parrains sont chargez des personnes qu'ils accompagnent, sont obligez d'en répondre & de les représenter quand la fête est finie, & Messieurs les Inqui-

266 *Rélation de l'Inquisition*
siteurs prétendent leur faire
beaucoup d'honneur quand
ils les choisissent pour cette
fonction.

J'eus pour parrain le Général des Vaisseaux Portugais dans les Indes ; je sortis avec luy , & d'abord que je fus dans la rue , je vis que la procession commençoit par la communauté des Dominicains , qui ont ce privilège à cause que saint Dominique leur Fondateur, l'a aussi été de l'Inquisition ; ils étoient précédés par la bannière du saint Office , dans laquelle l'image du Fondateur est représentée en broderie très-riche , tenant un glaive d'une main , & de l'autre une branche

de Goa. CHAP. XXXII. 267
d'olivier, avec cette inscription ; *justitia & misericordia.*

Ces Religieux sont suivis des prisonniers qui marchent l'un après l'autre, ayant chacun son parrain à son côté & un cierge à la main. Les moins coupables vont les premiers, & comme je ne passois pas pour un des plus innocens, il y en avoit plus de cent qui me précédoient ; j'avois comme tous les autres la tête & les pieds nus & je fus fort incommodé pendant cette marche qui dura plus d'une heure, à cause des petits caillous dont les ruës de Goa sont parsemées, qui me mirent les pieds en sang.

M ij

L'on nous fit promener dans les plus grandes ruës, & nous fûmes par tout regarder d'une foule innombrable de peuple, qui étoit accouru de tous les endroits de l'Inde & qui bordoit tous les chemins par où nous devions passer; car on a soin d'avertir au prône dans les Paroisses des lieux éloignez, long-temps avant que l'Acte de Foy se fasse.

Enfin couverts de honte & de confusion & très-fatiguez de la marche, nous arrivâmes en l'Eglise de saint François, qui étoit pour cette fois destinée & préparée pour la célébration de *L'auto da fé*.

Le grand Autel étoit pa-

de Goa. CHAP. XXXII. 269
ré de noir , & il y avoit
dessus six chandeliers d'ar-
gent avec autant de cierges
de cire blanche allumez ,
l'on avoit élevé aux deux
côtés de l'Autel deux ma-
nières de thrônes , l'un à
droite pour l'Inquisiteur &
ses Conseillers , l'autre à
gauche pour le Viceroy &
la Cour.

A quelque distance & vis-à-
vis du grand Autel tirant un
peu vers la porte , l'on avoit
dressé un autre Autel sur le-
quel on avoit mis dix Missels
ouverts ; de-là jusqu'à la por-
te de l'Eglise , l'on avoit fait
une gallerie large d'environ
trois pieds avec un balustre
de chaque côté , & de part
& d'autre on avoit placé des

bancs pour asseoir les criminels & leurs parrains qui s'y alloient mettre à mesure qu'ils entroient dans l'Eglise ; en sorte que les premiers venus étoient plus proche de l'Autel ; aussitôt que je fus entré & placé en mon rang , je m'appliquay à considérer l'ordre qu'on faisoit observer à ceux qui venoient après moy ; je vis que ceux à qui l'on avoit donné ces horribles *Carochas* dont j'ay parlé , marchotent les derniers de nôtre troupe , qu'immédiatement après eux l'on portoit un grand Crucifix dont la face regardoit ceux qui le précédoient & qui étoit suivy de deux personnes & de quatre statuës

à hauteur d'homme représentées au naturel, attachées chacune au bout d'une longue perche & accompagnées d'autant de cassettes portées chacune par un homme, & remplies des ossemens de ceux que les statuës représentoient.

La face du Crucifix tournée vers ceux qui le précèdent, marque la miséricorde dont on a usé à leur égard, en les délivrant de la mort quoy qu'ils l'eussent justement meritée ; & le même Crucifix tournant le dos à ceux qui le suivent signifie que ces infortunez n'ont plus de grâce à espérer ; c'est ainsi que tout est mystérieux dans le saint Office.

La manière dont ces misérables étoient vêtus, n'étoit pas moins propre à inspirer de l'horreur que de la pitié ; tant les personnes vivantes, que les statuës, portoient une *Samarra* de toile grise toute peinte de diables, de flammes & de tisons embrasés sur lesquels la tête du patient étoit représentée au naturel devant & derrière, avec sa sentence écrite au bas, portant en abrégé & en gros caractères, son nom, celui de sa patrie, & le crime pour lequel il étoit condamné. Outre cet habillement épouvantable ils avoient encore de ces funestes *Carrochas*, couvertes comme les vêtements, de

de Goa. CHAP. XXXII. 273
flammes & de démons.

Les petits coffres où étoient enfermez les os de ceux qui étoient morts , & à qui le procez avoit été fait , devant ou après le décès , pendant ou avant leur détention , afin de donner lieu à la confiscation de leurs biens , étoient aussi peints de noir , & couverts de démons & de flammes.

Il faut icy remarquer que l'Inquisition ne borne pas sa juridiction sur les personnes vivantes , ou sur celles qui sont mortes dans les prisons , mais qu'elle fait encore souvent le procez à des gens qui sont décedez plusieurs années avant que d'avoir été accusez lorsqu'après leur mort ils sont char-

274 *Rélation de l'Inquisition*
gez de quelque crime confi-
dérable, qu'en ce cas on les
déterre; que s'ils sont con-
vaincus, on brûle leurs of-
femens dans l'Acte de Foy, &
qu'on confisque tous leurs
biens, dont on dépouille foi-
gneusement ceux qui ont
receuilly leurs successions,
& je n'avance rien que je
n'aye vû moy-même prati-
quer, puisqu'entre les sta-
tuës qui parurent quand je
fortis de l'Inquisition, il y
en avoit une qui représen-
toit un homme décédé de-
puis long-temps, à qui on
venoit de faire le procez,
qu'on avoit déterré, de qui
les biens furent confisquez
& dont les os furent brûlez,

de Goa. CHAP. XXXII. 275
ou peut-être ceux de quel-
autre qui avoit été inhumé
dans le même lieu.



CHAPITRE XXXIII.

*Contenant ce qui s'observa dans
le lieu, où l'on célébra L'auto
dafé.*



Es malheureux étant
entrez , dans l'équi-
page funebre , que je
viens de décrire, & s'étant
assis dans les places qui leurs
étoient destinées proche la
porte de l'Eglise ; l'Inquisi-
teur suivy de ses Officiers,
entra & s'alla placer sur le
Tribunal qui luy étoit pré-
paré au côté droit de l'Au-
tel, pendant que le Vice-
Roy & sa Cour se mirent à
gauche.

Le Cruçifix fut posé sur

de Goa. CHAP. XXXIII. 277
l'Autel, entre les six chandeliers, & chacun étant ainsi dans son poste, & l'Eglise remplie d'autant de monde, qu'elle en pouvoit contenir; le Provincial des Augustins monta en Chaire, & prêcha, pendant demie heure, & malgré l'embarras & le trouble d'esprit où je me trouvois, je ne laissay pas de remarquer la comparaison qu'il fît de l'Inquisition, avec l'Arche de Noë, entre lesquelles il trouva pourtant cette différence que les animaux qui entrèrent dans l'Arche, en sortirent après le Déluge, de même nature qu'ils y étoient entrez, mais que l'Inquisition avoit cette admirable propriété, de

278 *Rélation de l'Inquisition*
changer de telle sorte ceux
qui y étoient renfermez, que
l'on en voyoit sortir doux
comme des agneaux, ceux
qui en y entrant avoient la
cruauté des loups & la fierté
des lions.

Le Sermon étant finy, deux
Lecteurs montèrent tour à
tour dans la Chaire, pour y
lire publiquement les procès
de tous les coupables, & leur
signifier les peines auquel-
les ils étoient condamnez.

Celuy de qui l'on lisoit le
procès, étoit pendant ce tems
conduit par l'*Alcaide* au mi-
lieu de la gallerie, où il res-
toit debout un cierge allumé
en la main, jusques à ce que
sa Sentence fût prononcée,
& comme on suppose que

de Goa. CHAP. XXXIII. 279
tous les criminels ont encouru la peine d'excommunication majeure, la lecture étant finie, on le menoit au pied de l'Autel, où étoient les Missels, sur l'un desquels on luy faisoit mettre les mains, après s'être mis à genoux, & il restoit en cette posture, jusqu'à ce qu'il y eût autant de personnes que de Livres. Pour lors le Lecteur cessoit la Lecture des procez, pour prononcer à haute voix, une confession de foy, après avoir brièvement exhorté les coupables, à la réciter de cœur & de bouche en même tems que luy ; ce qui étant fait, chacun retournoit à sa place, & on recommençoit à lire les procès.

Je fûs appelé en mon rang, & j'entendis que toute mon affaire rouloit sur trois chefs ; l'un pour avoir soutenu l'invalidité du Baptême *Flaminois*, le second, pour avoir dit qu'on ne devoit pas adorer les Images, & avoir blasphémé contre celle d'un Crucifix, en disant, d'un Crucifix d'yvoire, que c'étoit une pièce d'yvoire, & enfin pour avoir parlé avec mépris de l'Inquisition & de ses Ministres, mais plus que tout pour la mauvaise intention que j'avois eüe, en disant toutes ces choses, à raison desquels crimes j'étois déclaré excommunié, & pour reparation, mes biens confisquez au profit du Roy, &

de Goa. CHAP. XXXIII. 281
moy banny des Indes & con-
damné à servir dans les
galleres de Portugal pendant
cinq années , & de plus à
accomplir les autres péni-
tences qui me seroient en-
jointes dans le particulier
par les Inquisiteurs.

De toutes ces peines , cel-
le qui me parût la plus fa-
cheuse , fût de me voir dans
une nécessité indispensable
de quitter les Indes , où
j'avois résolu de voyager
encore long-temps ; ce cha-
grin n'étoit cependant pas
si grand , qu'il ne fût beau-
coup adoucy , par l'espéran-
ce de me voir bientôt hors
des mains du saint Office.

Ma Confession de Foy
étant faite , je retournay en


282 *Rélation de l'Inquisition*
ma place ; & je profitay alors
de l'advis que le Gardem'a-
voit donné de ne pas refu-
ser mon pain ; car la céré-
monie ayant duré toute la
journée , il n'y eut person-
ne qui ne mangeât ce jour-
là dans l'Eglise.





CHAPITRE XXXIV.

L'on nous absout de l'excommunication ; on livre au bras séculier , ceux qui devoient être brûlez , & ce qui s'observe en cette occasion.

PRE'S qu'on eût lû les procez de tous ceux à qui l'on faisoit grace en leur sauvant la vie ; l'Inquisiteur quitta son siège , pour se revêtir d'aube & d'étole , & étant accompagné d'environ vingt Prêtres qui avoient chacun une houssine en la main ; il vint au milieu de l'Eglise , où après avoir récité diverses

284 *Rélation de l'Inquisition*
prières, nous fûmes absous
de l'excommunication, qu'on
prétendoit que nous avions
encouruë, moyennant un
coup que ces Prêtres donne-
rent à chacun de nous sur
son habit.

Je ne puis m'empêcher de
rapporter icy une chose qui
fera voir jusqu'à quel point
va la superstition Portuguai-
se, dans tout ce qui a quel-
que rapport à l'Inquisition ;
c'est que durant la marche
& pendant tout le temps que
je restay dans l'Eglise, celuy
qui me servoit de Parrain
ne me voulut jamais répon-
dre, quoyque je luy eusse
parlé plusieurs fois, & qu'il
me refusa même un peu de
tabac en poudre que je luy

de Goa. CHAP. XXXIV, 285
demandois , tant il appré-
hendoit de participer à la
censure dont il me croyoit
lié ; mais d'abord que je fûs
absous il m'embrassa , me
donna du tabac , & me dit
que pour lors il me recon-
noissoit pour son frère puis-
que l'Eglise m'avoit délié.

Cette cérémonie finie , &
l'Inquisiteur s'étant remis en
sa place , l'on fit venir l'un
après l'autre , les malheureu-
ses Victimes , qui devoient ê-
tre immolées par la Sainte
Inquisition, Il y avoit un
homme , une femme , & les
représentations de quatre
hommes morts , avec les cas-
settes , où leurs os étoient
renfermez ; l'homme & la
femme étoient Indiens, noirs,

286 *Rélation de l'Inquisition*
& Chrétiens, accusez de
Magie, & condamnez com-
me relaps ; mais en effet,
aussi peu Sorciers, que ceux
qui les avoient condamnez.

Des quatre Statuës, deux
représentoient aussi deux
hommes tenus pour conyain-
cus de Magie, & les deux au-
tres, deux hommes Chrê-
tiens nouveaux, que l'on di-
soit avoir judaïsé, l'un des-
quels étoit mort dans les pri-
sons du Saint Office, & l'au-
tre étoit décédé dans sa mai-
son, & étoit enterré depuis
long-temps dans sa Paroisse ;
mais ayant été accusé de ju-
daïsme depuis sa mort ; com-
me il avoit laissé des biens
assez considérables, on avoit
pris le soin de fouiller dans

de Goa. CHAP. XXXIV. 287
son tombeau, & d'en retirer
les os pour les brûler en
l'Acte de Foy. L'on voit par
là, que la Sainte Inquisition
veut comme JESVS-CHRIST,
exercer son pouvoir sur les
vivans & sur les morts.

L'on lût les procès de ces
infortunez, qui étoient tous
terminez par ces paroles: que
le Saint Office ne pouvant
leur faire de grace, à cause
de leur recheute, ou de leur
impénitence, & se trouvant
indispensablement obligé de
les punir selon la rigueur des
loix, elle les livroit, quoi-
qu'à regret, au bras & à la
Justice séculière, qu'elle
prioit pourtant instamment,
d'user de clemence & de mi-
sericorde envers ces miséra-

288 *Rélation de l'Inquisition.*
bles, & que si elle leur im-
posoit une peine de mort, ce
fût au moins sans effusion de
sang.

Aux dernières paroles de
Messieurs de l'Inquisition,
un Huissier de la Justice sé-
culière s'approchoit & pre-
noit possession de ces infortu-
nez, après qu'ils avoient
préablement reçu un petit
coup sur la poitrine, de la
main de l'*Alcaide* du Saint
Office, pour marquer qu'ils
en étoient abandonnez.

Grande bonté de l'Inqui-
sition, d'intercéder ainsi pour
des coupables! Condescen-
dance extrême du Magistrat,
d'aimer mieux, pour com-
plaire à l'Inquisition, se con-
tenter de brûler ces coupables

pables jusqu'à la moële des os, que d'user du pouvoir qu'il a de répandre leur sang !

Ainsi se termina l'Acte de Foy, & pendant que ces misérables furent conduits sur le bord de la Rivière, où le Vice-Roy & sa Cour s'étoient assemblez, & où les buechers, sur lesquels ils devoient être immolez, étoient préparez dès le jour précédent, nous fûmes ramenez à l'Inquisition par nos parrains sans observer aucun ordre.

Quoique je n'aye pas été présent à l'exécution de ces personnes ainsi abandonnées du Saint Office, comme j'en ay été pleinement instruit par des gens qui en ont vû

290 *Rélation de l'Inquisition*
plusieurs fois de semblables,
je rapporteray en peu de
mots les formalitez qui s'y
observent.

D'abord que les condam-
nez sont arrivez à l'endroit
où les Juges séculiers sont
assemblez, on leur demande
en quelle Religion ils veu-
lent mourir, sans s'informer
aucunement de leur procès,
que l'on suppose avoir été
parfaitement bien instruit,
& eux fort justement con-
damnez, vû qu'on ne doute
point de l'infailibité de l'In-
quisition, & aussi-tôt qu'ils
ont répondu à cette unique
interrogation, l'Exécuteur
se fait d'eux, les attache à
des poteaux sur le bucher,
où ils sont premièrement é-

étranglez, s'ils meurent Chrétiens, & brûlez vifs, s'ils persistent dans le judaïsme, ou dans l'hérésie, ce qui arrive si rarement, qu'à peine en voit-on un exemple dans quatre Actes de Foy, quoiqu'il s'en fasse très-peu, où l'on ne brûle un assez bon nombre de personnes.

Le lendemain de l'exécution, on porte dans les Eglises des Dominicains, les portraits de ceux que l'on a fait mourir. Leur tête seulement y est représentée au naturel, posées sur des tisons embrasés; l'on met au bas leur nom, celui de leur père & de leur pays, la qualité du crime pour lequel il a été condamné, avec l'année, le

492 *Rélation de l'Inquisition*
mois, & le jour de l'exécution.

Si la personne qui a été brûlée est tombée deux fois dans le même crime, on met ces mots au bas du portrait: *Morreo quemado, por Hereje relapso*, ce qui signifie, qu'il a été brûlé comme Hérétique relaps. Si n'ayant été accusé qu'une fois, il persiste dans son erreur, on met, *por Hereje contumas*; mais comme ce cas est bien rare, il y a aussi bien peu de portraits avec cette subscription. Enfin, si n'ayant été accusé qu'une seule fois, par un nombre suffisant de témoins, il persiste à se dire innocent, & qu'il professe même le Christianisme jusques

de Goa. CHAP. XXXIV. 293
à la mort, on met au bas du
tableau, *Morreo queimado por*
Hereje convitto negativo, c'est-
à-dire, qu'il a été brûlé com-
me Hérétique convaincu,
mais qui n'a pas confessé, &
l'on en voit un très-grand
nombre de cette dernière es-
pèce; or on peut se tenir
pour assuré, que de cent ne-
gatifs, il y en a au moins
quatre-vingt dix-neuf, qui
sont non seulement innocens
du crime qu'ils nient, mais
qui ont outre l'innocence,
le mérite, d'aimer mieux
mourir que de mentir, en
s'avoüant coupables d'un cri-
me dont ils sont innocens;
car il n'est pas possible qu'un
homme assuré d'avoir la vie,
s'il confesse, persiste à nier,

294 *Rélation de l'Inquisition*
& ayme mieux être brûlé ;
que d'avoüer une vérité dont
l'aveu luy sauve la vie.

Ces épouvantables représen-
tations , sont mises dans
la Nef, & audeffus de la
grande porte de l'Eglise ,
comme autant d'illustres tro-
phées consacrez à la gloire
du Saint Office, & quand
cette face de l'Eglise est ain-
si tapissée, on en met aussi sur
les aîles près de la porte ; ceux
qui ont été à Lisbonne, dans
la grande Eglise des Domi-
nicains , qui n'est pas éloi-
gnée de la Sainte Maison de
l'Inquisition , y auront pû re-
marquer plusieurs centaines
de ces tristes peintures.





CHAPITRE XXXV.

Ma dernière sortie de l'Inquisition ; on nous conduit dans une maison particulière , pour y être instruits pendant quelques jours.



ET O I S si fatigué & si abbatu , à mon retour de l'Acte de Foy , que je n'avois guères moins d'empressement pour rentrer dans ma logette afin de m'y reposer , que j'en avois eû les jours précédens pour en sortir.

Mon parrain m'accompagna jusques dans la salle , & l'*Alcaide* m'ayant mené dans

296 *Rélation de l'Inquisition*
la gallerie, j'allay m'enfermer moy-même, pendant qu'il en conduisoit d'autres; je me jettay d'abord sur mon lit en attendant le soupé, qui ne fût que du pain & des figues, l'embarras de ce jour ayant empêché qu'on ne fit la cuisine; je ne laissay pas de beaucoup mieux reposer cette nuit, que je n'avois fait depuis long-temps, mais dès l'instant que le jour eût paru, j'attendis avec impatience ce que l'on feroit de moy; l'*Alcaide* vint sur les six heures me demander l'habit que j'avois porté à la procession, que je luy rendis volontiers, & voulus luy remettre en même temps le *Sambenito*, mais il ne le voulut pas rece-

voir , parce que je m'en devois parer, sur tout, les Dimanches & les Fêtes, jusques à l'entier accomplissement de ma Sentence.

L'on m'apporta à déjeûner sur les sept heures, & peu après je fûs averty de faire un paquet de mes hardes, & de me tenir prêt, pour sortir quand on me viendrait appeller.

J'obeis à ce dernier ordre, avec toute la diligence possible; sur les neuf heures, un Garde étant venu ouvrir ma porte, je chargeay par son commandement mon paquet sur mes épaules, & le suivis jusques dans la grande salle, où la pluspart des prisonniers étoient déjà.

Après avoir resté quelque temps en ce lieu, je vis entrer environ une vingtaine de mes compagnons, qui avoient été condamnez au fouët, le jour précédent, & qui venoient pour lors de le recevoir de la main du bourreau, par toutes les ruës de la Ville, & étant ainsi assemblez, l'Inquisiteur parût, devant qui nous nous mîmes tous à genoux, pour recevoir sa bénédiction, après avoir baisé la terre à ses piéds. L'on ordonna ensuite aux Noirs, qui n'avoient point ou peu de hardes, de se charger de celles des Blancs. Ceux d'entre les prisonniers, qui n'étoient pas Chrétiens, furent envoyez sur le champ,

aux lieux portez par leur Sentence, les uns en exil, les autres en galeres ou en la maison où se fait la poudre, appelée, *Casa da polvera*, & ceux qui étoient Chrétiens, tant Blancs que Noirs, furent conduits dans une maison qu'on avoit louée exprés en Ville, pour les y faire instruire pendant quelque temps.

Les salles & les galeries du logis, furent destinées pour coucher les Noirs, & ce que nous étions de Blancs fûment mis dans une chambre séparée, où l'on nous enfermoit la nuit, nous laissant pendant le jour la liberté d'aller par toute la maison, & de parler avec ceux qui y

300 *Rélation de l'Inquisition*
étoient, ou qui y venoient de
dehors pour nous voir ; l'on
faisoit tous les jours deux
Catéchismes, l'un pour les
Noirs, & l'autre pour les
Blancs, & l'on célébroit tous
les jours la Sainte Messe,
où nous assistions tout de mê-
me qu'à la prière du matin &
du soir.

Pendant que je restay dans
cette maison, je fûs visité
par un Religieux Domini-
cain de mes amis, que j'a-
vois connu à Damán, où il
avoit été Prieur; ce bon Pé-
re accablé de maladies &
d'années, ne scût pas plutôt
que j'étois fortý, qu'il se mit
dans un Palanquin, pour me
venir voir, & il pleura mon
desastre en m'embrassant ten-

drement , me témoigna qu'il avoit beaucoup appréhendé pour moy , qu'il s'étoit plusieurs fois informé de l'état de ma santé & de mes affaires , au Père Procureur des prisonniers , qui étoit son amy , & de même ordre que luy , que cependant il avoit été fort long-temps , sans en pouvoir tirer de réponse ; & qu'enfin après beaucoup de pressantes prières , tout ce qu'il en avoit pû sçavoir , étoit que je vivois encore.

Je reçûs bien de la consolation en voyant ce bon Religieux , & la nécessité où j'étois de quitter les Indes , nous faisoit presque également de la peine , il eût encore la bonté de me venir


302 *Rélation de l'Inquisition*
voir plusieurs fois ; il m'in-
vita de revenir aux Indes,
aussi-tôt que je serois en li-
berté, & m'envoya diverses
provisions pour le voyage
que j'avois à faire, que l'état
& le besoin où j'étois ne me
permettoit pas d'espérer d'ail-
leurs.





CHAPITRE XXXVI.

L'on me mene encore à l'Inquisition, pour y recevoir les Pénitences qu'on m'avoit imposées.

 PRE'S avoir resté en cette maison jusques au 23. de Janvier, nous fûmes conduits encore dans la salle de l'Inquisition, & de-là appellé chacun à son tour à la Table du Saint Office, pour y recevoir des mains de l'Inquisiteur un papier, contenant les Pénitences auxquelles il luy avoit plû de nous condamner ; j'y allay en mon rang, l'on m'y fit

304 *Rélation de l'Inquisition*
mettre à genoux après avoir
auparavant mis les mains sur
les Evangiles, & promis en
posture de garder inviolable-
ment le secret, sur toutes les
choses qui s'étoient passées
& dont j'avois eû connois-
sance pendant ma détention.

Je reçûs ensuite de la main
de mon Juge, un écrit signé
de luy, contenant les choses
que je devois accomplir, &
comme ce memoire n'est pas
fort long, j'ay crû qu'il seroit
bon de le mettre icy mot
pour mot en François, comme
il étoit en Portugais.



LISTE DES PENITENCES

Que doit accomplir

1°. Dans les trois prochaines années, il se confessera & communiera, la première tous les mois, & les deux suivantes, aux Fêtes de Pâques, de la Pentecôte, de Noël & de l'Assomption de Nôtre-Dame.

2°. Il entendra la Messe & le Sermon les Dimanches & les Fêtes, s'il en a la commodité.

3°. Il récitera pendant lesdites trois années, tous les jours cinq fois le *Pater* & l'*Ave Maria*, en l'honneur des cinq playes de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.

4°. Il ne liera amitié, ny

306 *Rélation de l'Inquisition*
aucun commerce particulier,
avec des Hérétiques, ou des
personnes, dont la foy soit
suspecte, qui puissent préju-
dicier à son salut.

5°. Enfin il gardera exac-
tement le secret, sur tout ce
qu'il a vû, dit ou oüy, ou
qui s'est traité avec luy, tant
à la Table, qu'aux autres
lieux du Saint Office.

FRANCISCO DELGADO
E MATOS.

Qui pouroit dire, à ne re-
garder que ces Canons Pé-
nitentiaux, que l'Inquisition
est trop rigoureuse? Ayant
reçû cet écrit, je baisay la
terre, & retournay dans la
salle pour y attendre qu'on
en eût autant donné aux au-

de Goa. CHAP. XXXVI. 307
tres. En sortant de là , on
nous sépara, & je ne sçay ce
que l'on fit de la pluspart de
nôtre troupe, & où on les
envoya, mais nous ne restâ-
mes pas plus de douze, qui
fûmes conduits dans l'*Aljou-
var*, qui est cette prison de
l'Officialité où j'avois déjà
demeuré un jour, en arrivant
à Goa , avant que d'entrer
dans l'Inquisition. Je restay
en ce lieu jusqu'au 25. qu'
un Officier du Saint Office
m'ayant fait mettre les fers
au pieds, me conduisit dans
un Vaisseau , qui étoit en ra-
de prêt à faire voile pour le
Portugal.





CHAPITRE XXXVII.

Quelques Remarques sur tout ce qui a été dit jusques icy.



VANT que de continuer le récit de mes aventures, je croy qu'il ne sera pas hors de propos de faire quelques réflexions, sur tout ce qui a été dit.

Je commenceray par la considération des principales injustices qu'on ma faites à l'Inquisition, dont la première est la trahison du Commissaire de Damán, lequel après luy avoir déclaré ce que j'avois dit, & ce qui re-

gardoit le Saint Office, me donna des conseils si peu sincères, qu'il ne laissa pas de m'arrêter, pour satisfaire la passion du Gouverneur, quoique l'Inquisition n'ait pas accoutumé de se saisir de ceux qui s'accusent volontairement avant que d'être mis en prison. Je n'ignore pas que ce Père a dit pour se défendre de ce reproche, que je ne m'étois pas accusé dans les formes, mais l'on voit assez que ce n'est là qu'une défaite, il devoit me les apprendre, j'étois jeune & Etranger, j'y aurois satisfait sur le champ, mais il avoit besoin de ce misérable prétexte, pour satisfaire le Gouverneur.

La seconde chose, dont je crois avoir sujet de me plaindre, à l'égard du même Commissaire, est de m'avoir malicieusement gardé à Damman jusques au mois de Janvier, au lieu que s'il m'avoit envoyé à Goa immédiatement après ma détention, mes affaires auroient pû être examinées avant la fin de Novembre, & je serois fort en l'Acte de Foy qui se fit cette même année, au commencement de Décembre; mais ne me transférant qu'après que l'Acte de Foy fût fait, il fût cause que je restay dans les prisons du S. Office, deux ans plus que je n'aurois fait, parce que l'on ne sort guères que dans cette funé-

bre cérémonie, nommée *Auto dafé*, & comme elle ne se fait que de deux en deux, ou de trois en trois ans, c'est un double malheur pour ceux qui sont renfermez dans ces Saintes Prisons d'y être conduits immédiatement après qu'elles viennent d'être vidées, parce qu'ils sont obligez d'attendre qu'il y ait un nombre suffisant de prisonniers, pour rendre l'Acte de Foy plus célèbre.

Le refus que fit l'Inquisiteur, dans ma troisieme Audience, de recevoir ma confession, sur ce que j'avois dit de l'Inquisition, & l'injustice avec laquelle il m'osa assurer que je n'avois pas déclaré ce fait, dont il me fit

312 *Rélation de l'Inquisition*
un si grand crime, long-temps
après, a été une des choses
qui m'a le plus affligé pen-
dant ma prison, & ce n'est
pas un des moindres sujets
que j'aye de me plaindre de
ces Messieurs.

Je puis encore me plain-
dre justement de ce que l'In-
quisiteur voulant me tendre
un nouveau piège, lorsque
je m'accusay de ce que j'avois
dit touchant le Saint Office,
& sur ce qui étoit arrivé
long-temps auparavant, au
Père Ephraïm de Nevers, me
demanda si je voulois dé-
fendre les erreurs de ce Ré-
ligieux ; mais quoique je
scûsse bien que l'innocence
de ce Père, avoit été pleine-
ment reconnüe, & qu'il n'a-
voit

voit été arrêté que par envie, je répondis que je ne prétendois défendre personne, étant assez embarrassé de me défendre moy-même.

J'ay aussi, ce me semble, juste sujet de croire, que l'on a eû intention de plaire au Vice-Roy & au Gouverneur de Daman qui étoit son cousin, en m'envoyant en Portugal, puisque de plus de deux cent personnes qui sortirent avec moy de l'Inquisition, je fûs le seul que l'on obligea de quitter les Indes, pour aller en Europe.

La cruauté des Gardes qui m'ont plusieurs fois maltraité de paroles & de fait, pour me faire prendre malgré moy des alimens & des

314 *Rélation de l'Inquisition*
remedes quand j'étois infirme, mérite aussi à mon avis qu'on y fasse quelque attention, car quoique les Gardes ayent raison d'obliger les accusez de prendre des alimens & des remedes, on pouroit en user à leur égard, comme on en use à l'égard des autres malades, à qui l'on ne s'avise guères de donner les étriviers, ou des coups de bâton, pour leur faire prendre des boüillons ou des medecines.

On ne peut se dispenser de faire encore une petite réflexion, sur le titre de *Sainte*, que l'Inquisition s'attribuë; en effet il est assez mal aisé de comprendre, en quoy consiste cette sainte-

té, & comment on peut appeller Saint un Tribunal qui viole les loix sacrées de la Charité, & les Ordonnances de JESUS-CHRIST & de l'Eglise; JESUS-CHRIST ordonne aux Chrétiens de reprendre charitablement & en secret, ceux qui manquent, & ce n'est que lors qu'ils ont méprisé plusieurs avertissemens, & qu'ils se sont rendus incorrigibles, qu'il veut qu'on les dénonce à l'Eglise, afin que par son autorité cette Sainte Mère fasse un dernier effort pour réduire ces enfans rebelles, à leur devoir, par l'imposition des pénitences salutaires, & même s'il le faut, par les foudres de l'excommuni-

316 *Rélation de l'Inquisition*
cation, sans pourtant les priver de certains secours spirituels, comme sont, la parole de Dieu & les bons livres, par le moyen desquels ils peuvent être guéris de leur aveuglement.

La Sainte Inquisition, par une conduite toute opposée, enjoint à tous ceux qui reconnoissent son pouvoir, non seulement sous peine d'excommunication, mais encore sous des peines corporelles & très-cruelles, de dénoncer aussi-tôt & sans les en avertir, ceux qu'on aura vû faire, ou entendu dire quelque chose de contraire à ses loix, & ce ne seroit pas un moindre crime, ny qui fut moins sévèrement puny dans

de Goa. CH. XXXVII. 317
te Tribunal, d'avoir averty
ceux qui manquent avant ou
après les avoir dénoncez, que
d'avoir manqué à faire cette
déclaration dans le temps
présent.

Au reste vit-on jamais rien
de si injuste, que de retenir
des personnes Chrêtiennes,
pendant plusieurs années,
dans une étroite prison, sans
aucun Livre, puisqu'on ne
donne pas même de Breviaire
aux Prêtres, sans aucune ex-
hortation qui puisse les encou-
rager à souffrir patiemment,
sans entendre la Messe, ny
les Fêtes ny les Dimanches,
sans leur administrer l'E-
ucharistie, même dans des
tems de Pâques, auquel tous
les Chrêtiens sont obligez

318 *Rélation de l'Inquisition*
de la recevoir sous peine de
péché mortel, & sans les for-
tifier par le Saint Viatique
& l'Extrême-Onction, à
l'heure de la mort? Qui a pû
inspirer une conduite si sur-
prenante & si opposée à la
Charité Chrétienne? Dans
les juridictions laïques,
quelques scelerats & quel-
ques criminels que soient les
prisonniers, ils entendent la
Messe, on leur laisse la liber-
té d'avoir des Livres de pié-
té, qui puissent leur inspi-
rer des sentimens de péni-
tence; on n'empêche pas
ceux qui sont obligez au Bre-
viaire de le réciter & de sa-
tisfaire à leur devoir; on per-
met aux Prêtres & aux Ré-
ligieux qui veulent bien s'en

donner la peine, de les visiter jusques dans les cachots, de les consoler, de les confesser ; on les fait communier, non seulement à Pâques, mais même toutes les fois qu'ils ont la dévotion de le faire, & s'ils tombent malades dans les prisons, on ne refuse pas de leur administrer les derniers Sacramens. Pourquoy faut-il que dans le Saint Office, qui est un Tribunal Ecclesiastique, où pour toute règle on ne devroit suivre que les mouvemens de la charité & de la douceur, les Juges soient cependant si durs & si insensibles, que de priver non seulement de toute consolation humaine, ceux que leur

320 *Rélation de l'Inquisition*
malheur a fait tomber entre
leurs mains , mais de plus de
s'appliquer avec toute l'exac-
titude possible à soustraire
à ces pauvres affligez tous
les moyens par lesquels Dieu
a coûtume de communiquer
ses graces.

Je prends à témoin Mes-
sieurs du Saint Office , que
je n'avance rien icy qui ne
soit très-véritable ; & si ce
que je dis est vray , je laisse
aux Lecteurs à juger , si c'est
avec raison que l'Inquisition
se fait appeller Sainte. J'ad-
jouteray , que bien que l'In-
quisition accorde quelque
fois des sauf-conduits à ceux
qui étant en lieu de sûreté ,
veulent venir s'accuser , il
est bon néanmoins de ne s'y

fier que de bonne sorte, vû que dans ce Tribunal on ne fait pas grand scrupule, de manquer à la parole qu'on a donnée, & que quand on le veut, on trouve assez de prétextes, pour ne la pas tenir, ce que je vais prouver par un exemple.

J'avois connu à Surate un Religieux de l'Ordre de St Dominique, nommé le Père Hyacinthe, qui depuis plusieurs années avoit quitté son Convent & son habit, vivant d'une manière très-dissoluë & très-scandaleuse; il arriva dans la suite qu'une femme qu'il avoit long-temps aimée & dont il avoit eû plusieurs enfans, vint à mourir; cette perte le toucha & luy fît naître

O v

322 *Rélation de l'Inquisition*
tre le dessein de changer de
vie ; il résolut donc de re-
tourner en son Convent à
Baçaim, mais parce que tous
les Portugais, & sur tout les
Prêtres & les Religieux, qui
ont passé un temps considé-
rable chez les Infidèles, sont
obligez en revenant dans les
Terres de la domination Por-
tugaise, de se présenter à
l'Inquisition, & d'y faire u-
ne déclaration exacte, de la
manière dont ils ont vécu,
s'ils ne veulent être arrêtez
malgré eux ; ce Religieux,
à qui peut-être la conscien-
ce reprochoit quelque chose,
concernant le Saint Office,
avant que quitter Surate,
écrivit à l'Inquisiteur à Goa
pour en avoir un sauf-con-

duit, afin de venir s'accuser luy-même, ce qui luy fût accordé aussi-tôt. Il partit avec cette foible assurance, & alla à Baçaim, où l'on ne lui voulut pas permettre de reprendre l'habit de Religieux, sans s'être préalablement purgé à l'Inquisition; il alla donc à Goa, seprésenta à la Table du S. Office, où il fût appelé diverses fois, enfin après y avoir été suffisamment examiné, il fût absous & renvoyé au Vicaire général de son Ordre, qui luy rendit l'habit, & le rétablit dans ses fonctions de Prédicateur & de Confesseur.

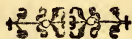
Ce Religieux croyoit ses affaires terminées, & il se dispoit à partir pour Ba-

324 *Rélation de l'Inquisition*
çaim , où étoit son premier
Convent , mais étant sur le
point de s'embarquer dans
une galiote , au grand éton-
nement de tous ses amis , il
fût enlevé & renfermé dans
les prisons du Saint Office,
dont les Ministres ne luy a-
voient si facilement accordé
l'absolution , qu'afin de mieux
jouïer leur coup ; en effet ce
pauvre Religieux , abusé par
ce pardon feint & dissimulé,
avoit fait venir de Surate des
effets assez considérables
qu'il y avoit acquis pendant
le séjour qu'il y avoit fait , &
qui fûrent tous confisquez
par l'Inquisition , ce qu'elle
n'auroit pû faire , sans l'a-
dresse dont on se servit , en
donnant à cet infortuné Pé-

re une parole qu'on n'avoit aucun dessein de luy tenir ; & pour qu'on ne pût pas accuser les Inquisiteurs d'avoit violé le sauf-conduit qu'ils luy avoient envoyé pour venir , on fît adroitement courir le bruit , que depuis son absolution , on avoit découvert des crimes dont il ne s'étoit pas accusé.

Ce Religieux qui avoit été renfermé peu de jours après moy , y resta encore après ma sortie , puisqu'il ne parût pas en l'Acte de Foy , que son procès n'y fût pas lû , ce qu'on n'auroit pas manqué de faire , s'il fût mort dans les prisons ; ainsi il y aura vray semblablement demeuré jusqu'au prochain Acte de Foy.


C'est du Religieux du même Ordre qui me rendit visite après ma sortie, que j'ay appris ce que je viens de rapporter, & cet exemple doit apprendre à ceux qui voyagent, ou qui vivent dans les Pays où l'Inquisition est établie, à être non seulement circonspectés dans leurs paroles & dans leurs actions, mais encore à ne se jamais fier aux assurances, & aux sauf-conduit que les Inquisiteurs, ou leurs Commissaires voudroient leur accorder, pour peu qu'ils crussent avoir sujet d'appréhender.





CHAPITRE XXXVIII.

Histoire de Joseph Pereira de Meneses.

OMME rien n'instruit mieux que les exemples, je vais décrire succinctement ce qui est arrivé à un Gentil-homme des plus considérables de Goa, nommé *Joseph de Pereira de Meneses*, qui étoit Capitaine général des Armées Navales du Roy de Portugal aux Indes, fût commandé par le Gouverneur, d'aller avec la Flote au secours de la Ville de Diu, qui étoit assiégée par les Arabes, il partit, &

328 *Rélation de l'Inquisition*
étant arrivé à Baçaim, il fut
contraint d'y séjourner plus
long-tems qu'il n'auroit vou-
lu, à cause que les vents é-
toient contraires, enforte
que les Arabes descendirent
à Diu, la sacagèrent & s'en
allèrent chargez de butin
avant l'arrivée du secours, le
Général qui étoit venu trop
tard ayant donné ses ordres,
retourna à Goa, où il étoit
à peine arrivé, que le Gou-
verneur qui pour lors étoit
Antonio de Mello de Castro, &
ennemy juré de *Joseph Pereira*
le fit arrêter, luy fit faire
son procès, l'accusant d'avoir
expres séjourné à Baçaim
pour éviter l'occasion de com-
battre les ennemis, & d'a-
voir ainsi par sa lâcheté & par

sa négligence contribué à la ruine & au pillage de Diu , pour le secours de laquelle il l'avoit envoyé , & parce que les Gouverneurs ny les Vice - Roys mêmes , n'ont pas le pouvoir de faire exécuter à mort les Gentils-hommes , sans en avoir un ordre exprés de la Cour de Portugal ; Antonio de Mello ne pouvant ôter la vie à son ennemy, prononça contre luy une Sentence , dont l'exécution fût plus cruelle que la mort même , l'ayant condamné à être conduit dans les ruës de la Ville par la main du bourreau, la corde au col, une quenouïlle à son côté , & un Herault qui marchoit de-

330 *Rélation de l'Inquisition*
vant, criant que cette justice se faisoit par ordre du Roy, en la personne de ce criminel, atteint & convaincu de lâcheté & de trahison.

Ce cruel Arrest fût exécuté, nonobstant les sollicitations des amis du prisonnier, lequel après avoir été mené de cette infame manière par tous les carrefours de Goa, étoit à peine rentré dans la prison, qu'un *Familiar* du Saint Office vint le prendre & le conduisit à l'Inquisition.

Ce nouvel accident surprit tout le monde, qui sçavoit que *Joseph Pereira* ne pouvoit être accusé de judaïsme, n'étant pas Chrétien nouveau, & que d'ailleurs

il avoit toujours vécû en homme de bien; on attendoit donc avec impatience le prochain Acte de Foy, pour sçavoir la cause de cette détention, & voir la fin de cette affaire, mais cette cérémonie s'étant faite au bout d'un an, on ne le vit point paroître & on n'entendit point lire son procès, ce qui augmenta l'étonnement d'un chacun.

Il faut sçavoir que *Joseph Pereira* avoit eû démêlé, il y avoit long-temps, avec un Gentil-homme de ses amis, avec qui il s'étoit depuis réconcilié; ce faux amy qui n'avoit pas perdu le dessein de se venger, suborna à force d'argent cinq domesti-

332 *Rélation de l'Inquisition*
ques de *Joseph Pereira*, l'alla
accuser à l'Inquisition, com-
me coupable de Sodome, &
cita les cinq témoins qui dé-
posèrent l'avoir vû commet-
tre ce crime avec un sien
Page, ce qui fit arrêter les
deux accusez; le Page qui
eût moins de constance que
son Maître qu'il sçavoit être
aussi bien que luy dans les
prisons du Saint Office, &
ne doutant point qu'il ne
fut accusé du même crime
dont le Promoteur le déclai-
roit luy-même coupable, in-
timidé par les menaces des
Inquisiteurs, craignant d'ê-
tre brûlé, comme il l'auroit
peut-être effectivement été
s'il eût continué à nier, &
ne voyant point d'autre

moyen à sauver sa vie, qu'en se déclarant coupable, s'accusa d'un crime qu'il n'avoit pas commis, & devint ainsi un septième témoin contre son maître, le délateur étant compté pour un selon les maximes de l'Inquisition, sa confession luy sauva la vie, & il sortit au premier Acte de Foy, condamné à un bannissement à Mozambique.

Cependant comme *Joseph Pereira* perséveroit à se dire innocent, on le condamna au feu, & on l'alloit faire sortir pour être brûlé dans le même Acte de Foy où parût son Page, si les protestations continuelles qu'il faisoit de son innocence, &

334 *Rélation de l'Inquisition*
l'estime que ses Juges a-
voient eû toujours pour luy,
ne les eussent portés à diffé-
rer l'exécution de son Ar-
rest , pour voir si avec le
temps ils ne pouroient pas
l'obliger à confesser, ou s'ils
ne pouroient pas être mieux
éclaircis de son affaire, on
le réserva donc jusques à
un autre Acte de Foy, qui
se fit un an après, les prisons
s'étant trouvées remplies
plûtôt que de coûtume.

Pendant cette année, on
interrogea encore plusieurs
fois l'accusateur & les té-
moins, & un des Juges s'é-
tant avisé de leur demander
à chacun en particulier, si
la nuit qu'ils disoient avoir
vû leur maître commettre

ce détestable crime, la Lune lui soit ou non, les témoins ne s'étant pas accordés sur la réponse qu'ils firent à cette interrogatoire, ils furent mis à la question, se dédirent de tout ce qu'ils avoient avancé contre leur maître, de qui l'innocence étant ainsi reconnue, on se saisit des accusateurs; *Joseph Pereira* sortit innocent au premier Acte de Foy, & les témoins sortirent en même temps que moy avec l'accusateur, les premiers condamnés aux galeres pour cinq ans, & le Gentil-homme banny pour neuf ans aux côtes d'Afrique.

Il est aisé de juger, que la confrontation des témoins

336 *Rélation de l'Inquisition*
auroit pû tirer les Inquisi-
teurs de cet embarras, &
l'accusé du peril d'être im-
molé par les mains du Saint
Office, à la fureur & au res-
sentiment de son ennemy,
lequel ce me semble devoit
aussi bien que les complices
être punis du même genre
de mort, qu'ils avoient pen-
sé faire souffrir à un inno-
cent, & l'on ne peut dou-
ter que cette clemence de
l'Inquisition exercée aussi à
contre-temps, ne donne très-
souvent lieu à de semblables
attentats.



C H A P.



CHAPITRE XXXIX.

Ce qui est arrivé à quelques autres personnes, qui sortirent avec moy en l'Acte de Foy.



EUx jeunes Gentilshommes mariez aux environs de Baçaim, qui servoient le Roy de Portugal dans ses armées Navales, protégeoient un jeune Soldat Portugais qui leur rendoit service; ces Messieurs étant à Goa à la fin de la Campagne, & voulant aller passer chez eux les temps des pluyes, qu'on appelle l'Hyver dans les Indes; laissèrent ce jeune Sol-

P

338 *Rélation de l'Inquisition*
dat à Goa, où il disoit avoir
quelques affaires, pour les
venir joindre quelques jours
après; ce jeune homme aus-
si-tôt après le départ de ces
Gentils-hommes, se maria
à Goa, d'où il partit deux
jours après ses noces, & se
rendit à Baçaim peu de jours
après ses maîtres, à qui il
ne rendit point compte de
ce qu'il avoit fait en leur ab-
sence; peu de temps après il
se présenta un party pour
luy, qui luy parût avanta-
geux, il voulut profiter de
l'occasion, en se mariant u-
ne seconde fois, pria pour
cet effet ces Messieurs de
venir certifier au Curé com-
me il étoit garçon, ce qu'ils
firent, ne sçachant pas qu'il

de Goa. CHAP. XXXIX. 339
eût cessé de l'être : un peu après ces secondes noces , il luy prît envie d'aller voir sa première femme à Goa , où le frère de la seconde l'ayant voulu suivre , il y apprit son premier mariage , l'alla dénoncer à l'Inquisition , qui le fit arrêter , & ayant scû qui étoient ceux qui avoient assuré qu'il étoit garçon , on envoya ordre au Commissaire de Baçaim de s'en saisir , & ces deux Gentils-hommes plus malheureux que coupables , furent conduits à Goa les fers aux pieds , renfermez dans les prisons du Saint Office , où ils demeurèrent dix-huit mois , parurent ensuite en l'Acte de Foy , furent condamnez

340 *Rélation de l'Inquisition*
à un exil de trois ans dans
les côtes d'Afrique, & celuy
qui avoit été marié deux fois
fut banny dans le même
quartier pour sept ans, après
lesquels il devoit retourner
avec sa première femme ;
l'un de ces Gentils-hommes
étoit de race de *Christam no-
vo*, & comme ces malheu-
reux sont toujourns soubçon-
nez d'être de mauvais Chrê-
tiens, ces Messieurs l'inter-
rogèrent à l'Audiance pour
sçavoir s'il n'étoit point Juif,
& s'il n'avoit aucune con-
noissance de la loy de Moï-
se ; ce pauvre Gentil-hom-
me étourdy de ces deman-
des, craignant que le mal-
heur de sa naissance ne luy
attirât en cette rencontre

de Goa. CHAP. XXXIX. 341
quelque méchante affaire,
& n'étant pas d'ailleurs trop
bien instruit de la Religion
Chrétienne, croyant dire la
plus belle chose du monde
& la plus propre à se justi-
fier, blasphema contre Moï-
se, dit qu'il n'avoit que fai-
re de luy, & qu'il ne le con-
noissoit point, ce que ces Ju-
ges trouvèrent fort plai-
sant.

Entre ceux qui sortirent
en l'Acte de Foy, j'en re-
marquai un qui avoit un bail-
lon dans la bouche attaché
à ses oreilles avec des fisel-
les, & j'appris par la lectu-
re de son procès, que c'é-
toit pour avoir proféré plu-
sieurs blasphêmes en joüant ;
ce blasphémateur, outre la

342 *Rélation de l'Inquisition*
honte de paroître en cet é-
quipage , fût encore con-
damné à un exil de cinq
ans.





CHAPITRE XL.

*Mon départ de Goa ; arrivée
au Bresil ; briève description
de ce Pays.*



E fûs conduit les
fers aux pieds dans
un Vaisseau , qui
étoit à la rade , prêt
à faire voile pour Portugal ;
l'on me mit entre les mains
du Maître des Matelots , qui
se chargea de me représen-
ter à l'Inquisition de Lisbon-
ne , & le Capitaine ayant re-
çû les dernières dépêches ,
nous levâmes les anchres le
27. de Janvier 1676. & le
même jour on m'ôta mes fers.

Nôtre voyage fût assez heureux jusques au Bresil, où nous arrivâmes au mois de May. Aussi-tôt qu'on eût mouillé l'ancre dans la Baye de tous les Saints, le Maître sous la garde de qui j'étois me fit descendre avec luy à terre, me mena au Palais du Gouverneur, & de là en la prison publique, où l'on me remit entre les mains du Géolier.

Je demeuray dans cette prison pendant que le Vaisseau resta dans le Port, mais par la faveur de quelques amis que je m'étois fait dans ce pays, j'eûs pendant que j'y demeuray la liberté de sortir de prison pendant le jour, & je n'étois enfermé que la nuit.

La prison de la Baye est plus propre que toutes celles que j'avois vûes jusques alors, à l'exception de celles du Saint Office, outre les lieux bas qui sont passablement nets, & bien élairez, il y en a en haut plusieurs chambres pour les personnes moins chargées, plus riches ou mieux recommandées ; il y a aussi une Chapelle où l'on célèbre la Sainte Messe les Dimanches & les Fêtes, & il se trouve dans la Ville un si bon nombre de personnes charitables, que les prisonniers n'y souffrent pas de nécessité.

Le Bresil est la partie Orientale de l'Amérique ; les Portugais y ont bâty plu-

346 *Rélation de l'Inquisition*
sieurs Villes, dont les plus
importantes sont, Fernam-
bouc, le Rio de Janeiro, &
San Salvador; le Gouver-
neur de cette dernière est
comme Vice-Roy de tout
le pays, & tous les autres
Gouverneurs reconnoissent
son autorité; il ne peut pas
cependant les dépouiller de
leurs Gouvernemens, &
comme ils en reçoivent les
provisions immédiatement du
Roy, luy seul aussi a le pou-
voir de les en priver.

Tout le Bresil est tempé-
ré & agréable, l'air y est
sain, le terroir fertile, & l'on
trouve le long de cette côte
nombre de bons Ports, où
les Vaisseaux sont en sûre-
té; les Habitans du Bresil

ne sont pas noirs, ils ne sont pas aussi entièrement blancs, & tirent sur le rouge; ils sont bien faits, ont les cheveux longs, mais quoiqu'ils n'aient pas le visage difforme, ils ont cependant un certain air farouche qui ne se peut pas aisément exprimer, & qui approche fort de celui des Tartares Septentrionaux; ils sont fort adonnés à la guerre, ce qui les rend cruels; quand ils font des prisonniers, ils les tuent & les mangent: en plusieurs endroits du Brésil, les hommes & les femmes vont nus, mais depuis que les Portugais sont en possession du pays, ceux avec lesquels ils ont eû quelque

348 *Rélation de l'Inquisition*
commerce, ont peu à peu
pris l'habitude de se vêtir,
& ont perdu celle de man-
ger les hommes, beaucoup
même ont embrassé le Chri-
stianisme, & les Portugais
ont pris des femmes Bresi-
lienes, enforte qu'il y a au-
jourd'huy plus de Mestices
que de véritables Portu-
gais.

Quoique l'on receuille du
bled en quelques endroits
du Bresil, & même du ris &
du millet, cependant la nou-
riture ordinaire des peuples,
est la *Cassave* ou la farine
qui se tire du *Mandioc*, raci-
ne fort blanche, qui n'étant
point préparée, fait mourir,
ou du moins met en grand
danger ceux qui en mangent,

& qui étant broyée, lavée & déseichée au four, perd de telle sorte sa qualité mauvaise & mal-faisante, qu'elle devient un aliment propre à nourrir, & si familier à tous les Américains, qu'ils la préfèrent au ris, au millet, & même au pain.

L'on trouve abondamment d'excellens fruits dans tout le Bresil, comme des citrons, des oranges, des limes, des bananes, des ananas, des cocos, des raisins, des melons d'eau, & beaucoup d'autres, dont les noms ne sont pas connus en Europe.

Tout le monde sçait que c'est de là que ce tire le meilleur tabac, & que l'on y re-

350 *Rélation de l'Inquisition*
ceuille du sucre en abon-
dance, en quoy consiste
principalement la richesse
du pays ; comme tout le Bre-
sil est arrosé par de fréquen-
tes pluyes, les pasturages y
sont fort beaux, & l'on a la
facilité d'y nourrir une très-
grande quantité de bétail.
Il n'y a point de parties du
monde qui soit si arrosée de
belles Rivières, que l'Amé-
rique, le Bresil se ressent de
cette libéralité de la nature,
& cette abondance d'eau est
non seulement utile, en ce
qu'elle fait la fertilité des
campagnes, mais de plus en
ce qu'elle fournit du poisson
pour la nourriture des peu-
ples qui ne sont pas voisins
de la Mer ; Entre les Ports

du Bresil , la Baye de tous les Saints , dans laquelle est la Ville de St Salvador , tient sans contredit le premier lieu , il est vray qu'il y a quelques bancs de sable , qui en rendent l'entrée dangereuse , mais pourvû qu'on ait soin de prendre des Pilotes du pays , qui ne manquent pas de se présenter aussi-tôt qu'ils apperçoivent un Vaisseau ; on entre avec facilité , & l'on trouve quand on est dans ce Havre , un azile assuré contre toutes sortes de tempêtes , le Port étant bien fermé de tous côtez , & le fonds vaseux & très-bon , où les anchres s'enfoncent si avant , qu'il faut de grands efforts pour

352 *Rélation de l'Inquisition*
les retirer ; l'on pêche dans
cette Baye quantité de Ba-
leines de toute grandeur,
le temps le plus favorable
pour cette pêche, est depuis
la saint Jean jusques en Sep-
tembre ; l'huile qu'on tire de
ce grand poisson sert à é-
clairer les Habitans du Bre-
sil & les esclaves, aussi bien
que les autres personnes qui
ont peu de moyen se nouris-
sent de sa chair. Le Bresil a
cela de particulier, qu'il n'y
a personne qui soit réduit à
ce point de misère, que de
mandier son pain, & les mal-
heureux qui y viennent des
pays éloignez, quelques in-
capables qu'ils puissent être
de travailler, ne sont ja-
mais rejettez par les person-

nes qui ont du bien, chacun se faisant un point d'honneur de retirer chez soy autant de misérables qu'il y en peut venir, & il arrive même souvent que les Seigneurs qualifiez nourrissent dans leur maison un nombre considerable de pauvres invalides, sans le sçavoir, leurs Intendans ayant ordre une fois pour toutes, de recevoir & d'entretenir tous ceux qui se présentent, sans qu'il soit nécessaire d'en informer les Maîtres.

La Ville de Sam Salvador, ou de St Sauveur, est la Capitale de tout le Bresil; elle est située sous le 13. degré de latitude Méridionale; on l'a bâtie au fonds de

354 *Rélation de l'Inquisition*
la Baye, du côté du Nord ;
elle se divise en haute &
basse Ville ; la basse est le
long du rivage , & au pied
d'une montagne haute & es-
carpée, les ruës , pour mon-
ter jusques au haut son fort
roides & fatigantes ; le plus
beau de la Ville est sur le
haut de cette montagne, qui
est d'une assez vaste étendüe ; toute la Ville, y com-
prenant la haute & la basse,
est du moins aussi grande
que Lyon , & à mon avis
plus peuplée ; dans la haute
Ville il y a de très-belles
ruës, des maisons superbes,
des Eglises magnifiques, &
le Palais du Gouverneur,
où est aussi le siège du Par-
lement , est d'une grandeur

& d'une beauté peu commune. Ce Parlement que les Portugais appellent *Relaçam*, est le seul qu'il y ait dans le Bresil ; on y peut appeller de tous les Tribunaux établis dans les autres Villes, qui sont sous la domination du Roy de Portugal dans cette côte, & les Arrests qui s'y rendent, sont sans appel pour le Criminel & pour le Civil, seulement jusques à la somme de deux mil livres, car si elle excede, on peut en appeller au Parlement de Lisbonne.

Il y a dans Sam Salvador, quantité de riches Marchands de toutes Nations, & ce qui a conservé jusques à présent le commerce dans

356 *Rèlation de l'Inquisition*
son lustre, aussi bien que
dans tout le reste du Bresil,
a été le refus que les Habi-
tans ont fait de recevoir
l'Inquisition, qui n'a pas en-
core pû y être admise, mal-
gré tous les efforts que Mes-
sieurs les Officiers du Saint
Office ont fait pour l'y éta-
blir.

Il y avoit autrefois en cet-
te Ville un Evêque, mais
depuis peu ce Siège a été é-
rigé en Archevêché, & est
devenu la Métropole de tous
les Diocèses auxquels le Roy
de Portugal nomme, & qui
sont entre le Tropicque du
Cancer & le Cap de Bonne
Espérance.

On mene au Bresil grand
nombre d'esclaves, des cô-

tes de Guinée, d'Angola, & autres lieux de l'Afrique; on les vend publiquement dans les marchez, comme on fait icy les bêtes, on les employe aux travaux les plus pénibles, & on les traite d'une manière si cruelle, que les Chrêtiens qui tombent entre les mains des Corsaires y sont incomparablement avec plus de douceur; ceux qui sont assez heureux pour gagner les bonnes graces de leur Maître, sont dispensez des emplois les plus rudes, & sont occupez aux fonctions les plus aisées de la maison, ils suivent leurs Seigneurs quand ils vont par la Ville, & aident à les porter; les

Chaises ny les Palanquins ne font point en usage en ce pays, non plus que les Carrosses, & pour les cheveaux il y en a très-peu; les personnes aisées se font porter tant à la Ville qu'à la campagne, dans des *Hamacs*, c'est une manière de filet, long environ de sept pieds, & large de quatre, plissé par les deux bouts qui s'attachent à une grosse canne; deux esclaves portent cette machine, & appuyent les extrémités de la canne sur leurs épaules, pendant que d'autres avec des Parasols font de l'ombrage à celuy qui est couché de son long dans ce *Hamac*.

Outre les Vaisseaux que

des accidens extraordinaires, ou que le besoin de vivres oblige assez souvent de relâcher au Bresil, il y vient du moins tous les ans une Flote nombreuse qui part ensemble de Portugal; lorsqu'elle approche de la ligne, elle se divise, & chaque escadre va à l'endroit pour lequel elle a été chargée, les uns au Rio de Janeiro, les autres à Fernambouc, mais la plus grande partie va à la Ville de Sam Salyador; la Cour de Portugal fait toujours partir deux ou trois Vaisseaux de guerre, pour escorter les Vaisseaux marchands qui apportent abondamment toutes les denrées d'Europe, dont les Habi-

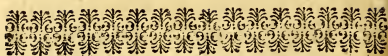
360 *Rélation de l'Inquisition*
tans du Bresil peuvent avoir
besoin , & lorsque les Vais-
seaux sont chargez & les é-
quipages suffisamment réta-
blis, toute la Flote se rassem-
ble en certaines hauteurs
dont on est auparavant con-
venu & fait voile de compa-
gnie pour retourner à Lis-
bonne, & par ce moyen les
Marchands sont moins ex-
posez aux insultes des Cor-
saires, qui ne manquent pas
de les attendre au passage,
pour tâcher de surprendre
ceux que leur imprudence
ou leur malheur a écarté du
gros.

Peu après mon arrivée à
la Baye de tous les Saints,
la Flote qui venoit de Portu-
gal y vint aussi mouïller l'an-
chre,

chre ; on travailla avec toute la diligence possible à charger tous les Vaisseaux, & à les mettre en état de faire voile avec nous, en sorte que tous ensemble fûmes prêts vers la fin d'Aoult.

L'on me fit rembarquer au commencement de Septembre pour aller à Lisbonne, mais ce dernier voyage ne fût pas si tranquille que celui que nous avions fait des Indes à la Baye.





CHAPITRE XLI.

Ce qu'il y eût de plus particulier pendant le reste du voyage ; nôtre arrivée à Lisbonne.

DE s les premiers jours de nôtre voyage, nous eûmes les vents contraires, & ce ne fût qu'avec beaucoup de peine que nous doublâmes le Cap de Saint Augustin, ayant employé plus de quinze jours à faire ce que l'on fait dans trois ou quatre avec un tems médiocrement favorable.

Quoique nôtre monde ne fût pas si bien nourry, qu'il l'avoit été en venant de Goa,

ne mangeant que de la *Cassave* & des viandes salées & fumées, & ne beuvant que de l'eau, nous n'eûmes cependant que très-peu de malades, & il ne mourut que trois ou quatre personnes; je ne doute pas que le fréquent usage du sucre que chacun mêloit avec l'eau & la *Cassave*, & l'abondance des fruits confits que nous avions pris avant que de partir de la Baye, n'ayent beaucoup contribué à nous préserver de cette cruelle maladie, appelée Scorbut, en fortifiant la chaleur naturelle, dont l'affoiblissement est, à le bien prendre, l'unique cause de ce mal.

Nôtre équipage avoit été

Qij

364 *Rélation de l'Inquisition*
fort fatigué en venant de
Goa au Bresil , & malgré
tous les soins qu'on avoit
pris pour en empêcher le
progrès , peu d'entre nous
avoient été assez heureux,
pour n'en pas ressentir au
moins quelques légères at-
taques , la pluspart étoient
dans un état déplorable en
arrivant à terre , & près de
trente en étoient morts a-
vant que d'en approcher.
Nous jouïssions en allant du
Bresil en Portugal , d'une
santé plus parfaite, mais les
fréquentes tempêtes que
nous eûmes à essuyer , & qui
nous mirent souvent en dan-
ger de perir, nous empêché-
rent de jouïr en repos de ce
bonheur , & nous eûmes le

de Goa. CHAP. XL I. 365
chagrin de voir tomber deux
hommes dans la Mer, qu'il
ne nous fût pas possible de
secourir.

Nous vîmes en passant
l'Isle de Fernand de Noro-
gne ; elle est petite, & porte
le nom de celuy qui la dé-
couverte le premier ; elle est
inhabitable , on dit qu'au-
trefois on y alloit faire de
l'eau, mais que depuis que
quelques Anglois y ont lais-
sé des Dogues exprès , ou
par hazard , ces animaux ont
si fort multiplié & sont de-
venus si cruels & si sauva-
ges, qu'on n'y peut plus des-
cendre , sans s'exposer au
danger évident d'être dévo-
ré.

Nous continuâmes nôtre

Q iij

366 *Rélation de l'Inquisition*
route jusques à la hauteur
des Isles Açores, où les Por-
tugais sont établis depuis
long-temps, & d'où ils tirent
la plus grande partie du bled
qui se consomme en Portu-
gal. La plus considérable de
ces Isles, est la Terceira, où
le Roy Dom Alphonse de-
meura dans un espèce d'exil
jusques à ce que Dom Pedro
son frère appréhendant que
les Espagnols n'y allassent
pour l'enlever, l'en retira, &
le fit amener à Lisbonne,
& de là dans le Château de
Cintra, où il a été renfermé
jusques à la mort.

Nous eûmes d'abord quel-
que dessein d'aller mouïller
à la Terceira, mais le vent
nous ayant contraint de nous

de Goa. CHAP. XLI. 367
en écarter ; nous passâmes devant les Isles de Sainte Marie & de saint Michel , dont nous osâmes aussi peu approcher , les tempêtes ne nous donnant aucun relâche.

Il m'arriva une chose pendant la route , qui me semble mériter de trouver icy place , c'est que m'approchant un jour de la Sainte Table , pour y recevoir le corps adorable de JESUS-CHRIST , celui de la main de qui je le recevois , qui étoit un Cordélier de l'Observance , remarqua que je baïssois la veuë pendant qu'il proféroit , *Domine non sum dignus* , & quoique je n'eusse alors d'autre intention , que celle de m'anéantir en la présen-

368 *Rélation de l'Inquisition*
ce de mon Dieu ; ce bon Père qui avoit déjà fort mauvaise opinion de moy , à cause que j'avois été à l'Inquisition, interpréta mal cette marque de mon respect, en sorte qu'il ne pût s'empêcher de me le reprocher à quelques jours de-là , & de me dire qu'il n'y avoit pas lieu de douter que je ne fusse encore Hérétique, puisque je ne daignois pas seulement regarder la Sainte Hostie quand on me la présentoit : Je laisse à penser si le jugement que ce Religieux fit alors de moy, n'étoit pas de ceux qu'on appelle téméraires ; j'eûs cependant beau me défendre & luy déclarer mon intention,

il m'assûra toujous qu'après une action de cette nature, il ne pouvoit avoir d'opinion plus avantageuse de moy.

Comme je n'ay dessein de parler icy, que de ce qui regarde l'Inquisition, je ne m'étendray pas davantage sur les particularitez de nôtre voyage, je diray seulement qu'après une infinité de fatigues communes & de chagrins particuliers, nous arrivâmes à Lisbonne le sei-zième Décembre, & le on-zième mois depuis nôtre départ de Goa.





CHAPITRE XLII.

*Description abrégée de la Ville
de Lisbonne.*



Il y a proche du Port de Lisbonne, une montagne appelée *la Roqua*, qui le fait reconnoître de loing, on trouve en s'en approchant quelques bancs de sables & des rochers à fleur d'eau, qui en rendent l'entrée difficile & dangereuse, ceux qui refusent de prendre des Pilotes du pays, qui ne manquent pas de venir s'offrir à tous les Vaisseaux qui paroissent près de la côte,

s'exposent à un danger évident de faire naufrage ; on ne voit que trop souvent des Capitaines imprudens , punis de leur témérité par la perte de leurs Vaisseaux ; ces funestes exemples n'empêchent pas qu'il ne se trouve encore tous les jours des Officiers, qui pour faire paroître leur adresse & leur expérience, hazardent leurs Vaisseaux, refusant des secours avec lesquels ils pourroient être en assurance. D'abord que l'on approche de ce Fort , que les Portugais appellent *Torre do bougio*, on n'a plus rien à appréhender.

Cette Tour est bâtie sur pilotis, au milieu de la Mer,

Qvj

372 *Rélation de l'Inquisition*
elle est pourvûë d'une bonne
garnison & de grosse artille-
rie ; vis-à-vis sur la terre fer-
me on découvre un autre
Fort, appelé le Fort de S.
Julien, on la nomme par cor-
ruption *Torre de Sam Jiam* ;
elle est encore mieux four-
nie d'hommes & de canon,
que la première : aucun Vaif-
seau ne peut passer, qu'il ne
soit sous la portée du canon
de ces deux Fortereffes.

En avançant un peu plus,
on rencontre la petite Vil-
le de Cascais ; il y a en cet
endroit un petit Havre, où
les Vaisseaux peuvent mouil-
ler ; on y trouve encore un
Fort, où rien ne manque
pour le conserver & le dé-
fendre ; en montant encore,

& environ à deux lieuës de Cascais, on trouve la forte Tour de *Belem* ou *Bethléem*, elle est bâtie sur pilotis, au milieu de la Rivière, elle est forte de toutes manières, & c'est en cet endroit que tous les Vaisseaux entrans ou sortans de la Rivière de Lisbonne, sont obligez de s'arrêter, pour montrer leurs commissions quand ils viennent, & leur billet de congé quand ils s'en vont.

Proche de cette Tour, sur la terre ferme, on trouve un grand Bourg, qui porte le même nom que la Tour, & qui aussi bien qu'elle l'emprunte d'un superbe Convent de Bernadins, dont l'Eglise est consacré à JESUS

374 *Rélation de l'Inquisition*
naissant, & que pour cette
raison on appelle le Convent
de *Bethléem*.

Ce Monastère est l'ouvrage d'un Roy de Portugal, le même, sous le regne duquel se fit la découverte des Indes; on ne peut rien voir de plus magnifique que cet édifice, l'Eglise est grande & bâtie en forme de croix, le marbre, l'or & les riches peintures n'y ont point été épargnez, les Religieux sont logez avec une propreté où l'on pouroit trouver de l'ex-cés; ils ont des cellules, ou plutôt des chambres, grandes, propres & bien ouvertes; les Dortoirs ont plutôt l'air des salons d'une Maison Royale, que d'une re-

traite de Solitaires ; les autres lieux de la maison sont proportionnez à la demeure des Religieux ; leur jardins sont abondamment fournis, non seulement des légumes & des fruits nécessaires pour l'usage ordinaire, mais encore de toutes les fleurs, dont l'éclat & l'odeur peuvent flater la veüe & l'odorat.

Leur enclos & leur Parc sont si vastes, & le fonds en est si fertile, qu'ils peuvent nourrir tout le bétail dont ils ont besoin, & en tirer du vin & du bled aude-là de leur nécessaire.

Outre ce superbe Convent qui est occupé par des Religieux Bernardins, on voit dans ce même lieu un Hôpi-

376 *Rélation de l'Inquisition*
tal , ou plutôt un Hôtel
Royal, pour retirer tous les
pauvres Gentils-hommes ,
qui ont employé leur jeunef-
se au service du Prince, &
qui n'ont pas le moyen de
subsister dans le monde; cette
retraite est honorable , &
l'on y trouve des personnes
d'une qualité distinguée ; les
Gentils-hommes qui sont af-
sez heureux pour être admis
dans cet Hôtel , sont entre-
tenus proprement & nouris
avec assez de délicatesse , &
pour les consoler de ce qu'ils
sont éloignez de leurs mai-
sons & de leurs amis , on
donne en y entrant l'habit,
ou l'Ordre de CHRIST , à
tous ceux qui ne l'ont pas
reçû auparavant ; cet Or-

dre que les Portugais appellent *Habito de Christo*, est le plus noble de tous ceux que le Roy de Portugal confère, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit devenu très-commun. De l'autre côté de la Rivière, & vis-à-vis de la Tour de *Bethléem*, est un vaste bâtiment destiné pour faire faire quarantaine à tous ceux qui entrent dans ce Port, & qui viennent des endroits soupçonnez de peste.

Depuis *Bethléem* jusques à la Ville, on trouve un grand nombre de très-belles maisons de plaifance & d'agréables jardins, les Vaisseaux vont moüiller l'anchre devant le Palais du Roy, qui de ses fenêtres voit tous les

Vaisseaux qui entrent dans Port.

Le Palais Royal que les Portugais appellent *Opaço*, est un édifice à peu près grand comme le Luxembourg, mais il s'en faut bien qu'il ne soit si beau ; il n'a point de jardin, mais en revanche il est situé avantageusement, étant bâti sur le bord du Tage, y ayant à l'un des côtez une des plus grandes & des plus belles places qui se puissent voir, on l'appelle, *Oterreiro do paço* ; c'est dans cette place que se font les Tournois & les courses de Taureaux, que le Roy & sa Cour peuvent voir commodément des fenêtres du Palais. C'est aussi dans

ce même endroit, où se célèbrent les Actes de Foy qui se font à Lisbonne ; mais pour lors on couvre non seulement la place, mais de plus on l'orne & on la dispose comme si c'étoit une Eglise, & on y dresse aux deux côtez de l'Autel, deux Thrônes ou Tribunaux, dans l'un desquels l'Inquisiteur général est avec son Conseil, & dans l'autre le Roy, la Reine, les Princes, les Grands de la Cour & les Officiers du Parlement, & l'on ne prend pour cette cérémonie cette place préférablement à une Eglise, qu'à cause de sa grandeur qui la rend capable de contenir à l'aïse une plus grande foule

380 *Rélation de l'Inquisition*
de spectateurs. Proche la Ri-
vière, & au bas du Palais,
est la Douïanne, où l'on dé-
barque, & l'on visite toutes
les marchandises qui entrent
à Lisbonne ou qui en sortent;
à un des côtez de la place,
est la Maison de Ville, où
s'assemblent aussi les Juges
de Police, c'est dans cette
Maison que se distribuë tout
le bled qui se consomme
dans cette grande Ville, &
lorsqu'il y en a disette, on
a un grand soin dans la di-
stribution, que l'égalité soit
observée, & que personne
n'ait sujet de se plaindre.

Assez près de la place
Royale, & sur le bord du
Tage, est une grande place
qui est le grand marché de

de Goa. CHAP. XLII. 381
toute la Ville, on y vend de
toutes sortes de denrées, &
quoiqu'il y ait plusieurs au-
tres marchez moindres, c'est
à celuy-là que les Pour-
voyeurs des grandes mai-
sons, viennent chercher ce
qui leur est nécessaire.





CHAPITRE XLIII.

Continuation du précédant,

A Ville de Lisbonne est la Capitale de Portugal, la Cour des Roys, le Siège du premier Parlement du Royaume, la résidence des Inquisiteurs généraux; cette Ville est moins grande que Paris, mais elle est aussi peuplée à proportion, & après cette première Ville de France, il n'en est point qui égale sa grandeur, sa beauté & son étendue. Elle est plus longue que large, elle est située sur le bord du Ta-

ge , que les Portugais appellent *Teio* , fleuve fameux , dans lequel les anciens ont crû qu'on trouvoit de l'or ; on la divise en plusieurs quartiers, un des plus considérables , est celuy de saint Paul , dans lequel demeurent presque tous les François.

On compte sept montagnes dans l'enceinte de Lisbonne , les deux plus considérables , sont celles de sainte Cathérine & celle sur laquelle est situé le Château qui est comme une Citadelle , qui commande à toute la Ville ; comme cette place est de conséquence , & qu'en cas de sédition elle peut tenir la populace en bride , on y entretient en tout temps

384 *Rélation de l'Inquisition*
une bonne garnison, elle est
pourvûë de tout ce qui peut
y être nécessaire pour la de-
fendre long-temps. Presque
toutes les ruës de Lisbonne
sont si étroites, qu'à peine
un Carosse y peut passer, ce
qui fait que les personnes
de qualité vont ordinaire-
ment en litière; cependant
depuis le regne de Dom
Joan quatrième, plusieurs
ruës ont été élargies, & les
Carrosses sont devenus plus
communs qu'ils n'avoient été
auparavant. Outre la place
du Palais & le grand mar-
ché, il y en a encore plu-
sieurs très-belles, entre les-
quelles la plus grande, est
celle qu'on appelle le *Rucio*,
il y a toute l'année une es-
pèce

pece de Foire dans cette place, & l'on y voit en tout temps des Marchands étalez dans des boutiques portatives, à peu près comme sont celles qu'on dresse sur le Pont-neuf à Paris.

Les Eglises de Lisbonne sont d'une magnificence très-grande, la Cathédrale que l'on appelle en langue du pays *a Cée*, est d'une beauté surprenante, mais ce qu'il y a de plus riche, est la Chapelle dans laquelle repose le S. Sacrement. L'Eglise des Dominicains est grande & très-richement ornée; dans une des Chapelles, est un Crucifix en relief, enfermé d'une grille d'argent, & dans la playe du côté de ce Cruci-

386 *Rélation de l'Inquisition*
fix, est continuellement exposée la Sainte Hostie; cette Chapelle est éclairée nuit & jour par six cierges de cire blanche, & quantité de belles lampes d'argent.

Le Convent des Jacobins répond à la beauté de l'Eglise, & ces Religieux sont logez plus commodément, que ne devroient être des personnes consacrées à la pénitence, qui ont renoncé aux plaisirs du siècle; assez près de ce Convent, est la superbe & terrible Maison de l'Inquisition, que les Portugais appellent *Santa Casa*, c'est-là où loge dans un appartement magnifique l'Inquisiteur général de Portugal, qui préside au Conseil suprême du S^t

Office, lequel ne s'assemble qu'à Lisbonne, & auquel tous les autres Tribunaux de l'Inquisition, quoique Souverains, sont en quelque façon obligez de rendre compte de leurs procédures.

L'Eglise de la Miséricorde est une des plus remarquables qu'il y ait à Lisbonne, non seulement pour la beauté de l'édifice & la magnificence avec laquelle elle est ornée & embellie, mais encore à cause de l'illustre Confrairie qui l'entretient; on l'appelle la Confrairie de la Miséricorde, & en Portugais *Irmandade da Misericordia*; les personnes de toutes les conditions honnêtes, y sont reçues, les Princes &

388 *Rélation de l'Inquisition*
le Roy même y sont enrô-
lez, & exercent quelquefois
la charge de Prieur, qu'on
appelle en langue du pays
Prouvedor; cet employ n'est
pas moins brigué parmy les
Confreres, que les plus émi-
nentes dignitez & les plus
lucratives, & il n'y a per-
sonne qui ne se fasse un hon-
neur de l'ayoir obtenu: on
renouvelle le Prieur & les
autres Officiers tous les ans,
& un Prieur qui s'acquitte
de sa charge avec honneur,
n'en peut guères sortir, qu'il
n'ait employé plus de cent
mil livres du sien pendant
son année.

Cette Confrairie est d'un
grand secours pour toutes
les personnes qui souffrent

quelque nécessité ; elle assiste les pauvres honteux , les veuves , les orphelins , & prend soin de leurs affaires & de les solliciter ; elle marie un très-grand nombre de pauvres filles , quand il se présente des occasions favorables , & leur fournit cependant le nécessaire , mais celles qui sont sur la liste de la Miséricorde , doivent bien prendre garde à ne rien faire qui ternisse leur réputation , car pour peu qu'on s'aperçoive qu'il y a eû du dérèglement dans leurs mœurs , on les abandonne entièrement ; ces Messieurs ont encore un soin particulier d'assister les prisonniers , de s'employer avec chaleur pour

390 *Rélation de l'Inquisition*
leur procurer la liberté, & lorsque leurs diligences n'ont pas réüffi, & que quelques-uns ont été condamnez au dernier supplice, ils l'accompagnent, l'exhortent, le consolent, & l'enterrent honorablement après sa mort; leur charité ne se borne pas aux vivans, elle s'étend jusques au morts, & il n'est point d'année qu'il ne se dise plus de dix mil Messes dans l'Eglise de la Miséricorde, pour les Confreres & pour les personnes, dont la Confrairie a pris le soin, & qui sont décédez.

Ces Messieurs ont deux Fêtes principales, la première est le Jedy Saint, la seconde est le deuxième Juil-

de Goa. CHAP. XLIII. 391
lèt, jour de la Visitation ;
cette dernière est la plus so-
lemnelle, à cause qu'ils sont
sous la protection de la sain-
te Vierge ; c'est le lendemain
de cette Fête que se créent
les Officiers nouveaux ; cet-
te Confrairie est établie dans
toutes les Villes & Bourga-
des de Portugal, & même
dans les autres pays dépen-
dans de cette Couronne.

L'Eglise appelée *A madre
de Deos*, ou la mère de Dieu,
est encore remarquable, à
cause du Saint Suaire qui y
est conservé, & que l'on
montre publiquement tous
les ans le Jeudy Saint seule-
ment. On ne finiroit jamais,
si l'on vouloit faire un détail
des beautez surprenantes

392 *Rélation de l'Inquisition*
des Eglises de cette grande
Ville. L'on sçait assez que
les Portugais ont beaucoup
d'extérieur, & qu'ils n'épar-
gnent rien lorsqu'il s'agit
d'embellir les Temples, &
de solemniser des Fêtes.
L'on pouroit remarquer plu-
sieurs abus dans leurs dévo-
tions, mais sans m'arrêter à
ceux qui sont tolérables, ou
du moins qui ne paroissent
pas d'une grande conséquen-
ce, je diray seulement un
mot d'un, qui approche bien
plus de l'impiété & de la
prophanation que de la su-
perstition & de la badinerie.
C'est que dans les Fêtes les
plus solemnelles le Saint Sa-
crament étant exposé après
que le Service est finy, on

fait venir des femmes richement parées qui au son des Guitarres & des Castagnettes, dansent & chantent des chansons prophanes, & font mille postures indécentes & impudiques, qui conviendroient bien mieux en des lieux publics, qu'à des Eglises qui sont des Maisons de prière, & en la présence du Dieu de la pureté.

Cette Nation est cependant si accoûtumée à ces réjoüissances, que les personnes les plus régulières, & les Prêtres même assistent avec plaisir à ces spectacles prophanes & sacrilèges, sans que personne s'avise d'y trouver à redire.

Quoique le Portugal ne

394 *Rélation de l'Inquisition*
soit pas plus grand que le
Languedoc, le Roy ne laisse
pas d'avoir une assez grosse
Cour, & les Grands, qui
font leur résidence ordinai-
re à Lisbonne, sont galands,
entretiennent des trains mag-
nifiques, & sont superbement
logez; cela contribuë fort à
l'embellissement de cette Vil-
le, qui reçoit encore un grand
éclat par l'abord continuel
de toutes les Nations de l'Eu-
rope, que le commerce ou
la curiosité y attirent.





CHAPITRE XLIV.

L'on me mene à une prison appelée la Galere ; Description de ce lieu.



'ABORD que les an-
chres furent jettées
dans le Port de Lis-
bonne , le Maître
sous la garde de qui j'étois,
alla donner avis de mon arri-
vée à l'Inquisition, où je fûs
conduit le lendemain, & de-
là, par l'ordre des Inquisi-
teurs, qui ne daignerent seu-
lement pas me voir, l'on me
mena à la prison qu'on ap-
pelle la *Galere*, qui porte ce
nom, parce que n'y ayant

Rvj

396 *Rélation de l'Inquisition*
point de galere en Portugal,
ceux que le Saint Office, ou
les Juges laïques condam-
nent à cette peine y sont en-
voyez ; l'on me mit une chaî-
ne au pied , à laquelle étoit
aussi attaché un autre hom-
me , qui avoit évité le feu
par sa confession, la veille
qu'il devoit être brûlé par
ordre du Saint Office.

Dans cette galere tous les
criminels sont attachez deux
à deux par un pied seule-
ment ; la chaîne a environ
huit pieds de longueur, les
prisonniers ont à leur cein-
ture un crochet de fer, pour
la suspendre, & il en reste
encore environ trois pieds
entre les deux. L'on envoye
tous les jours ces forçats tra-

vailler aux ateliers, où l'on bâtit les Vaisseaux, ils portent du bois aux Charpentiers, déchargent les Navires, vont chercher des pierres ou du sable, pour les lever, l'eau & les vituailles pour leurs voyages, ils servent à faire des étoupes, & à tous les autres usages auxquels on les veut employer pour le service du Prince, ou des Officiers qui les commandent, quelques rudes & vils qu'ils puissent être.

L'on trouve parmy ces galériens, des personnes condamnées par l'Inquisition, d'autres par des Juges laïques, des esclaves fugitifs ou méchans, que leurs Maîtres mettent en ce lieu pour

398 *Rélation de l'Inquisition*
les châtier, & les ranger à
leur devoir, des Turcs qui
ont été faits esclaves sur les
Vaisseaux Corsaires de Bar-
barie, & toutes ces person-
nes de quelque qualité qu'el-
les soient, sont indifférem-
ment employez à des travaux
honteux & pénibles, s'ils
n'ont de l'argent pour don-
ner aux Officiers qui les con-
duisent, & qui exercent une
cruauté sans exemple sur
ceux qui ne peuvent pas les
adoucir, en leur donnant de
temps en temps quelque cho-
se. Cette galere terrestre,
est bâtie sur le bord de la
Rivière, il y a deux fort
grandes salles, l'une haute,
& l'autre basse, toutes deux
sont remplies, & les forçats

de Goa. CHAP. XLIV. 399
y font couchez sur des estrades avec des nates.

On leur rase à tous la tête & la barbe une fois le mois. Ils portent des juste-au-corps & des bonnets de drap bleu, on leur fournit aussi un capot de grosse serge grize, qui leur sert également de manteau pour le jour, & de couverture la nuit, & ce font là tous les vêtements qu'on leur donne de six mois en six mois, avec deux chemises de grosse toile.

On donne à chacun une livre & demie de biscuit fort dur & fort noir, à manger par jour, six livres de viande salée par mois, avec un boisseau de pois, de lentilles, ou de fèves, dont ils

400 *Rélation de l'Inquisition*
peuvent faire ce que bon leur
semble ; ceux qui reçoivent
quelque secours d'ailleurs,
vendent d'ordinaire ces den-
rées, pour acheter quelque
chose de meilleur, selon
leurs moyens ; on ne leur
donne point de vin, & ceux
qui en boivent, l'achètent
à leurs dépens. Tous les jours
de grand matin, très-peu de
Fêtes exceptées, on les con-
duit à l'atelier, qui est à u-
ne demie lieuë de la galere.
Là ils travaillent sans relâ-
che, à ce qu'on les veut em-
ployer jusques à onze heu-
res. On cesse alors le travail
jusques à une heure, &
pendant ce temps ils peu-
vent manger ou se reposer,
une heure sonnée, on les re-

de Goa. CHAP. XLIV. 401
met au travail jusques à la
nuit, & pour lors on les ra-
mene à la galere.

Il y a dans cette maison
une Chapelle, où l'on dit la
Messe les Dimanches & les
Fêtes ; il se trouve à Lisbon-
ne des Ecclesiastiques chari-
tables, qui viennent souvent
faire des Catéchismes & des
exhortations aux galeriens.
Outre les alimens que le
Prince leur donne, ils re-
çoivent fort souvent des au-
mônes, en sorte qu'on n'y
souffre point de disette ;
quand il y a des malades,
les Médécins & les Chirur-
giens, les viennent voir, &
si le mal devient dange-
reux, on leur administre tous
les Sacremens ; ceux qui com-

402 *Rélation de l'Inquisition*
mettent quelque faute, sont
foüietez d'une manière très-
cruelle, on les étend de leur
long, le ventre à terre, &
pendant que deux hommes
le tiennent, un troisiéme
frappe rudement sur les fesses
avec une grosse corde godro-
née, qui enleve bien souvent
la peau & des portions de
chair considérables, & j'en ay
vû plus d'une fois, à qui après
de pareils châtimens, il avoit
fallu faire des incisions pro-
fondes, qui dégéneroient en
ulcères, & rendoient pour
long-temps ces malheureux,
incapables de travailler.

Quand un forçat a des af-
faires en Ville, on luy per-
met d'y vacquer, & même
sans compagnon s'il le sou-

de Goa. CHAP. XLIV. 403
haite, en payant un Garde
qui le suit par tout, alors il
porte seul la chaîne, & com-
me elle est fort longue, il l'a
fait passer par dessus ses é-
paules, la laissant pendre de-
vant ou derrière, selon qu'il
la trouve moins incommode.





CHAPITRE XLV.

*Je présente Requête à l'Inquisition
pour obtenir ma liberté, qui
m'est enfin accordée.*

LE jour d'après mon arrivée dans la *Galere*, je fûs rasé, vêtu & employé au travail comme les autres forçats, mais toute pénible qu'étoit cette manière de vie, la liberté que j'avois de voir & de parler au monde, me la rendoit beaucoup moins ennuyeuse, que les affreuses solitudes de l'Inquisition.

Selon les termes de ma Sentence, je devois passer cinq années, dans cette ru-

de Goa. CHAP. XLV. 405
de servitude, & il n'y avoit
gueres d'apparence qu'on
deût faire de grace à un
homme qui avoit eu la témé-
rite de parler contre l'Inqui-
sition & l'infailibité du Saint
Office ; cependant le desir
que tous les malheureux ont
naturellement de voir finir
leur misère, me fit penser
aux moyens de recouvrer ma
liberté bien plutôt que je ne
devois vray-semblablement
espérer.

Je m'informay d'abord s'il
n'y avoit point à Lisbonne
de François, qui pût me ser-
vir dans le dessein que je mé-
ditois, & ayant appris que
Monsieur..... premier Mé-
decin de la Reine de Portu-
gal, étoit non seulement con-

406 *Rélation de l'Inquisition*
fidéré de cette Princesse,
mais encore de tous les gens
de la Cour, je m'adressay à
luy, & le priay de me vouloir
accorder sa protection, ce
qu'il fit de la manière du
monde la plus obligeante,
m'offrant non seulement son
credit, en tout ce qui dépen-
doit de luy, mais encore sa
bourse & sa table, où il me
faisoit l'honneur de me don-
ner place, tout enchaîné que
j'étois, lorsque j'avois la li-
berté d'aller chez luy, sans
que l'équipage de galérien
me rendît plus méprisable à
son égard, il eût même la
bonté de venir en ma prison
me consoler, quand ses affai-
res luy en donnoient le loisir.
J'écrivis ensuite en France

à mes parens , pour leur donner avis de l'état déplorable , où j'étois réduit depuis long-temps , afin qu'ils sollicitassent par eux-mêmes , ou par autrui , toutes les personnes qu'ils croiroient avoir quelque credit sur l'esprit de la Reine de Portugal , que j'espérois faire agir en ma faveur.

M^r qui étoit naturellement généreux & bien-faisant , sçachant par des Lettres venuës de Paris , que des personnes qu'il considé-roit avoient la bonté de s'intéresser à ma liberté , redoubla ses soins pour me la faire rendre au plûtôt.

Je présentay par son avis une ample Requête aux In-

408 *Rélation de l'Inquisition*
quisiteurs , dans laquelle je
leur exposois brièvement les
causes de ma détention , &
les suppliois de vouloir mo-
dérer l'excessive rigueur que
je prétendois avoir été exer-
cée contre moy aux Indes.

L'on ne fit aucune répon-
se à cette Requête , non plus
qu'à trois autres, dont elle
fût suivie en moins de deux
mois , & la raison de ce silen-
ce, fût que la charge d'In-
quisiteur général avoit vac-
qué , & Monseigneur Dom
Verissimo d'Alencastro, Arche-
vêque de Braga , qui depuis
peu a été fait Cardinal , en
ayant été pourvû , n'en avoit
pas encore pris possession.

Ce Prélat, pour la venuë
duquel je faisois des vœux
conti-

continuels, depuis que je
scus que luy seul pouvoit fi-
nir mes affaires, arriva en-
fin à Lisbonne vers la Se-
maine Sainte, mais comme
dans ce temps les Tribunaux
ne travaillent point, il fal-
lut encore prendre patience
jusques après Quasimodo.

D'abord que l'Inquisiteur
général eût commencé à fai-
re les fonctions de sa char-
ge, je présentay une nou-
velle Requête, qui fût leuë
au Conseil Souverain, mais
tout ce qu'elle produisit, fût
que Dom *Verissimo*, dit qu'il
ne pouvoit pas croire que ce
que j'exposois fût véritable,
n'y ayant guères d'apparen-
ce qu'on eût condamné un
homme à cinq ans de galere,

210 *Rélation de l'Inquisition*
pour des choses de si peu de
conséquence.

— Cette réponse dont on me
rendit compte, me donna
d'autant plus de joye, que
chacun m'assûroit que le Pré-
lat à qui j'avois affaire étoit
également noble, sçavant &
généreux; tout cela m'obli-
gea à luy faire rendre une
nouvelle Requête, pour le
supplier de se donner la pei-
ne de faire lire mon procès,
afin qu'il pût par ce moyen
reconnoître que je n'avois
rien dit qui ne fût très-véri-
table. Cette proposition trou-
va de grandes difficultez
dans le Conseil, personne ne
voulant consentir à cette ré-
vision de mon procès que je
demandois, parce que tous

les Tribunaux de l'Inquisition étant Souverains, & n'y ayant point d'appel de l'un à l'autre, c'étoit attenter à l'autorité de celuy de Goa que de vouloir réformer ses jugemens, & je n'aurois effectivement jamais obtenu ce que je souhaitois, si l'Inquisiteur général n'eût été fortement sollicité pour moy.

Enfin après s'être longtemps fait prier, il se laissa fléchir aux sollicitations de plusieurs personnes de qualité, & particulièrement de sa Nièce la Comtesse de Figueirol, qui avoit une estime toute particulière pour le premier Médecin de la Reine.

Il fit donc lire mon procès

Sij

412 *Rélation de l'Inquisition*
tout au long en sa présence;
& étant ainsi convaincu que
je n'avois rien avancé de
faux, reconnoissant d'ailleurs
l'injustice & l'ignorance des
Juges qui m'avoient condam-
né, à cause de ma mauvaise
intention, il ordonna que je
serois mis en pleine liberté,
en écrivant luy-même au bas
de ma dernière Requête ces
mots, *Seia Solto como pede &
seva pora França*, c'est-à-di-
re, qu'il soit mis en liberté
comme il le demande, &
qu'il s'en aille en France.





CHAPITRE XLVI.

*Mon départ de Lisbonne, & mon
arrivée en France.*



A Requête ainsi ré-
ponduë par l'Inqui-
siteur général dans
le Conseil Souve-
rain, qui ne s'assemble que
de huit en huit, ou de quinze
en quinze jours, fût renvoïée
à la Table du Saint Office,
où l'on tient l'Audiance tous
les jours deux fois, & tout
aussi-tot ces Messieurs en-
voyèrent un *Familiar*, pour
m'avertir que la liberté m'é-
toit accordée, que je cher-
chasse un Vaisseau qui allât

414 *Rélation de l'Inquisition*
en France, que j'en donnas
se avis à l'Inquisition, &
qu'on ne manqueroit pas de
me faire embarquer dessus.

Je reçûs cette nouvelle le
premier de Juin, avec une
joye que les personnes qui
n'ont jamais été captives,
auroient peine à se représen-
ter, mais faisant ensuite ré-
flexion sur la difficulté que
j'aurois de trouver un Vais-
seau, & de négotier mon
passage, tandis que je n'a-
vois pas la liberté d'agir, je
représentay aux Inquisi-
teurs, par un mémoire que
je leur fis rendre, qu'il
me seroit impossible de pro-
fiter de la grace que l'on m'a-
voit faite, pendant que je
resterois enchaîné, n'y ayant
pas moyen dans une aussi

de Goa. CHAP. XLVI. 415
grande Ville que Lisbonne,
de sçavoir les Vaisseaux qui
entrent ou qui sortent du
Port, si l'on ne va soy-mê-
me, ou si l'on a quelqu'un
qui se donne la peine de
s'en informer avec soin.

Les Messieurs du Conseil
ordinaire, qui avoient mal
& rigoureusement interpré-
té les paroles dont l'Inquisi-
teur général s'étoit servy,
pour m'accorder la liberté,
en disant, qu'il soit mis en
liberté comme il le demande;
& qu'il s'en aille en France,
expliquant ce qui n'étoit mis
que comme un surcroît de
grace, pour une obligation
absoluë de m'embarquer, fi-
rent réponse à mon mémoire,
que l'on m'accordoit ce que

416 *Rélation de l'Inquisition*

je demandois , en donnant une caution qui répondroit , que je ne resterois à Lisbonne qu'autant de temps qu'il en faudroit , pour trouver l'occasion d'en sortir. Cette réponse me fût signifiée le 28. Juin ; j'en allay sur le champ rendre compte au premier Médecin de la Reine , le priant de finir ce qu'il avoit eû la bonté de commencer.

Quelques affaires pressantes l'empêcherent d'aller ce même jour à l'Inquisition , mais y étant allé le 30. du même mois au matin , & ayant cautionné pour moy , qu'à faute de m'en aller , il payeroit quatre cent écus , l'on envoya l'après-midy du mê-

me jour dernier Juin 1677.
un *Familiar* à la galere, qui
me fit ôter les fers, & me
conduisit au Saint Office, où
étant appelé en présence des
Inquisiteurs, un d'eux me
demanda si je connoissois le
Médecin de la Reine, me
dit qu'il avoit répondu pour
moy, que l'on me faisoit gra-
ce, & que dès ce moment je
pouvois aller librement où
il me plairoit, & m'ayant en-
suite fait signe de me retirer,
je ne répondis qu'avec une
profonde révérence, & for-
tis ainsi tout-à-fait du pou-
voir tyrannique du Saint Of-
fice, sous la rigueur duquel
j'avois gemy près de quatre
ans, à compter du jour de
mon emprisonnement, qui

418 *Rélation de l'Inquisition*
fût le 24. du mois d'Aoust
1673. jusques au dernier de
Juin 1677. D'abord que
j'eûs les pieds hors de cette
terrible maison, j'allay dans
la prochaine Eglise rendre
graces à Dieu & à la Sainte
Vierge, de la liberté que je
venois d'obtenir, j'allay en-
suite chez M^r qui pleura
de joye, m'embrassant, je
fis encore un tour à la gale-
re, pour y dire un dernier
Adieu aux pauvres affligez,
qui avoient été les compa-
gnons de mon infortune, &
pour faire enlever le peu de
hardes qui me restoient.

Je m'informay avec toute
la diligence possible quand
il partiroit quelque Vaisseau
pour France, ayant bien

de Goa. CHAP. XLVI. 419
plus d'envie d'y retourner,
pour n'être plus sous la jurif-
diction des Inquisiteurs, qu'
ils n'en pouvoient avoir pour
mon départ ; j'en trouvay en
peu de temps un, sur lequel
je m'embarquay, & après a-
voir encore effuyé quelques
légeres fatigues, j'eûs le
bonheur d'arriver en parfai-
te santé dans ma patrie.





CHAPITRE XLVII.

Histoire d'un Gentil-homme, qui servira à faire connoître l'esprit du Saint Office.



Je finiray ce discours de l'Inquisition, par le récit de ce que j'ay sçû être arrivé à deux personnes que j'ay veuës dans la *Galere* de Lisbonne, qui y étoient avant moy, & qui y restèrent quand j'en sortis, & avec qui j'ay eû des entretiens très-particuliers au sujet de leurs affaires & des miennes.

Le premier de ces infortunez Gentils-hommes, fai-

de Goa. CHAP. XLVII. 42^r
foit la fonction de Major
d'un Régiment, lorsqu'il fût
arrêté ; il étoit de race de
Christam novo , & avoit été
accusé de judaïsme, par des
personnes qui n'avoient ap-
paremment pû sauver leur
vie, qu'en se déclarant cou-
pables de même crime, & en
nommant bien des innocens,
pour tâcher de rencontrer
les témoins qu'il leur falloit
deviner.

Ce pauvre Officier ainsi
accusé, fut conduit & ren-
fermé dans les prisons du St
Office, on l'interrogea plu-
sieurs fois, pour apprendre
de sa bouche la cause de sa
détention, mais ne l'ayant
pû dire, puisque luy-même
ne la sçavoit pas, après l'a-

422 *Rélation de l'Inquisition*
voir gardé plus de deux ans,
on luy signifia qu'il étoit ac-
cusé & convaincu en bonne
forme d'être Juif apostat, ce
qu'il nia toujourns fortement,
protestant que jamais il n'a-
voit cessé d'être Chrétien,
& ne demeura d'accord d'au-
cune des accusations dont il
étoit chargé : On n'oublia
rien pour l'obliger à confes-
ser, on luy promit non seu-
lement la vie, mais de plus
la restitution de ses biens ;
on l'intimida ensuite par les
menaces d'une mort cruelle,
mais rien de tout cela ne pût
ébranler sa constance, & il
déclara hardiment à ses Ju-
ges, qu'il aimoit mieux mou-
rir innocent, que de conser-
ver sa vie par une lâcheté

qui le couvriroit à jamais
d'infamie. Le Duc D'*Aveira*
pour lors Inquisiteur général
qui souhaitoit avec passion
de sauver la vie à ce prison-
nier, faisant un jour sa visi-
te, l'exhorta fortement à se
servir des moyens qu'on luy
offroit pour se garentir du
supplice, & comme l'accusé
eût témoigné une constante
résolution, à ne se pas vou-
loir noircir, en confessant
des crimes qu'il n'avoit pas
commis; l'Inquisiteur géné-
ral offensé de le trouver si
opiniâtre, s'emporta jusques
à luy dire *Cuides que aveis de*
ganbar? c'est-à-dire en bon
François, que prétend-tu
donc faire? Pense-tu que
nous en ayons le démenty?

Et cela dit il se retira, laissant au prisonnier la liberté de penser à ce qu'il avoit à faire. Les paroles de ce Juge enferment un sens fort étrange, & donna lieu à des réflexions qui ne luy font pas honneur, ny au Saint Office, car cela veut dire à peu près, nous te ferons plutôt brûler comme coupable, que de laisser croire que nous t'ayons enfermé innocent.

Enfin l'*Auto dafé* s'approchant, après près de trois ans de prison, nôtre Major entendit prononcer sa Sentence de mort, & on luy donna un Confesseur pour s'y disposer. Alors ce Gentilhomme qui avoit paru si ferme, fût ébranlé par les ap-

proches & l'appareil du supplice, de sorte qu'ayant avoué la veille de la cérémonie tout ce qu'on demandoit de luy, contre luy-même, quoique faux, il parut à la Procéssion avec une de ses *Samaritas* couvertes de feu, dont les flammes tendent en bas, ce qu'on appelle en Portugais *Fogo revolto*, pour faire voir que par sa confession, quoique tardive, il avoit évité la mort, après y avoir été condamné justement, & par Sentence de l'Inquisition; outre la confiscation de ses biens, il fût envoyé aux galeres pour cinq ans. Il y avoit déjà plus de deux ans qu'il y étoit quand j'y arrivay, & c'est


426 *Rélation de l'Inquisition*
en celieu, & de luy-même
que j'ay appris ce que je
viens de rapporter.





CHAPITRE XLVIII.

*Histoire singulière d'un autre
Gentil homme.*

 N Gentil-homme des plus qualifiez de Portugal, qui étoit *Christam novo* & très-riche, nommé *Louis Peçoa dessa*, ayant eû plusieurs affaires Criminelles, mais de la juridiction laïque, s'étoit aussi attiré la haine de bien des gens, qui ne trouvant point de meilleur moyen de se venger, le dénoncèrent au Saint Office, comme faisant profession secrète de judaïsme avec sa famille, enforte que dans un

428 *Rélation de l'Inquisition*
même jour luy , sa femme,
ses deux fils, sa fille, & quel-
ques autres parens qui de-
meuroient dans la même
maison , furent arrêtez &
renfermez dans les prisons
de l'Inquisition de Coimbra.

Louis Peçoa fût d'abord
interrogé , pour sçavoir de
luy le détail de ses biens ,
dont les seuls immeubles luy
produisoient plus de trente
mil livres de rente , & tout
cela aussi bien que les meu-
bles, a été ensevely dans le
Saint Office ; on le pressa en-
suite de déclarer la cause de
son emprisonnement, ce qu'
il ne pût dire n'en sçachant
rien. On tenta toutes les
voyes dont l'Inquisition a
accoutumé de se servir , pour

de Goa. CHAP. XLVIII. 429
obliger les accusez à confes-
ser leurs crimes, mais tout
cela n'ébranla point *Louis*
Peçoa, enfin près de trois ans
s'étant écoulés, on luy si-
gnifia ses accusations & les
conclusions de mort du Pro-
moteur, s'il ne se détermi-
noit à confesser, mais bien
loin de s'accuser, il tâcha de
se justifier, protesta que tous
les cas dont ont l'accusoit
étoient autant de faussetez,
qu'il refuta par de bonnes
raisons, demanda qu'on luy
fit connoître les témoins qui
avoient déposé contre luy,
qu'il promit de convaincre
aisément de faux, & donna
enfin bien des moyens à ses
Juges, de reconnoître son
innocence, s'ils avoient vou-

450 *Rélation de l'Inquisition*
lu s'en servir, mais les In-
quisiteurs sans avoir aucun
égard à ce qu'il alléguoit
pour sa défense, le voyant
persister sur la négative, le
condamnèrent au feu, & on
luy signiffa sa Sentence dans
les formes, quinze jours a-
vant la sortie. Le Duc de
Cadaval, qui étoit compère
de *Louis Peçoa*, & intime a-
my du Duc d'*Aveira*, s'in-
formoit à luy de temps en
temps en particulier, en quel
état étoient les affaires du
prisonnier, & ayant sçû de
l'Inquisiteur général, que
ne confessant rien, & étant
d'ailleurs suffisamment con-
vaincu, selon les maximes
du Saint Office, il ne pou-
voit éviter le feu, s'il ne

de Goa. CHAP. XLVIII. 431
s'accusoit avant sa sortie : ce-
la le mettoit dans un terri-
ble embarras, il auroit bien
voulu parler ou faire parler
à l'infortuné Gentil-homme,
pour le potter à sauver sa vie
à quelque prix que ce fût,
mais cela n'étoit pas possi-
ble, enfin il s'avisa d'une
chose qui est si singulière,
qu'elle n'est jamais arrivée
à aucun autre en Portugal,
ce fût de tirer parole de l'In-
quisiteur général, que s'il
pouvoit reduire *Louis Peçoa*
à confesser même après sa
sortie en l'Acte de Foy, on
ne le feroit pas mourir,
quoique cela fût directe-
ment contraire aux loix du
Saint Office, ce que luy
ayant été promis, & ayant

432 *Rélation de l'Inquisition*
ſçu le jour que l'*Auto da fe* ſe
devoit célébrer à Coimbra ,
il fit partir de Liſbonne
quelques-uns de ſes amis &
de ceux de *Louis Peçoa*, qui
s'étant poſtez à la porte de
l'Inquisition quand la Pro-
ceſſion commença , s'appro-
chèrent de leur malheureux
amy, auſſi-tôt qu'ils le virent
paroître.

Comme il étoit condamné,
ſon bûcher étoit préparé ; il
portoit une *Carrocha* & une
Samarra , couvertes de flam-
mes & de Démons, ſon por-
trait étoit représenté au na-
turel devant & derrière, po-
ſé ſur des tiſons embraséz,
ſa Sentence étoit écrite au
bas, & il avoit ſon Confes-
ſeur à ſon côté ; ſes amis ne
l'eurent

de Gon. CHAP. XLVIII. 433
l'eurent pas plutôt apperçû,
que fondant en larmes ils se
jettèrent à son col, le priant
au nom du Duc de Cadaval,
& par tout ce qu'il avoit de
plus cher, de penser à sau-
ver sa vie, ils luy dirent l'as-
sûrance que l'on avoit, qu'il
ne seroit pas exécuté, s'il
confessoit, & luy remontré-
rent que la perte de ses biens
ne luy devoit faire aucune
peine, puisque le Duc qui
les avoit envoyez vers luy,
les avoit chargez de l'assûrer
de sa part, qu'il luy en don-
neroit plus qu'on ne luy en
avoit ôté; toutes ces raisons,
non plus que les larmes &
sollicitations de ses généreux
amis, n'ébranlèrent point
Louis Peçoa, qui continuoit de

T

dire tout haut , qu'il avoit
toujours été Chrétien , qu'il
vouloit mourir tel , & que
tout ce dont on l'accusoit ,
étoient autant de faussetez
inventées par ses ennemis &
souffertes par le S^t Office ,
pour profiter de sa dépouille.
La Proceſſiõ étant arrivée au
lieu destiné , on prêcha , on
lût les procès , on donna l'ab-
ſolution à ceux à qui l'on ſau-
voit la vie , & le ſoir venu
on commença à lire les pro-
cès de ceux qu'on devoit
brûler ; les Députez du Duc
de Cadaval redoublèrent a-
lors leurs instances , & firent
enfin consentir leur amy , à
demander Audiance , il se
leva & dit en s'en allant :
ç'a allons donc avouer des

de Goa. CHAP. XLVIII. 435
faussetez, pour satisfaire aux
désirs de nos amis. L'Au-
diance luy fut accordée, &
on le ramena dans les pri-
sons, mais l'Acte de Foy é-
tant finy, quand on l'appel-
la à la Table pour confes-
ser, il eut encore bien de la
peine à s'y refoudre, & fut
plusieurs fois sur le point de
voir sa Sentence confirmée,
sans aucun espoir de miséri-
corde, neanmoins il déclara
enfin ce qu'on voulut, & si-
gna sa confession; deux ans
s'étant encore passez depuis
sa dernière sortie, on l'en-
voja à Evora, où il parût en
l'Acte de Foy, portant une
Samarra avec le feu renver-
sé, & après avoir resté cinq
ans dans les prisons du Saint

436 *Rélation de l'Inquisition*
Office, il fut encore condamné aux galeres pour cinq ans, il y fut envoyé dès le lendemain, & c'est là que je l'ay connu, & que j'ay appris le détail de ce que je viens de rapporter,

Cet infortuné Gentilhomme, qui paroissoit fort honnête & passablement bon Chrétien, apprit après sa sortie, que sa femme & sa fille étoient mortes dans les prisons, peu de temps après y avoir été renfermez, & que ses deux fils moins constants que luy s'étant accusés de bonne heure, étoient fortis il y avoit déjà quelque temps, condamnez à un exil de dix ans, dans les Algarves. Pour luy, il n'atten-

de Goa. CHAP. XLVIII. 437
doit que le moment d'être
délivré, lorsque je le fûs,
& son dessein étoit de quit-
ter le Portugal, aussi-tôt
qu'il le pouroit, & d'aller
passer le reste de ses jours
dans quelque pays, où il n'y
eût point d'Inquisition.

Jac. Tartarierz

FIN.

A PARIS,

De l'Imprimerie d'Antoine Lambin, 1687.

T iij




TABLE DES MATIERES.

A

- A** GOADA Forteresse à l'embou-
chure de la Rivière de Goa,
page. 71
- Alcaide* premier Huissier du Saint
Office, fait la fonction de Géo-
lier, 127
- Ne parle jamais seul aux prison-
niers, 195
- Aljouvar*, prison de l'Official fort
obscur & sale, à Goa. 119
- J'y suis conduit de nouveau, en for-
tant de l'Inquisition. 307
- Aloës* gomme, la meilleure se tire
de l'Isle de Socotora. 51
- Antongil* Baye, ou Havre de l'Isle

DES MATIERES

- Dauphine, des plus belles & des plus grandes de l'Océan. 41
- Auto dafé* ou Act: de Foy, ce que c'est. 276
- En quel temps on le célèbre pour l'ordinaire. 243
- Areque*, fruit des Indes que l'on mange avec le *Beihel*; ce mélange rougit la bouche. 65
- Ambre gris*. On en trouve à Madagascar, 46. & dans les côtes d'Afrique. 50
- Monsieur l'Abbé Carré obtient avec peine la permission de me voir dans la prison de Daman. III
- Avocats*. On en donne aux prisonniers qui en demandent. Ils leur sont fort inutiles. 142
- Audiance*. Comment j'y fus conduit la première fois, 196, ma seconde & troisième Audiance, 207, pour la quatrième fois. 227
- Arche de Noë*. Comparaison de l'Inquisition, avec l'Arche de Noë pag. 277

TABLE

B

B AÇAIM Ville des Indes appartenant aux Portugais	80
<i>Bantam</i> Ville de l'Isle de Java, qui donne le nom à un Royaume.	39
<i>Banderabassy</i> , autrement <i>Gameron</i> , Ville de Perse, proche d'Ormus.	78
pag.	78
<i>Baptême</i> . Il y en a de trois espèces	19
pag.	19
<i>Barcalor</i> Ville Maritime du Royaume de Canara.	66
<i>Bargara</i> , Port dans le Royaume de Cananor, qui sert de retraite aux Corsaires Malabres.	65
<i>Baye</i> de tous les Saints est le plus considérable Port de toute la côte du Bresil.	351
<i>Bérhel</i> , plante dont les Orientaux font grand cas.	65
<i>Batavia</i> , est la Ville Capitale de toutes celles que les Hollandois possèdent dans les Indes, est si-	

DES MATIERES

- tuée dans l'Isle de Java. 31
- Bonite* Poisson, on en prend beaucoup entre les Tropiques. 31
- Bourbon*, Isle proche Madagascar, habitée par les François, sa fertilité & la bonté de son air, l'ont fait nommer Paradis terrestre, pag. 33, 34, 35
- La Boulaye le Gon* Gentil-homme François, qui a écrit ses voyages. 25
- Baleine*. On en pêche dans la Baye de tous les Saints. 352
- Bramenes* sont les plus considérables de tous les Gentils des Indes. 57
- Banians*, Secte des Gentils, qui font tout le négoce de l'Inde, ne mangent rien qui ait eû vie. 58
- Bancs* de sable. Il y en a à l'entrée de la Baye de tous les Saints, qui en rendent l'entrée dangereuse. 351
- Et aussi à l'entrée de la Rivière de Lisbonne 370
- Bresil*. On appelle ainsi la côte O-

T A B L E

orientale de l'Amérique. Les Portugais y possèdent plusieurs Villes, 345. Les Habitans du Bresil mangent les hommes, 347. Dans les Villes & terres du Bresil, occupées par les Portugais, on ne trouve personne qui soit réduit à mendier son pain, 352. Les Habitans du Bresil n'ont jamais voulu consentir à l'établissement du Saint Office dans ce pays, & c'est ce qui a conservé le commerce dans son lustre. 355

Bethlèem ou *Belem*. On appelle ainsi une Tour qui est bâtie sur pilotis dans le Tage, en entrant à Lisbonne. On trouve là auprès un Convent célèbre de Bernardins, qui porte le même nom, sa description. 376

C

CALMES plus dangereux que les Orages. 30

DES MATIERES

- Canaries*, Isles autrement appellées
Fortunées, sont possédées par les
 Espagnols. 28
- Chaoul* Ville forte des Indes, ap-
 partient aux Portugais. 80
- Cambaia* Ville de l'Inde dans l'Empi-
 re du Mogol, 60. Il y va tous les
 ans une flote de Goa. 110
- Canara* Royaume de l'Inde, voisin
 du Malabar, 66. Les Roys de
 Canara sont Gentils. 67
- Calicut* Ville Capitale des Etats du
 Samorin dans le Malabar. 61
- Cananor*. Place forte que les Hol-
 landois ont conquise sur les Por-
 tugais. Elle donne le nom aux
 Royaume, 63. Le Roy de Cana-
 nor le plus respecté de tous les
 Roys Malabres. 64
- Cap de Comorin*, c'est la pointe la
 plus Méridionale de l'Inde, 60.
 On y pêche des Perles. 61
- Cannelle*. La plus belle vient de l'Isle
 de Ceilan. 61
- Calificador*, Officier de l'Inquisi-

TABLE

tion.	142
<i>Cardamone.</i> On la recueille dans le Royaume de Cananor.	64
<i>Cap Verd</i> , endroit de l'Afrique, sa situation, quels Habitans.	29
<i>Cap de Bonne Espérance</i> est la pointe la plus Méridionale de l'Afrique.	31, 32
<i>Carocha</i> , bonnet que le Saint Offi- ce donne aux criminels.	260
<i>Cochin</i> Ville de Malabar, les Hol- landois l'ont conquise sur les Por- tugais.	62
<i>Commissaires.</i> Les Inquisiteurs en ont dans tous les lieux soumis à leur juridiction, 86. Celuy de Daman me fit arrêter, 95, refu- se de me parler, III, & m'envoye à Goa.	116
<i>Chabandar</i> , Juge des Douannes à Surate.	56
<i>Cousins</i> , espèce de moucherons fort incommodes dans le Saint Offi- ce.	140
<i>Christam novo</i> , ou Chrétien nou-	

DES MATIERES

- veau , on appelle ainsi les descen-
dans des Juifs , qui se sont com-
vertis au Christianisme. 159
- Christamvelho* , ou vieux Chrêtiens ,
qui ils sont. 160
- Corjaires*. Plus de 40. pressez de faim
s'étranglent dans la prison de
Daman , avec leur Turban. 107
- Casi* ou *Cadi* , est le Juge des affai-
res de sa Réligion parmy les Ma-
hométans 55
- Cange* , ce que c'est. On en donne
tous les jours aux prisonniers
Noirs 136
- Convitto negativo* , ce que c'est. 164
- Confesseurs*. On en donne aux mala-
des , 139 , à ceux qui sont con-
damnez. 166. On m'en donna
un. 216
- Christam de oito dias* , ce que c'est.
pag. 202
- Coimbra* Ville de Portugal , où il y a
Inquisition. 189
- Ceilan* Isle des Indes , d'où vient la
meilleure canelle. Les Hollandois

TABLE

en font les Maîtres	61
<i>Cocôs</i> fruit des Indes , il fait la richeſſe du Malabar.	65
<i>Cognialy</i> Havre du Royaume de Calicut, eſt une retraite de Pirates.	63
<i>Conſeil</i> Souverain de l'Inquiſition, eſt à Liſbonne, 190, ne ſ'aſſemble que de 15. en 15. jours.	195
<i>Crucifix</i> de l'Inquiſition. La manière dont on le porte marque l'Etat des criminels.	271
<i>Caffave</i> , eſt la nourriture ordinaire des Breſiliens & des Américains, c'eſt une farine qui ſe fait avec la racine du Mandioc.	348

D

D AMAN Ville des Indes appartenant aux Portugais, ſes Habitans ſont les meilleurs Cavaliers de l'Inde.	81
<i>Danou</i> , Place appartenant aux Portugais, entre Daman & Baçaim.	82

DES MATIERES

- Dattes* fruit, les Habitans de l'Isle
de Socotora s'en nourissent au lieu
de pain. 51
- Dèly*, Montagne qui sépare les
Royaumes de Canara & de Ca-
nanor. 66
- Députados do Santo Officio*, Officiers
de l'Inquisition. 141, & 194
- Diu* Ville des Indes appartenant
aux Portugais, 60, pillée par les
Arabes. 328
- Dona Francisca Pereira* Dame Portu-
gaise, ma bien-faïtrice, 93, prend
soin de moy en ma prison. 104
- S. Dominique* Fondateur de l'Inqui-
sition. 266
- Dom Verissimo d'Alencastra*, Inqui-
siteur général du Portugal, je luy
présente plusieurs Requêtes,
409. Il m'accorde la liberté. 412
- Désespoir*, à quel excés il me porta,
pag. 210, 219
- Dominicains* vont les premiers à la
Procession de l'Acte de Foy, &
pourquoy. 266

TABLE

- On conserve dans leurs Eglises les portraits des personnes que le S. Office a fait brûler. 291
- Un Religieux Dominicain me rend visite après ma sortie, en l'Acte de Foy. 300

E

- E**VORA Ville de Portugal, où il y a Inquisition. 189
- Le P. *Ephraim* Capucin François, pag. 25, 312
- Extrême-Onction.* On ne l'administre jamais à personne dans les prisons du Saint Office. 139
- Eucharistie.* On ne l'administre à personne dans les prisons du Saint Office, non pas même à la mort, 317, ny à Pâques. 317
- Excommunication.* De quelle manière on absout les accusez, en l'Acte de Foy. 283

DES MATIERES

F

F ERS. On nous met des fers pour nous transférer à Goa.	113
On m'embarque les fers aux pieds, pag.	307
<i>Fort</i> de S. Jérôme proche la Ville de Daman.	33
<i>Fort</i> Dauphin, Havre de l'Isle Dauphine, principale habitation des François.	40
<i>Fogo revolto</i> , ce que c'est.	258
<i>Familiar</i> Officier du Saint Office, ce que c'est.	143
<i>Fête-Dieu</i> , en quel temps on la solemnise aux Indes.	248
<i>Francisco Delgado e matos</i> , nom de l'Inquisiteur de Goa, 125. & 310	
<i>Femmes</i> Gentiles se brûlent avec les cadavres de leurs marys.	59

G

G OA Ville Capitale de l'Etat Portugais, aux Indes	70
---	----

T A B L E

Il y a Inquisition.	189
<i>Gardes</i> de l'Inquisition. Officiers, leurs fonctions.	145
<i>Galemboule</i> lieu de l'Isle Dauphine, autrefois habitée par les François, qui l'ont abandonné.	41
<i>Gurguleta</i> , vase où l'on met rafraîchir l'eau.	135
<i>Galerie</i> , comme on y arrange les prisonniers	253
<i>Galere</i> , on m'y condamne pour cinq ans, 280, ce que c'est que la prison appelée Galere.	395

H

H ABIT. Quel habit on donne aux prisonniers de l'Inquisition, quand ils sortent en l'Acte de Foy.	250
Le P. <i>Hyacinthe</i> . Son Histoire.	321
<i>Hamac</i> , c'est une espèce de filet, dans lesquels les personnes aisées se font porter par des esclaves, dans tout le Bresil.	338

DES MATIERES

I

- I**NQUISITION, en quels lieux établie, 1, ses secrets impénétrables, 3, on la croit infallible, 24, ne sert dans les Indes, qu'à éloigner les peuples de l'Eglise, & en leur donner de l'horreur, 186, remarque sur le tiltre de Sainte, qu'elle s'attribuë. 114
- Inquisiteur* général, il n'y en a qu'un en Portugal, 190, 409
- Inquisiteur* Major. On appelle ainsi le premier Inquisiteur dans chaque Tribunal. 14
- Inquisiteurs*. Il y en a ordinairement deux à Goa. 125
- Ils visitent les prisonniers de deux en deux mois, ou environ. Ce qui s'observe en ces visites, 147, confisquent les biens de tous ceux qu'ils font arrêter, 176, sont nommez par le Roy, & reçoivent leurs Bulles du Pape. 192

TABLE

<i>Images</i> , de quelle manière les Portugais les réverent,	16. 17
<i>Itapere</i> pointe de l'Isle Dauphine, proche le Fort Dauphin.	40
<i>Juifs</i> chassés d'Espagne par Ferdinand & Isabelle, sont reçûs en Portugal.	158
<i>Joseph Pereira de Meneses</i> , son Histoire.	327
<i>Ignorance</i> . Jusques à quel point va celle de certains Inquisiteurs, pag.	229. 230. 231

L

L ouis de Mello Général de la flote de Cambaia.	116
<i>Louis Peçoa deffa</i> , son Histoire.	427
<i>Livres</i> . On n'en donne à personne dans les prisons du Saint Office, non pas même le Breviaire aux Prêtres.	129
<i>Lisbonne</i> Ville Capitale de Portugal.	370. & suiv.
Il y a Inquisition.	189

DES MATIERES

M

M ANUEL <i>Furtado de Mendonça</i> Gouverneur de Daman, pag.	85. 90
<i>Manoel Peixote de Gama</i> , mary de Dona Francisca Pereira	93
<i>Malabar</i> , Côte qui se divise en plusieurs Royaumes. 61. Les femmes y ont plusieurs marys,	64
<i>Manuel Vas</i> , son aventure.	112
<i>Mesa do Santo Officio</i> , ce que c'est pag.	124
<i>Mozambique</i> Ville de la côte d'Afrique, appartenant aux Portugais, d'où ils tirent beaucoup d'or.	49.
<i>Majota</i> Isle proche Mozambique, pag.	31. 48
<i>Mosquées</i> , sont les Temples des Mahométans.	58
<i>Mangalor</i> Ville du Royaume de Canara,	66
<i>Moqua</i> Ville d'Arabie,	52

T A B L E

<i>Maurice</i> , Isle proche l'Isle Bourbon.	34
<i>Meque</i> Ville d'Arabie.	52
<i>Madagascar</i> , autrement l'Isle Dauphine, est une des plus grandes Isles du monde.	38
<i>Mahomet</i> faux Prophete des Turcs, pag.	51
<i>Mer Rouge</i> , sépare l'Asie de l'Afrique.	51
<i>Messe</i> . Les prisonniers du S. Office ne l'entendent jamais.	139
<i>Meirinho</i> , ou Sergent du Saint Office.	145
<i>Mourmougon</i> , Forteresse à l'entrée de la Riviere de Goa.	71
<i>Mulates & Mestices</i> , ce que c'est, ne sont point reçus pour garder le Fort de Saint Jerôme, proche Daman.	83
<i>Macao</i> Ville de la Chine, la seule qui soit restée aux Portugais dans cet Empire.	89
<i>Mordechi</i> , maladie dangereuse & fréquente aux Indes,	138

DES MATIERES

- Mascate* Ville d'Arabie, autrefois
appartenoit aux Portugais, les
Arabes les en ont chassés. 78
Menotes, en quelle occasion on me
les mit. 223

O

- O**VIDOR *do crime*, ce que c'est,
Il m'arrête par ordre du Saint
Office. 95

P

- P**ANDITE ou Médecin Indien,
pag. 93. 214
Prisons de Daman. 100. De Baçain.
117. De Goa. 119. De la Baye,
345. De Lisbonne 435. Prison-
niers de Daman. Leur misere ex-
trême. 106
Palanquin, ce que c'est. 176
Pagode Temple des Gentils. 58
Penitences. Quelles me furent impo-
sées. 305
Pucaro, Vase qui sert à rafraichir
l'eau. 135

T A B L E

<i>Promoteur</i> , Officier du S. Office, tire des conclusions de mort contre moy.	232. 233
<i>Procureur</i> des prisonniers, Officier du S. Office.	142
<i>Poivre</i> . On en recueille beaucoup dans le Malabar. 64. Le meilleur & le plus beau vient du Canara.	66
<i>Parsis</i> , espèce d'Idolâtres qui adorent le Soleil & le Feu.	59
<i>Peignes</i> . On n'en donne point dans les prisons du Saint Office, parce qu'on coupe les cheveux à tous ceux qu'on y renferme.	129
<i>Parrains</i> . On en donne aux prisonniers du Saint Office, quand l'Acte de Foy se celebre. Qui ils sont, & pourquoy on les donne.	263
<i>Procession</i> de l'Inquisition. Sa description.	266

Q

QUESTION. On la donne fort rude à l'Inquisition.

177

R I S

DES MATIERES

R

Ris, se recueille deux fois dans le Malabar. 65. Celuy de Canara est le plus beau du monde, pag. 66

Requin, grand Poisson, on s'amuse à le pêcher pendant le calme. 31

Rhinoceros, on en trouve au Cap de Bonne Espérance. 33

Relaçam, ou Parlement de Goa. 77

La Relaçam, ou Parlememr de la Baye de tous les Saints, est le seul qu'il y ait au Bresil. On y juge sans appel toutes les affaires Criminelles, & pour les Civiles quand les sommes excedent deux mil livres, on peut en appeller au Parlement de Lisbonne. 355

S

SAINT Office punit de mort, ceux qui veulent se justifier après leur sortie. 178

V

TABLE

<i>Santa Casa</i> , ou Sainte Maison. On appelle ainsi la Maison de l'Inquisition. Sa Description.	131
<i>Sécretaire</i> du S. Office à Damam amoureux d'une Dame	92
<i>Secrétaire</i> , sa place au Tribunal, fait inventaire de mes hardes.	128
<i>Socotora</i> . Isle proche la Mer Rouge, pag.	50
<i>Samarra</i> , ce que c'est.	257
<i>Sambenito</i> , ce que c'est , à qui on en donne. 256. On ne veut pas le reprendre , quand je le voulu rendre après l'Acte de Foy.	296
<i>Sainte Marie</i> Isle proche la Baye d'Atongil.	41
<i>Sainte Marie</i> Isle des Açores.	367
<i>Samorin</i> Roy puissant entre les Malabares.	60
<i>Silence</i> . On le garde exactement à l'Inquisition , en y manquant on s'expose à être frappé.	147
<i>Sécret</i> . On l'exige par serment , de tous ceux qui entrent au Saint Office	3

DES MATIERES

<i>Sevagi</i> Prince de l'Inde. Qui il a été.	68
<i>Sorciers</i> . Comment le Saint Office les punit.	175. 182
<i>Surate</i> Ville de l'Inde, dans l'Empire du Mogol. Sa description.	53
<i>Saint François Xavier</i> . Ses Reliques sonr à Goa.	73
<i>Sainte Cathérine</i> , Eglise Cathédrale de Goa.	131
<i>Sermon</i> . On n'en entend jamais dans les prisons du S. Office.	134
<i>Sam Salvador</i> est la Capitale des Villes que les Portugais possèdent dans le Bresil. 346. 353. Elle a été depuis peu érigée en Archevêché.	356

T

T EMOINS. Combien il en faut à l'Inquisition. 155. On ne les confronte point.	155
<i>Théatins</i> , établis à Goa.	74
<i>Tanor</i> Royaume de Malabar.	62
<i>Tortuës</i> , comme on les conserve.	34

V ij

TABLE DES MAT.

<i>Trapor</i> place de l'Inde , entre Baçaim & Daman.	82
<i>Terceira</i> Isle des Açores , où le Roy Dom Alphonse a été quelque temps prisonnier.	366

V

V ISAPOR Royaume de l'Inde , pag.	68
<i>Viatique</i> . On ne l'administre point aux malades , dans les prisons du Saint Office.	139. 318

Fin de la Table des Matieres.

FAUTES D'IMPRESSION.

PAge 8. ligne 14. 12 Aoust lisez 22.
 Aoust. Pag. 24. lign. 9. msea lisez mesa.
 Pag. 250. lign. 12. accoûtumés, lisez accoûtumé. Pag. 251. lign. 23. Noir, lisez Noire. Pag. 303. lign. 6. appelé, lisez appellés. Pag. 317. lign. 6. présent, lisez prescrit. Pag. 327. lign. 8. qui étoit, lisez qui étant.

Extrait



Extrait du Privilege du Roy.

PAR grace & Privilege du Roy ;
donné à Versailles le vingt-
unième jour d'Aoust 1687. signé, Par
le Roy en son Conseil POUILLAIN.
Il est permis au Sieur *** de faire
imprimer un Livre intitulé, *Réla-
tion de l'Inquisition de Goa*, pendant
le temps & espace de huit années,
à compter du jour qu'il sera ache-
vé d'imprimer pour la première fois.
Et defences sont faites à tous Im-
primeurs Libraires, & autres, d'im-
primer, vendre & distribuer ledit
Livre, sur les peines portées par
iceluy.

*Registré sur le Livre de la Commu-
nauté des Imprimeurs & Libraires
de Paris, suivant l'Arrest du Parle-
ment du 8. Avril 1653. Celuy du
Conseil Privé du Roy du 27. Fevrier*

69-820
Argus
5/15/69

1665. Et l'Edit de sa Majesté donné
à Versailles au mois d'Aoust 1686.

J. B. COIGNARD Syndic

Achevé d'imprimer pour la pre-
miere fois ledernier Octobre 1687.

Et ledit Sieur D *** a cédé &
transporté son droit du présent Pri-
vilege à Daniel Horthemels, pour
en jouir suivant l'accord fait en-
tr'eux.

